



RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2024



RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Protection et rétablissement de la nature**
- 2 Vague de rénovation et énergie résidentielle abordable**
- 3 Réseau électrique zéro émission**
- 4 Emplois durables**
- 5 Agriculture durable**



Table des matières

Ministères principaux probables

Introduction et sommaire	4	
Qui nous sommes	8	
RECOMMANDATIONS PRINCIPALES		
1. Financer la protection et le rétablissement de la nature au Canada	10	ECCC, RNCAN, MPO, PC, Finances, BCP, TC, AAC, RCAANC, SAC, ISDE, ACIA, SP, ASPC, SC, ARLA, AMC, StatCan
2. Une vague de rénovation pour des maisons résilientes au climat et une énergie résidentielle abordable	14	RNCAN, SCHL, SC, INFC, BIC, SAC, ISDE
3. Faire progresser la mise en place d'un réseau électrique zéro émission basé sur les énergies renouvelables	18	RNCAN, RCAANC, SAC, INFC, BIC
4. Des emplois durables pour un Canada carboneutre	22	RNCAN, EDSC, StatCan, CCIE
5. Agriculture durable	26	AAC, RNCAN, ECCC, CRSH, CRSNG, StatCan, ISDE, Finances, ARC
RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES		
Intégrer le climat et la nature dans les politiques fiscales, l'établissement des budgets et les décisions de dépenses du gouvernement		
Une politique industrielle nette zéro — Transformer l'économie du Canada	36	INFC, RNCAN, SPAC, ISDE ECCC, REC, CCIE
Conditions relatives au climat et à la biodiversité dans les dépenses fédérales	38	BCP, Finances, ECCC, tous les ministères
Tarifcation du carbone	40	ECCC, Finances
Réorienter le financement public national et les subventions vers des sources d'énergie de remplacement des combustibles fossiles	41	Finances, RNCAN, ISDE, ECCC, AMC
Vers une économie plus circulaire grâce au réemploi et à la réparation.....	43	ISDE, Finances, ECCC
Action climatique par la réduction des émissions		
Introduction	45	
Garantir des données précises fondées sur des mesures pour le méthane issu de l'industrie pétrolière et gazière.....	47	RNCAN
Transports		
Services de transport collectif — Préserver et améliorer	48	INFC
Décarboniser les véhicules moyens et lourds.....	49	TC, RNCAN
L'électrification des autobus scolaires : une solution à portée de main pour la décarbonisation des transports	50	TC, INFC, ECCC, RNCAN
Véhicules personnels — Réduire les émissions de carbone grâce aux vélos à assistance électrique, à l'équité et à des subventions.....	51	TC
Transport maritime	53	TC, ECCC, INFC, RNCAN, MPO
Financement international de la lutte contre les changements climatiques.....	54	AMC, ECCC
Adaptation aux changements climatiques		
Accroître les investissements de base en matière d'adaptation pour renforcer la résilience aux changements climatiques.....	55	RNCAN, INFC, ECCC, SC, RCAANC et d'autres ministères
Fonds municipal pour l'action climatique.....	58	INFC
Justice environnementale		
Bureau de la justice environnementale	59	ECCC
Renouvellement du Plan de gestion des produits chimiques	62	ECCC, SC
Programmes d'emploi destinés aux jeunes, favorisant l'édification d'un avenir plus équitable et davantage inclusif pour la conservation	63	EDSC, PC, ECCC

Protection et rétablissement de la nature au Canada — Recommandations détaillées

Introduction	64	
Protéger les écosystèmes terrestres et océaniques		
Aires protégées et de conservation autochtone	67	ECCC, PC
Espèces en péril	69	ECCC, MPO, PC
Connectivité écologique.....	69	ECCC, PC
Zones clés pour la biodiversité.....	69	ECCC, PC
Fonds de dotation pour renforcer la conservation de terres par le secteur privé.....	70	ECCC
Conserver les océans du Canada.....	70	
Planification du réseau d'aires marines protégées	70	MPO, PC, ECCC
Planification de l'espace marin (PEM)	71	MPO, ECCC, PC, RNCAN, TC
Restaurer les écosystèmes terrestres et aquatiques dégradés		
Une décennie de restauration : Notre cheminement commun vers la réalisation de la cible 2.....		
Organisme de coordination de la restauration.....	73	RNCAN ou ECCC
Réserve nationale de semences	73	RNCAN, AAC, ECCC
Établir et affecter des fonds pour réaliser les objectifs de restauration du Canada.....	74	ECCC, RNCAN, AAC, MPO, PC
Gérer et utiliser la biodiversité de façon durable		
Gérer les pêches en haute mer	76	
Approche écosystémique dans la gestion des pêches	77	MPO
Programme moderne de surveillance des prises et d'observation des pêches....	78	MPO
Fonds des pêches de l'Atlantique — Renouvellement et modernisation.....	78	MPO
Pollution sonore sous-marine.....	79	MPO, TC
Gestion de l'eau douce	80	ECCC
Gérer et réduire les conséquences négatives sur la biodiversité.....	81	
Espèces envahissantes — Contrôler leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux.....	81	ECCC, SP, ACIA, AAC, MPO, RNCAN, SC
Approche « Une seule santé »	82	ECCC, ASPC, ACIA
Pesticides — Collecte de données pour étayer l'évaluation réglementaire	82	ARLA, ECCC, AAC
Oiseaux — Arrêter et inverser le déclin des populations	83	ECCC
Intégrer la biodiversité et mobiliser les ressources financières		
Aligner les politiques et les investissements sur l'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité d'ici 2030.....	84	Finances, ECCC, MPO, AAC, RNCAN, BCP
Aide internationale à la biodiversité.....	86	AMC, ECCC
Données, recherches, informations et connaissances précises pour améliorer la surveillance et la prise de décisions fondées sur des données probantes.....	86	
Inventaires géospatiaux — Cataloguer et mettre à jour les données géospatiales, et établir les inventaires.....	87	AAC, MPO, ECCC, RNCAN, StatCan
Carbone bleu — Comprendre, cartographier et surveiller les écosystèmes côtiers de carbone bleu du Canada.....	87	MPO
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des investissements recommandés	88	

Les abréviations des ministères et des agences figurent à la page 91.

Ce document sera accessible en anglais et en français à www.budgetvert.ca.

INTRODUCTION ET SOMMAIRE

Nous nous trouvons, à l'heure actuelle, dans une situation d'urgence. Les canicules, les inondations, les incendies, les tempêtes plus violentes, les perturbations écologiques, la perte dramatique de populations d'animaux sauvages et le réchauffement rapide de l'Arctique, ressentis au Canada et partout ailleurs dans le monde, affectent de manière disproportionnée les personnes vulnérables et à faible revenu. Les études scientifiques prévoient une intensification de ces phénomènes, et d'autres encore, si l'on ne parvient pas à freiner les changements climatiques et la destruction des écosystèmes¹.

L'adoption de mesures plus énergiques pour affronter les crises liées au climat et à la biodiversité s'impose.

La Coalition pour un budget vert, qui regroupe 21 des principaux organismes environnementaux au Canada, a accueilli très favorablement les annonces de financement fédéral pour le climat et la nature dans le budget de 2023 et lors de la 15^e Conférence des

¹ Voir, par exemple, le Rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies (2021), « Changement climatique 2021 : Les bases scientifiques physiques — Résumé à l'intention des décideurs », à l'adresse https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WG1_SPM_French.pdf, et le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique (IPBES) de mai 2019. https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité (COP15) tenue à Montréal. Elle exhorte le gouvernement à poursuivre ses efforts et à saisir les possibilités qu'offre le contexte actuel pour résoudre la crise conjuguée du climat et de la biodiversité, créer des emplois durables, rendre le coût de la vie plus abordable, et assurer une prospérité et un bien-être pérennes pour l'ensemble de la population.

Le Canada devra utiliser efficacement les fonds existants et réaliser d'autres investissements importants afin de respecter ses grands engagements et d'atteindre ses objectifs ambitieux.

En ce qui concerne la nature et la biodiversité, le Canada a eu l'occasion de démontrer son leadership dans l'élaboration d'un nouveau cadre international pour arrêter et inverser la perte de biodiversité (le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal) en décembre dernier et doit maintenant donner l'exemple dans la mise en œuvre de cette entente. Le financement d'un ensemble complet de mesures stratégiques pour promouvoir la conservation et la restauration de la nature sur le territoire canadien s'avère très urgent et contribuera énergiquement à l'action climatique.

En ce qui a trait aux changements climatiques, le Canada doit réduire ses émissions de GES de 60 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030² et apporter sa juste contribution à la réduction des émissions mondiales. Le budget de 2022 soulignait qu'il faudrait investir de 125 à 140 milliards de dollars chaque année dans l'action climatique d'ici 2050³. Selon un rapport publié en 2023 par le Centre canadien de politiques alternatives, la décarbonisation rapide de tous les secteurs de notre économie nécessiterait d'investir 2 % de notre PIB sur cinq ans pour un total de 287 milliards de dollars, soit une moyenne de 57 milliards de dollars par an, en plus des dépenses prévues pour l'exercice 2022-2023⁴.

De tels investissements seront amplement amortis grâce aux avantages environnementaux, économiques et sanitaires qu'ils entraîneront.

Le présent document s'appuie sur l'expertise et les consultations de la Coalition pour un budget vert pour fournir un ensemble structurant de recommandations budgétaires et fiscales ambitieuses et opportunes qui permettraient des avancées majeures en matière d'adaptation au climat et de protection de la nature, tout en créant des emplois et en protégeant la santé individuelle et collective.

Photo : Christal Yuen Wu



2 Tout en reconnaissant les efforts que le gouvernement fédéral a récemment déployés pour atteindre l'objectif actuel de réduction des émissions de GES de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005, la Coalition pour un budget vert — comme beaucoup d'autres — considère que cet objectif est largement insuffisant pour que le pays s'acquitte de sa juste part de l'effort mondial visant à limiter le réchauffement de la planète à moins de 1,5 °C. C'est pourquoi les principaux ONG environnementaux du pays demandent l'adoption de mesures pour réduire les émissions de 60 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 à l'échelon national, et davantage d'interventions à l'échelon international. Voir, par exemple, Christian Holz, « Deriving a Canadian Greenhouse Gas reduction target in line with the Paris Agreement's 1.5 °C goal and the findings of the IPCC Special Report on 1.5 °C ». <https://climateactionnetwork.ca/wp-content/uploads/2019/12/CAN-Rac-Fair-Share-%E2%80%94-Methodology-Backgrounder.pdf>

3 Gouvernement du Canada (2022), « Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable », Graphique 3.1. <https://budget.gc.ca/2022/pdf/budget-2022-fr.pdf>

4 Centre canadien de politiques alternatives (2023), « Spending What It Takes ». <https://policyalternatives.ca/publications/reports/spending-what-it-takes>

La Coalition pour budget vert présente cinq recommandations principales en vue du budget de 2024 :

- 

1 Financer la protection et le rétablissement de la nature au Canada — Respecter l’engagement du Canada à arrêter et inverser la perte de biodiversité en mettant pleinement en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming–Montréal, en créant un lien véritable nature–climat par l’alignement de l’envergure de ces deux sphères et la maximisation des complémentarités entre les investissements qui leur sont destinés; en donnant la priorité au financement permanent et à long terme pour soutenir la conservation dirigée par des Autochtones; et en éliminant les subventions nuisibles à la nature.
- 

2 Une vague de rénovation pour des maisons résilientes au climat et une énergie résidentielle abordable — Recommander au gouvernement fédéral d’accroître, de compléter et de coordonner les investissements et les programmes existants dans tous les ministères pour centraliser les rénovations domiciliaires afin de garantir des investissements efficaces qui respectent les objectifs en matière de santé, d’abordabilité et d’adaptation, et répondent aux besoins uniques des communautés autochtones, nordiques et éloignées (24,3 milliards de dollars sur cinq ans).
- 

3 Faire progresser la mise en place d’un réseau électrique zéro émission fondé sur les énergies renouvelables — Franchir les étapes essentielles vers les investissements majeurs requis dans la production, la transmission et la demande d’électricité, y compris dans les communautés autochtones éloignées (26 milliards de dollars sur cinq ans).
- 

4 Des emplois durables pour un Canada carboneutre — Accroître les investissements pour accélérer la création d’emplois et l’aide aux employés afin d’assurer une transition en douceur des travailleurs et des collectivités vers une économie sobre en carbone (12,2 milliards de dollars sur cinq ans).
- 

5 Faire progresser une agriculture durable — Principales recommandations pour aider les producteurs et le Canada à devenir des chefs de file en matière d’agriculture durable et novatrice grâce à un système alimentaire résilient et diversifié (4,5 milliards de dollars sur cinq ans, puis 134 millions de dollars par an, en continu).

Pour tous les programmes environnementaux, nouveaux ou en cours, nous insistons sur l'importance d'une mise en œuvre, d'un suivi et d'une évaluation efficaces pour garantir des résultats positifs.

Dans le même ordre d'idées, la capacité du gouvernement en matière de gouvernance environnementale et de connaissances scientifiques, de programmes et de politiques environnementales et climatiques ne doit pas être sacrifiée au profit d'économies à court terme. La Coalition pour un budget vert craint que la réduction de 3 % des budgets de base des ministères fédéraux, annoncée en 2023, ne limite leurs capacités fondamentales à un moment critique, en particulier celles d'ECCE, et n'entrave la mise en œuvre efficace des priorités environnementales du pays.

Le Canada doit également s'efforcer de faire progresser et d'intégrer les objectifs en matière de climat, de biodiversité et de justice environnementale dans toute l'administration fédérale. Il peut se servir d'une politique industrielle zéro émission en assortissant les nouveaux transferts de fonds ou les dépenses et les mesures politiques à des conditions relatives au climat et à la biodiversité, ou avoir recours à une stratégie nationale en matière de justice environnementale et d'outils de dépestage.

Bon nombre des recommandations formulées dans le présent document ont une incidence sur les droits et les pouvoirs des peuples autochtones, notamment les Premières Nations, les Inuits et les Métis, dont les territoires et les savoirs traditionnels demeurent essentiels pour atteindre les objectifs du pays en matière de climat et de conservation. Ces recommandations doivent être considérées dans le contexte de la réconciliation, et être appliquées conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La mise en œuvre des recommandations de la Coalition pour un budget vert permettrait de réaliser des progrès transformateurs en vue de favoriser une prospérité environnementale, économique et sociale durable pour l'ensemble de la population canadienne, d'un océan à l'autre.

Recommandations principales de la CBV — Alignement sur les priorités du gouvernement

		Atténuation : Réduction des émissions de GES	Adaptation et résilience	Arrêt et inversion de la perte de biodiversité	Croissance propre et création d'emplois	Équité, santé et bien-être
1	Protection et rétablissement de la nature	✓	✓	✓	✓	✓
2	Vague de rénovation et énergie résidentielle abordable	✓	✓		✓	✓
3	Électricité zéro émission	✓	✓		✓	✓
4	Emplois durables	✓	✓	✓	✓	✓
5	Agriculture durable	✓	✓	✓	✓	✓



RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2024



Qui nous sommes

La Coalition pour un budget vert (CBV), fondée en 1999, regroupe vingt-et-un des plus importants organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement et de la conservation au Canada, qui comptent collectivement plus d'un million de Canadiens et Canadiennes comme membres, sympathisant(e)s et bénévoles.

Notre mission

La mission de la Coalition pour un budget vert consiste à présenter au gouvernement fédéral une analyse des enjeux les plus pressants au Canada en matière de durabilité de l'environnement ainsi qu'un ensemble de recommandations annuelles à l'égard de possibilités fiscales et budgétaires stratégiques.

Notre vision

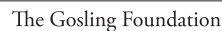
Le gouvernement du Canada contribue à assurer et à maintenir la durabilité environnementale du pays grâce à des investissements adaptés aux programmes environnementaux et à l'adoption de politiques adéquates en matière de fiscalité, de tarification et de subventions.

Objectifs

- Réunir l'expertise collective des principaux chefs de file canadiens en ce qui a trait aux problèmes environnementaux les plus urgents auxquels le Canada doit faire face.
- Élaborer annuellement les principales recommandations, par ordre de priorité, relatives aux politiques, aux mesures et aux programmes dont la mise en œuvre permettrait de faire progresser la durabilité de l'environnement et qui pourraient se retrouver dans le prochain budget fédéral, et les promouvoir auprès du gouvernement fédéral.
- Surveiller les décisions et les prévisions de dépenses énoncées dans le budget fédéral, et assurer le suivi des recommandations de la Coalition pour un budget vert en vue de déterminer les effets probables qu'exerceront les décisions fiscales et budgétaires sur l'environnement et d'évaluer les impacts de la Coalition sur les politiques fiscales ainsi que sur d'autres mesures budgétaires.

Les coprésident(e)s de la Coalition pour un budget vert sont Sabine Jessen, conseillère stratégique principale auprès de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et Will Bulmer, spécialiste principal, Relations gouvernementales pour le Fonds mondial pour la nature (WWF) Canada.

La Coalition pour un budget vert remercie sincèrement les fondations Catherine Donnelly, Echo, Gosling, Ivey, McConnell, McLean, Metcalf, Sitka et Willow & Grace pour leur généreux soutien. Les actions de la Coalition sont subventionnées par ses membres et ces fondations.



RP

Recommandations principales



1

FINANCER LA PROTECTION ET LE RÉTABLISSEMENT DE LA NATURE AU CANADA

En décembre 2022, le Canada a accueilli la 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB) à Montréal. Cette rencontre a débouché sur l'adoption d'une entente historique pour la protection de la nature : le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming–Montréal (CMBKM)⁵. Durant la conférence, le Canada a pris l'engagement⁶ de collaborer avec les détenteurs de droits et les parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie nationale pangouvernementale sur la biodiversité et d'un plan d'action pour l'atteinte des objectifs du pays en ce qui concerne la biodiversité, notamment la protection d'au moins 30 % des

Photo : Eelco Bohringk

⁵ Convention sur la diversité biologique, « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming–Montréal ». <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

⁶ Environnement et Changement climatique Canada, « Déclaration de l'honorable Steven Guilbeault sur l'ouverture du segment de haut niveau de la COP15 ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/12/declaration-de-lhonorable-steven-guilbeault-sur-louverture-du-segment-de-haut-niveau-de-la-cop15.html>

terres et des océans d'ici 2030. Des ressources financières plus substantielles et à plus long terme provenant de toutes sources seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette stratégie et l'obtention de résultats positifs pour la nature.

L'évidence des dures réalités des changements climatiques et de la perte de biodiversité devient constamment plus marquée au Canada. Ces deux problèmes étroitement liés constituent des menaces pour l'existence même de notre société, notre environnement et notre économie. Des études montrent que plus de la moitié du PIB mondial, dont la valeur se chiffre à 44 000 billions de dollars, dépend de la nature⁷. Le Forum économique mondial a déterminé que la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes constituent des risques mondiaux majeurs⁸.

Le principal facteur direct de la perte de biodiversité dans le monde et au Canada est la destruction des habitats, en raison de l'importance grandissante des changements climatiques. Il est par conséquent impératif de protéger, gérer et restaurer les écosystèmes terrestres et océaniques pour arrêter et inverser la perte de biodiversité⁹. De telles interventions contribuent également à l'atténuation des changements climatiques en préservant le carbone stocké dans les tourbières, les milieux humides, les forêts, les prairies et les écosystèmes océaniques et côtiers, de même qu'en éliminant le dioxyde de carbone de l'atmosphère. Ces « solutions axées sur la nature » favorisent la résilience environnementale et soutiennent directement la Stratégie nationale d'adaptation du Canada.

La perte de milieux naturels et les changements climatiques sont intrinsèquement liés; ainsi, un échec dans une sphère se répercutera en cascade dans l'autre. En l'absence de changements notables en matière de politiques ou d'investissements, l'interaction entre les impacts des changements climatiques, la perte de biodiversité, la sécurité alimentaire et la consommation de ressources naturelles accélérera l'effondrement des écosystèmes, menacera l'approvisionnement alimentaire de même que les moyens de subsistance dans les économies vulnérables au climat, amplifiera les répercussions des catastrophes naturelles et limitera les progrès dans l'atténuation des effets des changements climatiques. [Traduction]

—Forum économique mondial, « Global Risks Report 2023 »

Photo : Andy Holmes



⁷ Banque mondiale, « Préserver la biodiversité pour préserver notre avenir ». <https://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2022/12/07/securing-our-future-through-biodiversity>

⁸ Forum économique mondial (2023), « Global Risks Report 2023 ». <https://www.weforum.org/reports/global-risks-report-2023/digest>

⁹ IPBES (2019), « Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques ». https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Une grande partie du travail de protection, de restauration et de gestion durable de la biodiversité dépend de la reconnaissance par le gouvernement du Canada de la compétence et des titres autochtones, ainsi que de la cogestion effective des terres et des océans protégés avec les gouvernements autochtones dans le cadre d'un fédéralisme coopératif. Les initiatives de conservation et d'intendance dirigées et codirigées par des Autochtones offrent une voie pour atteindre les objectifs en matière de biodiversité et de changements climatiques par l'intégration des connaissances traditionnelles, des valeurs culturelles et des pratiques durables.

Des mécanismes de financement permanent — y compris les fonds de dotation et le financement de projets pour la permanence — conçus et gérés conjointement par les peuples et les institutions autochtones sont nécessaires pour garantir des gains durables, tout en apportant la fiabilité dont les communautés autochtones ont besoin pour se lancer dans des initiatives de conservation ambitieuses qui respectent leurs valeurs socio-économiques et culturelles.

Le changement transformationnel requis pour lutter efficacement contre la double crise de la perte de biodiversité et des changements climatiques exige que la biodiversité et les services écosystémiques soient reconnus et pris en compte dans les processus décisionnels et les investissements de l'ensemble des gouvernements et de la société, et que les politiques publiques et les flux financiers soient alignés sur les objectifs et les cibles du cadre de référence¹⁰.

Le CMBKM engage le Canada à « recenser [...] les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité [...], [et à] les supprimer progressivement ou les modifier »¹¹. Il s'agit là de la plus importante occasion de catalyser une économie positive pour la nature^{12, 13}. Les dépenses actuelles consacrées aux pratiques qui dégradent la nature dépassent de loin les dépenses dédiées à celles qui la conservent et la restaurent. Il est urgent d'agir pour recenser les subventions nuisibles à l'environnement au Canada¹⁴ et d'entreprendre des réformes innovantes des subventions et de la fiscalité, de l'établissement des budgets et de l'élaboration des politiques à l'échelon fédéral, ainsi que de poursuivre le leadership dans l'expansion des produits financiers verts, afin d'améliorer la cohérence entre la politique économique et la politique environnementale, et de réorienter les flux de capitaux publics pour catalyser de nouvelles occasions économiques positives pour la nature.



Photo : Ivan Fox

10 Gouvernement du Canada (2021), « Mesures climatiques du Canada pour un environnement sain et une économie saine ». <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/mesures-environnement-sain-economie-saine.html>

11 « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ». <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

12 A. Deutz et coll. (2020), *Financing Nature: Closing the global biodiversity financing gap*. Paulson Institute, The Nature Conservancy et Cornell Atkinson Center for Sustainability.

13 Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pose aux gouvernements les exigences suivantes : « Identifier d'ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité [...] ». Cette cible (18) est complétée par plusieurs autres accords dont le Canada est signataire. Dans le cadre du Pacte du G7 pour la nature à l'horizon 2030 (juin 2021), les gouvernements se sont engagés à « donner l'exemple en révisant les politiques nationales pertinentes, dès que possible en fonction du contexte national, et [...] mettre au point des solutions de remplacement ayant des effets positifs sur la nature »; l'Engagement des dirigeants pour la nature (septembre 2020) exhorte les signataires « [à] élimin[er] ou [à] réallou[er] les subventions et autres mesures incitatives nuisibles à la nature, à la biodiversité et au climat tout en augmentant considérablement les mesures incitatives ayant des incidences positives ou neutres pour la biodiversité sur l'ensemble des secteurs productifs. »

14 Les subventions sont des outils de politique fiscale utilisés par les gouvernements qui visent à procurer des avantages à une population ou à un secteur spécifique par le biais d'un soutien à la production, d'une aide au revenu ou d'une réduction du coût des intrants. Les subventions considérées comme nuisibles à la biodiversité sont celles qui encouragent des activités de production ou de consommation aggravant la perte de biodiversité, une situation particulièrement préoccupante dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de la sylviculture. Pour un complément d'information sur les approches visant à définir les subventions nuisibles à la biodiversité, voir A. Deutz et coll. (2020), *Financing Nature: Closing the global biodiversity financing gap*, Paulson Institute, The Nature Conservancy et Cornell Atkinson Center for Sustainability, et A. Matthews et K. Karousakis (2022), « Identifying and assessing subsidies and other incentives harmful to biodiversity ». <https://doi.org/10.1787/3e9118d3-en>

Recommandation :

Pour que le Canada puisse respecter ses engagements en matière de protection et de rétablissement de la nature, le gouvernement fédéral doit :

- **Investir dans des mécanismes de financement à long terme pour soutenir les initiatives et les partenariats de conservation dirigés et codirigés par des Autochtones** en vue de protéger, de restaurer et de gérer les écosystèmes terrestres et océaniques, et pour aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, la société civile et d'autres acteurs à devenir des partenaires efficaces dans ce projet.
- **Augmenter les investissements en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques** pour les rapprocher du niveau prévu pour l'atténuation des changements climatiques, ce qui enverra un signal clair que les crises du climat et de la biodiversité sont interdépendantes, qu'elles représentent un risque important pour la société et qu'elles doivent être traitées conjointement.
- **Recenser, et éliminer ou rediriger les subventions nuisibles à la nature**, et réorienter les programmes de financement fédéraux existants (p. ex., vers les infrastructures) pour soutenir la nature et les interventions positives pour le climat.

La Coalition pour un budget vert a dressé une liste de mesures prioritaires, dont le coût s'élève à 16 milliards de dollars sur sept ans et à 1,8 milliard de dollars par an par la suite. Pour un complément d'information à ce sujet, veuillez consulter la section *Financer la protection et le rétablissement de la nature au Canada — Recommandations détaillées*, plus loin dans le présent document.

Même si toutes les recommandations de la section *Financer la protection et le rétablissement de la nature au Canada — Recommandations détaillées* étaient mises en œuvre, il resterait encore du travail à faire. Néanmoins, les mesures recommandées constituent un point de départ concret pour garantir que les espèces, les habitats et les écosystèmes diversifiés et uniques du Canada soient sauvegardés pour les générations futures, de même que la prospérité et les possibilités économiques qui en dépendent.

[ECCC, RNCAN, MPO, PC, Finances, BCP, TC, AAC, RCAANC, SAC, ISDE, ACIA, SP, ASPC, SC, ARLA, AMC, StatCan]

Personnes-ressources

Gia Paola – g_paola@ducks.ca

Shaughn McArthur – shaughn.mcarthur@natureunited.ca

Sabine Jessen – sjessen@cpaws.org

Michael Polanyi – mpolanyi@naturecanada.ca

Will Bulmer – wbulmer@wwfcanada.org

Shannon Arnold – sarnold@ecologyaction.ca

Kilian Stehfest – kstehfest@davidsuzuki.org



Photo : Shivam Kumar

2

UNE VAGUE DE RÉNOVATION POUR DES MAISONS RÉSILIENTES AU CLIMAT ET UNE ÉNERGIE RÉSIDEN­TIELLE ABORDABLE

Pour atteindre les objectifs du Canada en matière de réduction des émissions, d'adaptation au climat et d'accessibilité financière, une rénovation massive des bâtiments s'impose afin d'éliminer les émissions de carbone des maisons et des immeubles avant le milieu du siècle, partout au pays. Pour y parvenir, il faudra :

1. éliminer progressivement la combustion d'énergies fossiles sur place;
2. améliorer l'enveloppe des bâtiments et les installations de ventilation;
3. se raccorder à l'énergie propre, principalement l'électricité d'origine éolienne, solaire et hydroélectrique;
4. répondre aux besoins particuliers des communautés autochtones.

Ce faisant, on réduira les coûts énergétiques de toutes les habitations, tout en améliorant la qualité de l'air intérieur et en protégeant les occupants et les structures des immeubles résidentiels contre les conditions météorologiques extrêmes, la pollution de l'air et les séismes.

Photo : iStock

Le gouvernement a réalisé d'importants progrès en matière de politiques et de programmes d'aide à la rénovation des bâtiments et à la décarbonisation. Néanmoins, il doit poursuivre avec des investissements importants et mettre en place des réglementations conformes aux objectifs de carboneutralité. L'Initiative d'accélérateur de rénovations majeures a alloué 185 millions de dollars et le Programme pilote pour des quartiers plus verts (PPQV) a octroyé 33,5 millions de dollars à des soutiens programmatiques pour accélérer les rénovations majeures. Un deuxième appel de propositions du PPQV prévoit maintenant une aide financière aux projets pilotes inspirés du modèle Energiesprong. Le Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe, et l'aide offerte aux provinces par l'entremise du fonds de remplacement du chauffage résidentiel au mazout du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, doté de 250 millions de dollars, ont été efficaces, mais leur conception actuelle exclut de nombreux consommateurs à faible revenu. Le récent Programme pour des logements abordables plus verts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement accorde jusqu'à 170 000 dollars par unité dans les immeubles résidentiels à logements multiples pour une rénovation majeure permettant de réduire d'au moins 80 % les émissions de GES et d'obtenir des économies d'énergie importantes dans les immeubles locatifs abordables. On place ainsi la barre très haut pour des rénovations en profondeur qui ne coûtent à peu près rien. Il s'agit du niveau de financement nécessaire pour que les personnes en situation de pauvreté énergétique puissent vivre dans des logements sains, sûrs, abordables et résilients.

La Stratégie nationale d'adaptation s'est donné pour objectif d'éliminer les décès liés à la chaleur, mais ne dispose pas de cibles ou de stratégies pour rénover en profondeur les habitations pour y arriver. Nous prévoyons que la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (SCBV) viendra combler cette lacune et servira de catalyseur pour augmenter radicalement le taux de rénovations majeures qui comprennent une modification du type de combustible, lesquelles amélioreront l'efficacité énergétique partout au pays. Néanmoins, cette stratégie n'a pas encore été adoptée. Les décideurs canadiens doivent donc approuver de toute urgence la SCBV et la doter d'une réglementation ciblée et d'une aide financière pour accroître la main-d'œuvre et développer le secteur, ainsi que la demande du marché, tout en répondant aux besoins des ménages touchés par la pauvreté énergétique.

Le réseau Canadian Urban Sustainability Practitioners (réseau canadien des praticiens de la durabilité urbaine) définit la pauvreté énergétique comme l'expérience des ménages ou des collectivités qui éprouvent des difficultés à chauffer et climatiser leurs logements, à les éclairer et à brancher leurs appareils électriques. L'expérience de pauvreté énergétique varie d'une région à l'autre, mais environ un ménage canadien sur cinq a du mal à payer ses factures d'énergie, ce qui l'oblige à faire des choix difficiles relativement aux nécessités premières que sont le logement et la nourriture.

La Coalition pour un budget vert recommande au gouvernement fédéral de coordonner les investissements et les programmes existants dans tous les ministères afin de centraliser les rénovations domiciliaires pour garantir des investissements efficaces qui respectent les objectifs en matière de santé, d'accessibilité financière et d'adaptation, tout en prenant en compte les besoins particuliers des communautés autochtones, nordiques et éloignées. Elle recommande également au gouvernement fédéral d'optimiser les investissements dans la rénovation des logements pour les personnes à faible revenu par le biais d'une collaboration directe avec les chaînes d'approvisionnement afin de simplifier les incitatifs et d'éliminer la nécessité d'une mise de fonds initiale pour les ménages en situation de pauvreté énergétique. Il convient d'examiner les outils de passation de marchés et les mesures incitatives qui peuvent également tenir compte du carbone incorporé et favoriser les matériaux à faible teneur en carbone. En octroyant des incitatifs financiers aux fabricants, aux fournisseurs et aux installateurs, on envoie un signal fort selon lequel l'industrie doit investir dans la chaîne d'approvisionnement et le perfectionnement de la main-d'œuvre pour répondre à la croissance du marché.



Photo : Jeannette Gallant

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Contexte

Pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions, le Canada doit se doter d'une industrie de la rénovation capable de décarboniser 600 000 logements et plus de 30 millions de mètres carrés d'espaces commerciaux par an d'ici 2040¹⁵. Ce secteur doit être à même de desservir les ménages, quels que soient leurs revenus, dans toutes les régions du pays.

Les programmes du gouvernement fédéral doivent être élaborés de manière à renforcer les capacités de l'industrie et à garantir que les ménages en situation de pauvreté énergétique puissent accéder aux programmes conçus pour éliminer les combustibles fossiles, répondre à leurs besoins énergétiques quotidiens et bénéficier d'une énergie propre.

Le gouvernement fédéral doit concentrer ses efforts sur l'analyse des besoins en logement des Autochtones en milieu rural ou urbain pour y répondre. Ces programmes seraient dirigés par des organismes et des représentant(e)s des communautés autochtones qui établiront les priorités et détermineront les besoins en investissements ainsi que leur répartition.

- L'investissement public total nécessaire pour stimuler la décarbonisation et la protection climatique du parc immobilier existant au Canada a été chiffré entre **10 à 15 milliards de dollars par an pendant dix ans**, couvrant 50 à 75 % du coût différentiel des améliorations requises (en sus des coûts de remplacement normaux)¹⁶.
- *L'Indigenous Housing Energy Efficiency Data Set* (Ensemble des données sur l'efficacité énergétique des logements autochtones)¹⁷ de l'Indigenous Clean Energy (ICE) estime que 209 000 logements dans les communautés autochtones du Canada (121 000 chez les Premières Nations, 13 000 chez les Inuits, 75 000 chez les Métis) requièrent une amélioration de l'efficacité énergétique. Si l'on ajoute à cela la nécessité de construire environ 72 000 nouveaux logements, on obtient un **investissement de 5,4 milliards de dollars**. Ces chiffres concernent généralement les habitations en milieu rural, éloigné, et situées dans les réserves.

Pour vraiment changer la donne, les programmes d'accélération de la rénovation et de développement du marché devraient être reliés au financement du dernier kilomètre afin d'intégrer des solutions de pointe pour l'ensemble du bâtiment, à l'instar de celles proposées par le programme Energiesprong. En Europe, cette pratique a permis la diffusion de technologies telles que l'intégration des unités de chauffage, de ventilation et de climatisation dans les panneaux de rénovation préfabriqués. Plutôt que de réaliser des projets de vitrine assez utopiques, il faut envisager une transformation de l'industrie de la construction. Des fonds spéciaux et ciblés doivent également être alloués pour garantir que les ménages en situation de pauvreté énergétique ont accès aux mesures d'efficacité énergétique.

Photo : Gennifer Miller



15 Institut Pembina (2021), *Canada's Renovation Wave: A plan for jobs and climate*. <https://www.pembina.org/pub/canadas-renovation-wave>

16 Institut Pembina (2021), *Canada's Renovation Wave: A plan for jobs and climate*. <https://www.pembina.org/pub/canadas-renovation-wave>

17 Indigenous Clean Energy (2021), *Energy Foundations*. <https://indigenoucleanenergy.com/wp-content/uploads/2022/06/Energy-Foundations-Report-FINAL.pdf>

Investissement recommandé :

Pour atteindre progressivement le niveau d'investissement nécessaire, la Coalition pour un budget vert recommande que le budget fédéral de 2024 alloue **24,3 milliards de dollars sur cinq ans**, dont :

- **20 milliards de dollars sur cinq ans** pour les rénovations domiciliaires sans frais et l'électrification du chauffage, y compris les thermopompes, destinés aux ménages en situation de pauvreté énergétique, avec la garantie que les locataires seront inclus dans ce groupe et protégés. Ce type de financement concernera particulièrement les immeubles locatifs, les logements hors marché et les logements sociaux (par le biais de la Stratégie nationale sur le logement) et inclura des mesures d'adaptation au climat, lesquelles, non seulement réduiront la demande énergétique pour le chauffage et les émissions de carbone, mais augmenteront du même coup leur salubrité, leur sécurité et leur résilience¹⁸. [RNCAN, SCHL, SC, INFC]
- **7,5 millions de dollars sur cinq ans** pour l'élaboration d'une **stratégie nationale pour une énergie résidentielle abordable**, avec des interventions et des résultats concrets en matière d'accessibilité énergétique au Canada. Cette stratégie nationale devrait être mise au point en se concentrant sur la pauvreté énergétique, avec la contribution d'un nouveau groupe consultatif et en coordination avec la Stratégie nationale d'adaptation et la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts. Cette nouvelle stratégie fixerait des objectifs de réduction de la pauvreté énergétique à la grandeur du pays, chercherait à cerner les lacunes à combler et proposerait d'y remédier par l'entremise de programmes fédéraux ou d'initiatives conjointes avec les gouvernements provinciaux. [RNCAN, INFC]
- **2,7 milliards de dollars sur cinq ans** pour la rénovation et l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements dans les communautés autochtones, selon les recommandations d'Indigenous Clean Energy¹⁹. [SAC, SCHL, BIC, INFC]
- **1,5 milliard de dollars sur cinq ans** pour le perfectionnement des compétences, le renforcement des capacités et le recrutement, avec des fonds destinés à accroître l'équité et la diversité dans le secteur de la rénovation²⁰. [RNCAN, ISDE, SC]
- **125 millions de dollars sur cinq ans** pour l'investissement en capital du dernier kilomètre dans 15 à 20 projets pilotes de rénovation en profondeur sélectionnés par les équipes de l'accélérateur de rénovations majeures et de développement du marché. [RNCAN]
- Financer un programme de garantie de prêts afin de réduire le risque pour le financement privé de la rénovation des bâtiments²¹. [SCHL, BIC, NRCAN, INFC]

Personnes-ressources

Jessica McIlroy – jessicam@pembina.org
 Jacqueline Wilson – jacqueline@cela.ca
 Stephen Thomas – stthomas@davidsuzuki.org
 Chris Benjamin – chris.benjamin@ecologyaction.ca



Photo : Pembina Institute

18 Selon le modèle utilisé dans le rapport *Canada's Renovation Wave: A plan for jobs and climate* de l'Institut Pembina (2021). <https://www.pembina.org/pub/canadas-renovation-wave>

19 D'après les estimations de coûts d'Indigenous Clean Energy dans son rapport *Energy Foundations* (2021), <https://indigenoucleanenergy.com/wp-content/uploads/2022/06/Energy-Foundations-Report-FINAL.pdf>

20 Ce qui cadre avec les recommandations du Conseil du bâtiment durable du Canada et d'Efficacité énergétique Canada. Voir <https://electricenergyonline.com/article/energy/category/environment/18/834780/cagbc-tables-recommandations-for-canada-spost-covid-19-economic-recovery.html> et <https://www.energycanada.org/wp-content/uploads/2020/09/EffCan-2020-Advocacy-federal-Pre-budget-submission.pdf> (en anglais)

21 Équiterre et Institut Pembina, « Politiques fédérales pour des bâtiments sobres en carbone - Un plan pour la mise en œuvre de la stratégie du Cadre pancanadien relative aux bâtiments ». <http://www.pembina.org/reports/federal-policies-for-low-carbon-buildings-2017-fr.pdf>

ZERO

3

FAIRE PROGRESSER LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE ZÉRO ÉMISSION BASÉ SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Canada s'est engagé à mettre en place un système électrique carboneutre d'ici 2035. Des analyses réalisées par l'Agence internationale de l'énergie et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en ont déterminé la nécessité pour être en phase avec l'objectif de l'Accord de Paris²². Il s'agit d'une solution fondamentale pour le climat qui permettra de réduire les émissions et d'offrir une énergie abordable à d'autres secteurs. Pour atteindre cet objectif, le projet de

Photo : Dan Meyers

22 Agence internationale de l'énergie (2021), « Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector ». https://iea.blob.core.windows.net/assets/deebef5d-0c34-4539-9d0c-10b13d840027/NetZeroBy2050-ARoadmapfortheGlobalEnergySector_CORR.pdf

ONU (2023), « Secretary-General Calls on States to Tackle Climate Change 'Time Bomb' through New Solidarity Pact, Acceleration Agenda, at Launch of Intergovernmental Panel Report ». <https://press.un.org/en/2023/sgsm21730.doc.htm#:~:text=I%20have%20proposed%20to%20the,of%5D%201.5%C2%B0C%20alive>.

règlement sur l'électricité propre doit être renforcé et finalisé sans délai. Il doit également être jumelé à des investissements stratégiques dans l'infrastructure de l'électricité propre.

Le budget de 2023 a apporté un soutien sans précédent à l'infrastructure de l'électricité propre. Cette mise de fonds a été cruciale pour lancer la transformation du système électrique au Canada. Il faudra toutefois investir des sommes supplémentaires importantes dans la production, la transmission et la demande d'électricité pour garantir que cette ressource soit abordable, sécuritaire et carboneutre pour l'ensemble de la population du pays d'ici 2035. Cet investissement nécessitera également une collaboration étroite entre tous les ordres de gouvernement, et aussi des gouvernements autochtones, des services publics et des exploitants de réseaux. Comme il faut investir durant des années dans le secteur de l'électricité pour permettre le passage de la planification à la mise en service, le financement doit être offert dès maintenant, avec des signaux clairs quant au soutien fédéral futur. Ce n'est qu'avec des investissements stratégiques audacieux et une certitude réglementaire que nous serons en mesure de réussir la décarbonisation du secteur de l'électricité dans tout le Canada, et ce, de manière équitable. Le potentiel inexploité des ressources énergétiques décentralisées est considérable et présente de nombreux avantages, comme l'accroissement de la résilience, le contrôle du coût de l'électricité, la réduction de la pauvreté énergétique, la fourniture d'emplois locaux et l'intensification du développement économique, de même que l'apport de nouveaux capitaux communautaires provenant de citoyens désireux de participer à l'action climatique.

Les populations à faible revenu et vulnérables — dont les collectivités éloignées et les communautés autochtones — doivent avoir un accès équitable à de l'énergie abordable alors que le Canada effectue la transition vers un réseau d'électricité propre. L'implantation d'installations renouvelables sur des territoires autochtones traditionnels ainsi que la réduction de la dépendance au diesel dans les communautés autochtones et les collectivités éloignées nécessitent une attention particulière. En disposant de fonds ciblés sur les énergies renouvelables, nous avons la possibilité de faire progresser l'équité environnementale et sociale tout en réduisant les émissions. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle vital dans le soutien à la production d'électricité propre au moyen des investissements suivants dans le budget de 2024.

Photo : Pembina Institute



Investissement total recommandé : 25,97 milliards de dollars sur cinq ans

Soutien fédéral à la modernisation des réseaux

1. Transmission interprovinciale : 20 milliards de dollars sur cinq ans pour des projets stratégiques de transport interrégional afin de soutenir le déploiement d'une infrastructure d'électricité propre et la fiabilité du système, de même que pour offrir un complément au crédit d'impôt à l'investissement (CII) existant. Étant donné que la mise en place d'interconnexions entre certaines provinces a été difficile dans le cadre du système électrique actuel du Canada, la Coalition pour un budget vert recommande que ces fonds soient mis à disposition sous la forme d'un CII de 50 % pour l'installation d'interconnexions entre les provinces concernées, apportant des avantages concrets aux deux extrémités de ces nouvelles connexions. En outre, le CII devrait être conditionnel à l'obtention du soutien des communautés autochtones dont les revendications ou droits relatifs aux territoires traditionnels s'appliquent au projet en cause. [RNCan]

2. Soutien stratégique à la production d'électricité dirigée par des Autochtones et des collectivités : 4,8 milliards de dollars sur cinq ans pour des investissements dans des projets et des programmes d'électricité propre qui apporteraient des avantages aux nations autochtones, de même qu'aux collectivités à faible revenu et vulnérables. Ces projets et programmes pourraient cibler, sans toutefois s'y limiter, les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie, les systèmes énergétiques de quartier et la fiabilité du réseau. Les investissements fédéraux devraient prendre la forme de subventions, et non de prêts, dans la mesure du possible. [RNCan]

3. Affecter jusqu'à 800 millions de dollars supplémentaires à des programmes visant spécifiquement à renforcer le leadership et les partenariats autochtones pour le **déploiement d'énergies propres dans les communautés autochtones éloignées**. Les programmes de financement doivent être souples et soutenir les projets dirigés par des Autochtones visant à réduire la consommation de diesel dans les maisons et les bâtiments grâce à des réaménagements

Photo : Sergei Pesterev



énergétiques majeurs, de même qu'à la production de chaleur et d'électricité à partir de sources renouvelables. [Ministère responsable : RNCAN; ministères participants : RCAANC, SAC, INFC]

4. 15 millions de dollars sur cinq ans pour permettre au Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ERITE) et aux volets des programmes de la Banque de l'infrastructure du Canada de soutenir la conception de projets dans les collectivités qui méritent l'équité, comme celles touchées par l'injustice environnementale ou à faible revenu, afin de renforcer leurs capacités et d'améliorer leur accès aux programmes qui apporteraient des avantages sur le plan social, environnemental et économique. [RNCAN, BIC]

La Coalition pour un budget vert recommande également un financement destiné aux ménages à faible revenu pour leur permettre l'accès à de l'énergie propre abordable. *Veillez vous reporter à la rubrique Une vague de rénovation pour des maisons résilientes au climat et une énergie résidentielle abordable, plus haut dans le présent document.*

Collaboration et meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conception du marché, de planification et de déploiement de l'électricité propre

5. Mettre un financement supplémentaire de 200 millions de dollars sur cinq ans à la disposition des provinces qui s'engagent à apporter des améliorations systématiques à l'ensemble de leurs réseaux d'électricité. Nous saluons l'exigence relative à l'accès au CII pour l'électricité propre dans le budget de 2023, laquelle impose l'utilisation du financement fédéral pour réduire les factures d'électricité, ainsi que l'engagement de parvenir à un secteur de l'électricité entièrement carboneutre d'ici 2035 dans chaque province et territoire. Lors de l'élaboration des mécanismes de mise en œuvre du CII pour l'électricité propre, de la manière dont le financement dans le cadre de l'accent sur l'électricité propre sera assuré par la BIC et par l'ERITE, en plus des volets de financement ajoutés dans le budget de 2024, nous recommandons que les fonds fournis soient proportionnels aux provinces qui s'engagent à apporter des améliorations systématiques à leurs réseaux d'électricité. Le gouvernement fédéral peut faciliter le suivi en mettant à disposition une partie de ce financement pour soutenir les évaluations indépendantes des voies de décarbonisation des réseaux électriques provinciaux, la consultation et la production des plans énergétiques des provinces, et l'amélioration de la capacité et des ressources des organismes de réglementation pour imposer la durabilité dans les règlements relatifs aux services publics. [RNCAN]

6. 150 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la coopération stratégique régionale et fournir une capacité de recherche et de planification supplémentaire afin de soutenir les projets de transmission interrégionale et les analyses connexes afin de garantir la fiabilité, l'efficacité et l'accessibilité du réseau de l'avenir. Ce financement pourrait également s'appliquer, sans toutefois s'y limiter, à des analyses supplémentaires de modélisation, de planification, d'approvisionnement et d'intégration du marché. [RNCAN]

7. 5 millions de dollars pour financer un processus consultatif avec les provinces, les territoires, les municipalités, les services publics, l'industrie, les ONG, d'autres partenaires régionaux et les membres intéressés des collectivités. Ce processus sera axé sur les moyens les moins coûteux de parvenir à une électricité entièrement carboneutre d'ici 2035. [RNCAN]

Personnes-ressources

Brenna Walsh – brenna.walsh@ecologyaction.ca

Stephen Thomas – sthomas@davidsuzuki.org

Jason Wang – jasonw@pembina.org



Photo : Anders J.

4

PROMOUVOIR DES EMPLOIS DURABLES POUR UN CANADA CARBONEUTRE

La transition mondiale vers des systèmes d'énergie carboneutres touche les travailleur(-euse)s de tous les secteurs, de l'exploitation pétrolière et gazière à l'agriculture, en passant par la fabrication. Le Canada a pris des mesures positives dans la promotion d'une transition équitable au cours de la dernière année, notamment en promulguant la *Loi canadienne sur les emplois durables*; en s'engageant à créer un Secrétariat des emplois durables, un Conseil des partenariats et un Centre de formation; en rattachant des conditions de travail aux nouveaux crédits d'impôt à l'investissement et en élaborant un Plan pour des emplois durables provisoire. Il est essentiel que les travailleur(-euse)s et les collectivités participent au dialogue social sur l'inévitable abandon progressif des combustibles fossiles, et que la création d'emplois durables s'aligne sur les engagements du Canada en matière de climat. Les mesures doivent faire progresser les objectifs de la réconciliation et

Photo : Ux Indo

de l'équité en vue d'une distribution plus juste des bienfaits sociaux et financiers d'une économie propre.

Cet exercice financier et le budget de 2024 seront cruciaux pour poursuivre dans la voie des initiatives susmentionnées, de même que pour stimuler les progrès et les investissements appuyés par un engagement et un dialogue social soutenus. L'ampleur des investissements ainsi que la coordination connexe nécessaire dans la planification et la création d'emplois doivent correspondre à l'envergure de la transition énergétique, ceci pour réaliser des économies de coûts et éviter que des travailleur(-euse)s soient laissés pour compte. Les investissements dans la coordination gouvernementale interne, la collecte de données, la formation professionnelle, les mesures de soutien aux travailleur(-euse)s et la planification régionale se traduiront par une transition plus harmonieuse, et réduiront les perturbations pour les travailleur(-euse)s et les collectivités.

Les travailleur(-euse)s ont accès à nombre de soutiens gouvernementaux, mais il est nécessaire d'offrir des programmes et de réaliser de nouveaux investissements pour combler les lacunes des volets actuels de financement. Les recommandations suivantes comprennent des estimations des niveaux d'investissement dans des domaines clés, lesquels devront être affinés par le biais d'un dialogue social avec les travailleur(-euse)s et les employeur(-euse)s concerné(e)s, de même qu'au moyen d'échanges directs de gouvernement à gouvernement avec les communautés autochtones. Il faut veiller tout particulièrement à ce que les investissements soutiennent les personnes racisées, les jeunes, les femmes, les travailleur(-euse)s migrant(e)s et les autres groupes confrontés à des obstacles en matière d'emploi dans le cadre de la transition vers des industries sobres en carbone.

Investissement total recommandé : **Environ 12,2 milliards de dollars sur cinq ans**

Investissements recommandés :

1. **Collecte de données, analyse et modélisation qui serviront de fondements à la planification de la création d'emplois durables : un investissement de 30 millions de dollars sur cinq ans** est nécessaire pour soutenir les initiatives régionales de collecte de données et de modélisation qui définissent et classent les technologies et les emplois, évaluent les répercussions de la transition, modélisent les tendances régionales en matière d'emploi en fonction de projets précis et prévoient les exigences de main-d'œuvre dans chaque région et secteur clé, une attention particulière étant accordée aux collectivités rurales et éloignées. La modélisation et la planification stratégiques susmentionnées sont requises à l'échelon national pour éclairer la prise de décisions sur le plan régional et sectoriel, et pourraient être coordonnées par le Secrétariat des emplois durables proposé. [RNCan, EDSC, StatCan, CCIE]
2. **Participation autochtone à la gouvernance et à la planification autodéterminée d'emplois durables** : Créer un transfert d'au moins 1 milliard de dollars par an sur cinq ans, dans trois volets fondés sur les distinctions, pour soutenir la participation des gouvernements, des organisations et des peuples autochtones à la gouvernance et à la planification d'emplois durables, notamment par le biais d'interactions avec le Conseil des partenariats et le Secrétariat des emplois durables. Ces fonds pourraient également soutenir la planification communautaire et régionale dirigée par des Autochtones dans les zones touchées par la transition. Les besoins budgétaires spécifiques et l'allocation des fonds doivent être déterminés par les groupes autochtones. [RNCan]



Photo : Debbie Pan

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES



Photo : C. Wocintectchat

Photo : Melissa Bradley

3. **Développement, formation et perfectionnement de la main-d'œuvre** : La création de programmes et leur financement doivent se fonder sur des données et des modèles régionaux et sectoriels afin de garantir que les ressources correspondent aux besoins des travailleur(-euse)s et des industries qui en bénéficieront.
 - a. **Orienter la prochaine génération vers les emplois durables** : Soutenir les jeunes qui entreprennent des carrières durables par la création d'un **programme de crédit pour droits de scolarité de 150 millions de dollars sur cinq ans**²³ qui contribuera à répondre à la demande de main-d'œuvre et à éviter les pénuries dans les secteurs carboneutres, en donnant la priorité aux membres des groupes sous-représentés et méritant l'équité. (Les paramètres des programmes seront déterminés par les parties prenantes.) [EDSC]
 - b. **Soutenir les travailleur(-euse)s qui s'orientent vers des emplois durables** : Ajouter **250 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans** aux 250 millions de dollars précédemment affectés à « l'investissement dans les compétences pour l'économie nette zéro », pour un total de 500 millions de dollars sur cinq ans²⁴ au Centre de formation pour les emplois durables et au volet de formation liée aux emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical. Ce financement additionnel devrait inclure du soutien aux travailleur(-euse)s non syndiqué(e)s, ainsi qu'au développement de carrière, aux affaires, aux finances, à la retraite et à la santé mentale. Les services devraient être offerts par des parties prenantes fiables de la collectivité dans des centres locaux, semblables à ceux qui existent en Alberta²⁵ et en Saskatchewan²⁶. [RNCan, ADR]

23 Estimations : 26 000 emplois créés par an dans le domaine de l'énergie propre; 35 000 diplômé(e)s du secondaire annuellement; droits de scolarité moyens de 6 800 dollars par an; financement de 50 % des droits de scolarité de la première année pour le quart des élèves de l'enseignement secondaire.

24 Estimations : 170 000 travailleur(-euse)s du secteur des combustibles fossiles; allocation de 1 250 dollars par travailleur(-euse) dans des centres semblables.

25 Evan J. Pretzer (2020), « New centre in Parkland County aims to help those hit by coal phase-out ». <https://www.stonyplainreporter.com/news/local-news/new-centre-in-parkland-county-aims-to-help-those-hit-by-coal-phase-out>

26 Sask Coal Transition Centre. <https://www.saskcoal.com/>

4. Planification régionale et projets créateurs d'emplois

- a. **Mettre en place des ressources pour la planification régionale et les dépenses en immobilisations** : Créer un nouveau programme régional de financement et de coordination, avec un investissement initial de **6,5 milliards de dollars sur cinq ans**²⁷. S'appuyant sur les travaux des Tables régionales sur l'énergie et les ressources et sur la politique industrielle nette zéro, ce programme accorderait des fonds à chaque province ou région pour investir dans la planification régionale créatrice d'emplois et dans de grands projets d'immobilisations dans les régions en transition. Ce programme devrait être assorti de conditions relatives au climat et à la biodiversité afin d'assurer que la création d'emplois et la croissance industrielle font progresser les engagements internationaux du Canada. (*Voir également Conditions relatives au climat et à la biodiversité dans les dépenses fédérales, plus loin dans le présent document.*) [RNCan, ADR]
- b. **Investir dans la vitalité des collectivités** : Fournir **270 millions de dollars sur cinq ans**²⁸ en financement spécifique pour diversifier les économies des collectivités « touchées par la transition » et soutenir la capacité de mise en œuvre de nouveaux projets. Les projets pourraient inclure des initiatives visant à renforcer les services municipaux et à améliorer l'économie de la sécurité sociale et du bien-être pour faire face aux répercussions de la transition. Ces initiatives devraient inclure des mesures de soutien spécifiques pour les communautés autochtones, ainsi que des services de traduction si nécessaire. [RNCan, ADR]

Personnes-ressources

Laura Cameron – lcameron@iisd.ca
 Andréanne Brazeau – abrazeau@equiterre.org
 Kendall Anderson – kendalla@pembina.org



Photo : E. Ikwuegbu

²⁷ Estimations : 500 millions de dollars par province et territoire; 13 provinces et territoires.

²⁸ Estimations : 18 collectivités dont plus de 5 % des membres travaillent dans des industries des combustibles fossiles; 15 millions de dollars par collectivité.

5

AGRICULTURE DURABLE

Au Canada, l'agriculture et l'agroalimentaire, des secteurs économiques majeurs, se trouvent confrontés à des difficultés particulières attribuables à des facteurs de stress climatiques et d'autres sources. Partout au pays, les producteur(-trice)s subissent les effets des changements climatiques, caractérisés par la fréquence et l'aggravation des sécheresses, des inondations et des tempêtes. Les enjeux géopolitiques mondiaux touchent également les exploitant(e)s, notamment les perturbations du marché et l'augmentation des coûts. Alors qu'on prévoit une augmentation de 60 % de la demande alimentaire mondiale d'ici 2050, la priorité commune consiste à s'assurer du bon positionnement de l'agriculture canadienne pour relever de tels défis dans le respect de l'environnement. La Stratégie pour une agriculture durable, actuellement élaborée par Agriculture et Agroalimentaire Canada en collaboration avec les parties prenantes du secteur, sera un instrument majeur dans ce contexte. Pour assurer sa réussite, il faut doter la Stratégie de ressources suffisantes dépassant l'échelon de l'exploitation agricole

Photo : Raphael Rychensky

afin d'accélérer et d'étendre à l'ensemble des chaînes de valeur agroalimentaires la mise en œuvre de pratiques, d'outils, de technologies et d'innovations climato-intelligentes et respectueuses de la nature.

La Coalition pour un budget vert envisage un avenir dans lequel le Canada se classe en première position en matière d'agriculture durable et novatrice, grâce à un système alimentaire résilient et diversifié. Pour y arriver, la collaboration de tous les ordres de gouvernement et du secteur privé s'avère absolument nécessaire. On trouvera ci-dessous les principales recommandations pour des investissements destinés à aider les producteur(-trice)s à diversifier leurs revenus en favorisant ou en encourageant des activités d'intendance qui produisent des avantages environnementaux accrus.

Investissement total recommandé :
4,5 milliards de dollars sur cinq ans, puis 134 millions de dollars par an, en continu, affectés de la façon suivante.

Éviter la conversion de terres et maintenir l'habitat

La conversion des écosystèmes menacés (milieux humides, prairies et zones forestières) en terres agricoles productives et durables, attribuable au développement urbain ou à d'autres changements importants dans l'utilisation des superficies agricoles, constitue une perte nette pour la préservation de l'habitat. Le Canada a perdu entre 80 et 85 % de ses prairies indigènes²⁹ et environ 70 % des milieux humides dans le sud du pays; ce dernier pourcentage s'élève jusqu'à 95 % dans les régions densément peuplées³⁰. La conversion, la perte et la dégradation de ces écosystèmes réduisent leur capacité à maintenir la biodiversité, et constituent une menace pour la fourniture des services essentiels : stockage du carbone, cycle des nutriments, production de fourrage, stockage et qualité de l'eau, pollinisation, ressources hydriques et gestion de l'eau. En empêchant la perturbation ou la conversion des prairies, on contribuera à l'élimination de 12,4 millions de tonnes d'émissions de carbone au Canada³¹.

Les terres agricoles fournissent des biens et des services écologiques considérables grâce aux ressources et aux habitats qu'elles abritent : sols, prairies et pâturages, rivières et ruisseaux, forêts et boisés, faune et flore. Elles offrent aux producteur(-trice)s la possibilité de participer aux efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, de même qu'aux initiatives visant l'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité. Pourtant, année après année, l'expansion urbaine grignote environ 60 000 acres de terres agricoles de grande qualité, au point de faire monter leur prix de 192 % au cours des 20 dernières années. Cette hausse du prix des terres exacerbe les pressions sur les agriculteur(-trice)s vieillissant(e)s afin qu'ils ou elles vendent leurs terres à des compagnies de promotion immobilière ou industrielle pour un profit substantiel. Ce contexte complique d'autant l'accession des jeunes exploitant(e)s à la propriété. Les producteur(-trice)s canadien(ne)s devront donc se tourner vers l'intensification durable, une pratique visant à hausser les rendements avec moins d'intrants et sans augmenter l'étendue des terres. Selon l'estimation de la Banque Royale du Canada, « nous pourrions réduire les émissions de près de 20 mégatonnes en évitant les changements d'utilisation des sols jusqu'en 2050 »³².



Photo : Marcus Spiske

29 CFGA National Grassland Inventory. <https://www.canadianfga.ca/fr/projects/grassland-inventory/>

30 Canards Illimités Canada. <https://www.canards.ca/recits/milieux-humides/quadvient-il-des-milieux-humides-qui-disparaissent-au-canada/>

31 Banque Royale du Canada, « La prochaine révolution verte ». https://leadershipavise.rbc.com/la-prochaine-revolution-verte-comment-le-canada-peut-accroitre-sa-production-alimentaire-tout-en-reduisant-ses-emissions/?_gl=1*1ozxggb*_ga*MTE2NTIyMjQyNC4xNjkyMDgzMjcy*_ga_89NPCTDXQR*MTY5MjA4MzI3MS4xLjAuMTY5MjA4MzI3MS42MC4wLjA.&_ga=2.11428979.616210253.1692083272-1165222424.1692083272

32 Ibid.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Stratégie nationale d'utilisation des terres

Recommandation : Élaborer et mettre en œuvre une **Stratégie nationale d'utilisation des terres** en collaboration avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones, pour atteindre un juste équilibre entre protection de l'environnement, production agricole et expansion urbaine, et pour limiter la conversion de terres agricoles de grande qualité, de prairies, de milieux humides et de zones forestières.

25 millions de dollars sur trois ans, avec possibilité de renouvellement [AAC, RNCan, ECCC]

Programmes d'incitation à l'habitat agricole

Recommandation : Proposer des incitatifs financiers et des programmes aux producteur(-trice)s afin de réduire les risques liés à l'adoption d'approches novatrices qui favorisent la conservation de l'habitat agricole.

- Rétablir le financement pour un **Programme national de conversion des fourrages vivaces**³³ visant la conversion à l'échelle du champ afin de bonifier les terres cultivées en intercalant terres cultivées productives et couverture pérenne. **500 millions de dollars sur cinq ans** [AAC]
- **Maximiser le rendement économique et environnemental des terres marginales** en utilisant les technologies agricoles de précision/intelligentes et en mettant en place des incitatifs stratégiques et financiers pour les exploitant(e)s afin qu'ils ou elles convertissent les zones marginales de production de cultures annuelles en cultures pérennes et autres types d'habitats représentant des infrastructures offrant des fonctionnalités naturelles et une multiplicité de services écosystémiques.. **500 millions de dollars sur cinq ans** [AAC]
- Fournir des **incitatifs financiers aux producteurs** pour **éviter la conversion** des prairies indigènes et cultivées, des milieux humides et des zones forestières qui séquestrent le carbone et fournissent une biodiversité et d'autres services écosystémiques. **1 milliard de dollars sur cinq ans** [AAC]
- Élaborer et instaurer un **programme de dons agricoles** en collaboration avec tous les ordres de gouvernement pour faciliter la protection des terres agricoles, en particulier dans les régions densément peuplées où l'étalement urbain est important. Intégrer un principe d'écoconditionnalité pour s'assurer que les terres préservées soient cultivées selon les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) pour la santé des sols. [AAC, Finances]
- Élaborer et instaurer un **fonds destiné à soutenir l'accès aux terres agricoles** pour les exploitant(e)s, accessible aux entreprises agricoles et aux fiducies foncières agricoles. **200 millions de dollars sur cinq ans, puis 25 millions de dollars par an, en continu** [AAC en partenariat avec l'ARC]



Photo : Jonathan Kemper

³³ Semblable à l'ancien Programme de couverture végétale du Canada.

Améliorer la collecte et la diffusion des données environnementales, climatiques et socio-économiques

Données sur le carbone et comptabilisation

Recommandation : Harmoniser les données entre les divers ministères et améliorer les systèmes de mesure, de déclaration et de vérification des émissions de gaz dans les milieux agricoles afin de mieux contribuer au Rapport d'inventaire national, à l'élaboration des politiques et des programmes agricoles, ainsi qu'aux décisions prises dans les chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires.

50 millions de dollars sur trois ans, puis 2 millions de dollars par an, en continu [AAC, ECCC, StatCan]

- Financer, coordonner et déployer des programmes de recherche pour établir des facteurs d'émissions spécifiques et à l'échelle de chaque région, afin que le Canada puisse comptabiliser de manière précise les effets des solutions agricoles naturelles sur les sources et les puits de GES.
- Élaborer une boîte à outils accessible et intégrée à l'intention des producteur(-trice)s pour soutenir leurs activités de mesure et de surveillance des sources et des puits de GES, et en même temps assurer une collecte exhaustive et la canalisation des données vers l'inventaire national (p. ex., en intégrant les résultats de la télédétection, des modèles de calcul et des échantillons de sol).
- Créer une plateforme centralisée pour améliorer le partage et l'utilisation des données entre les ministères (principalement StatCan, AAC et ECCC) et les régimes d'assurance-récolte, et combler les lacunes et les divergences en matière de données.
- Augmenter et accélérer les investissements dans la recherche, l'innovation et les systèmes de mesure pour des solutions climatiques axées sur la nature en agriculture, y compris la collecte et l'intégration de données sur les taux d'adoption et de pénétration des pratiques climato-intelligentes.

Les solutions climatiques axées sur la nature adoptées par les producteur(-trice)s agricoles ne font pas l'objet d'une déclaration efficace dans le Rapport d'inventaire national du Canada. L'amélioration de l'intégration, de la collecte, de la gestion et des méthodes de quantification des données contribuera à garantir que les politiques et les programmes visant à encourager l'adoption de solutions climatiques axées sur la nature s'appuient sur des données précises et accessibles. Ces fonctionnalités amélioreraient également les connaissances des producteur(-trice)s sur les effets d'une pratique particulière et de leur contribution aux objectifs nationaux en matière d'émissions de GES. Enfin, le renouvellement des méthodes de collecte des données et de quantification des GES qui alimentent l'inventaire stimulerait les efforts visant à créer des indicateurs agroenvironnementaux de référence plus robustes, comme les teneurs de carbone organique du sol et les émissions d'oxyde nitreux, qui sont nécessaires pour accroître la participation du secteur agricole aux marchés et aux programmes de services écosystémiques.

Voir également la recommandation de la rubrique Données, recherches, informations et connaissances précises pour améliorer la surveillance et la prise de décisions fondées sur des données probantes, plus loin dans le présent document.



Photo : Tamiscomingue

Recherche pour quantifier les avantages économiques, environnementaux et sociaux

Recommandation : Augmenter les investissements en recherche pour quantifier les avantages économiques, environnementaux et sociaux des pratiques agricoles afin d'affiner les pratiques de gestion bénéfiques (PGB).

100 millions de dollars sur cinq ans, puis 20 millions de dollars par an, en continu [AAC, CRSH, CRSNG]

- Veiller à ce que les **résultats de la surveillance et de l'évaluation** ainsi que le **rendement des investissements** des programmes gouvernementaux, tels que le programme Solutions agricoles pour le climat, soient **diffusés auprès des producteur(-trice)s et des responsables des décisions**.
- **Étendre et renforcer le programme des Laboratoires vivants**, en insistant davantage sur :
 - l'amélioration de la recherche et la collecte de données dans les exploitations agricoles en vue de fournir des informations visant à favoriser l'adoption dans les régions et à produire des rapports nationaux plus précis;
 - la création et le déploiement de programmes de formation et de recherche.
- **Améliorer la transparence des données publiques** afin de déceler et d'éliminer les subventions ou les incitatifs contre-productifs aux activités directement ou indirectement nuisibles à l'environnement. *Voir aussi Aligner les politiques et les investissements sur l'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité d'ici 2030, plus loin dans le présent document.*

La réalisation de recherches complémentaires visant à déterminer le rendement d'investissements requis et les considérations comportementales liées à l'adoption des pratiques de gestion bénéfiques (c.-à-d. la valeur incitative à partir de laquelle les agriculteur(-trice)s adhèrent à la pratique de gestion bénéfique) permettra d'optimiser les investissements futurs dans les programmes agroenvironnementaux. Plusieurs avantages découleront de ces recherches, notamment la quantification des bénéfices de la séquestration du carbone grâce aux PGB, la maximisation des investissements et des efforts dans les programmes environnementaux, et les moyens pour les exploitants de prendre de meilleures décisions.

Photo : Jonathan Kemper



Valorisation des services écologiques

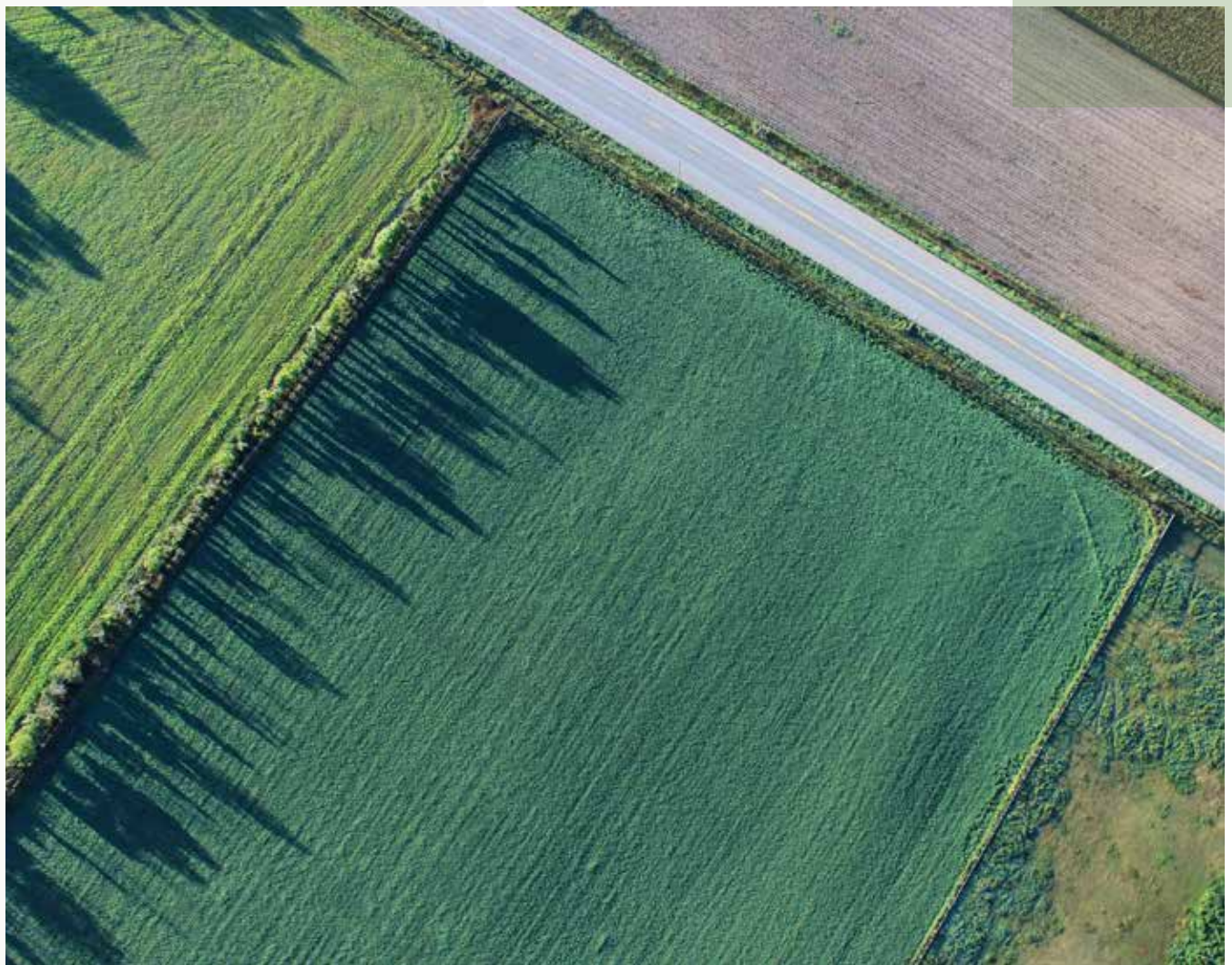
Recommandation : Faciliter la création d'un système fondé sur les lois du marché pour évaluer les services écologiques dérivés du secteur agricole, afin de fournir de la valeur aux consommateur(-trice)s canadien(ne)s et une transparence aux consommateur(-trice)s internationaux de produits alimentaires.

25 millions de dollars sur trois ans [AAC]

- Allouer des fonds de démarrage pour **faciliter la création d'un marché basé sur les biens et services écologiques (BSE) issus des exploitations agricoles**, lequel favoriserait des allégations et des investissements crédibles qui amélioreraient la biodiversité générale, accroîtraient la résilience du secteur et optimiseraient les investissements futurs dans des programmes agroenvironnementaux.

Le Canada est riche en biens et services écologiques, ce qui lui confère un avantage pour la commercialisation de produits durables. Toutefois, aucun marché n'offre aux entreprises la sécurité requise pour faire de tels investissements avec un rendement assuré. L'établissement d'une norme nationale pour la production et le commerce des services écologiques constituerait un avantage économique pour les agriculteur(-trice)s et les éleveur(-euse)s dont les produits ont une valeur environnementale supérieure. Elle contribuerait également à garantir que les investissements destinés à produire la performance environnementale souhaitée se traduisent par des résultats concrets.

Photo : S. Federava



Accélérer et renforcer la mise en œuvre de pratiques, de technologies et d'innovations climato-intelligentes et respectueuses de la nature

Outils, assistance technique et transfert de connaissances

Recommandation : Augmenter les investissements dans les outils, l'assistance technique et le transfert de connaissances afin d'encourager et faciliter l'adoption des PGB par les agriculteur(-trice)s pour accroître la productivité, diversifier les sources de revenus, éduquer sur les pratiques respectueuses de la nature et en encourageant l'application, et améliorer la résilience climatique des exploitations.

500 millions de dollars sur cinq ans [AAC]

- **Généraliser les programmes de vulgarisation** pour introduire des pratiques, des outils et des technologies qui offrent un soutien et des incitatifs aux producteur(-trice)s.
- **Financer 1 000 nouveaux postes d'agents de vulgarisation** pour soutenir les pratiques durables.
- **Améliorer et élargir l'accès aux ressources, à la formation et à l'éducation** pour les fournisseurs d'assistance technique sur l'adoption de solutions climatiques.
- **Créer un programme de formation et de certification** à l'intention des fournisseurs d'assistance technique afin qu'ils puissent mieux orienter les producteur(-trice)s vers les incitatifs pour l'adoption de solutions climatiques axées sur la nature et les conseiller sur les perspectives et les risques associés (p. ex., les interventions dans la chaîne d'approvisionnement).
- Améliorer, soutenir et multiplier les **occasions d'apprentissage entre agriculteur(-trice)s et entre pairs**.
- **Augmenter le financement du Programme des technologies propres en agriculture** pour aider les producteur(-trice)s à réduire les émissions par l'amélioration de l'efficacité énergétique, le remplacement des combustibles fossiles et l'électrification des exploitations agricoles.
- Veiller à ce que les **PGB** qui suscitent et encouragent la **participation de l'ensemble du monde agricole** soient **saines** sur le plan fiscal et **financièrement attrayantes**, tant pour les grandes exploitations et entreprises agroalimentaires qui exercent une influence massive sur le paysage que pour les petites exploitations.

Pour que le Canada intensifie de manière durable sa production et obtienne des résultats dans l'ensemble du système alimentaire en améliorant la sécurité alimentaire, en s'adaptant aux changements climatiques, tout en gérant la demande pour des ressources naturelles limitées, il faut absolument inciter les producteur(-trice)s à adopter et renforcer les pratiques et les technologies climato-intelligentes et respectueuses de la nature.

Santé des sols

Recommandation : Accorder la priorité à la résilience, à la productivité et à la capacité de stockage du carbone des sols au Canada.

6 millions de dollars sur trois ans pour élaborer une stratégie pour la santé des sols, échelonnés au fil des années, soit 1 million de dollars en 2024-2025, 2 millions de dollars en 2025-2026 et 3 millions de dollars en 2026-2027 [AAC] :

- Élaborer et mettre en œuvre une **Stratégie pancanadienne pour la santé des sols** dans le cadre de la Stratégie pour une agriculture durable, qui permettra aux agriculteur(-trice)s d'accéder aux informations et aux ressources financières nécessaires pour améliorer les pratiques relatives aux sols.

- Veiller à **fournir un soutien aux producteur(-trice)s** qui souhaitent **tester, adopter et évaluer des PGB**, comme les amendements organiques, les divers types de rotations des cultures, les zones tampons de conservation, la prévention du compactage des sols et la lutte intégrée contre les parasites.

Les sols constituent la base de la production agricole au Canada et leur importance réside dans leur résilience, leur productivité et leur capacité de stockage du carbone. La protection et la régénération des sols ont été considérées comme des interventions majeures dans une série d'annonces fédérales récentes, notamment l'Énoncé de Guelph, le Fonds d'action à la ferme pour le climat, les Solutions agricoles pour le climat, le Plan de réduction des émissions et la Stratégie pour une agriculture durable. L'adoption de pratiques de gestion des sols tels que le travail réduit du sol, les divers types de rotations des cultures, la conservation adéquate des éléments nutritifs du sol, l'inclusion de cultures de couverture ou de plantes vivaces dans les rotations, et la modification des pratiques de pâturage revêtent une grande importance dans les engagements du Canada en matière de changements climatiques et de biodiversité. La santé des sols garantira la productivité, la rentabilité et la résilience de la production alimentaire.

Gestion des risques de l'entreprise (GRE)

Recommandation : Veiller à ce que les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) intègrent les risques climatiques, les pratiques environnementales et l'adaptation aux changements climatiques. Nous recommandons que toutes les modifications apportées aux programmes de GRE financés par le gouvernement fédéral soient cumulatives et incitatives.

1,08 milliard de dollars sur cinq ans, suivi de 87 millions de dollars par an, en continu

- Créer un **Fonds spécialisé de réduction des risques climatiques** afin de fournir des mesures incitatives volontaires comme la réduction des primes ou des paiements bonifiés pour les producteur(-trice)s qui adoptent des PGB. **435 millions de dollars sur cinq ans, puis 87 millions de dollars par an, en continu** [AAC]
- Mettre au point un **programme pour tester les innovations** en matière de conception de la GRE, notamment en encourageant l'adoption de PGB spécifiques. **10 millions de dollars sur trois ans** [AAC]
- Améliorer la **transparence et l'accessibilité des données** concernant l'efficacité des programmes de GRE, notamment les mesures de rendement et les rapports visant une quantification des avantages de la réduction des risques grâce aux PGB et aux mesures préventives. **5 millions de dollars sur cinq ans** [AAC, StatCan]
- **Établir des systèmes d'alerte précoce**, entre autres pour les sécheresses et les inondations, et des recommandations connexes pour des PGB adaptées aux régions, en collaboration avec les provinces et les territoires. **280 millions de dollars sur trois ans** [AAC]
- Intégrer le Programme d'assurance des prix du bétail dans le cadre du programme Agri-protection et subventionner la prime à coût partagé pour encourager l'adhésion, un montant partagé entre les gouvernements fédéral et provinciaux. **350 millions de dollars sur cinq ans** (AAC)

Les risques importants que les changements climatiques font peser sur les exploitations agricoles augmentent d'autant plus les coûts des programmes de GRE. À la différence d'autres programmes similaires qui existent ailleurs, aucune compensation n'est encore prévue par les programmes de GRE au Canada pour les producteur(-trice)s qui adoptent des pratiques adaptatives, telles que les PGB environnementales, en vue d'atténuer ces risques. Les programmes de GRE visent principalement à stabiliser les revenus, mais ils offrent aussi un moyen de primer les nouvelles pratiques qui renforcent la résilience climatique à moyen et long terme, et produisent des résultats agroenvironnementaux positifs.



Photo : Tamiscomingue

Soutenir une initiative de promotion des chaînes de valeur agricoles durables

Recommandation : Lancer trois à cinq collaborations multipartites destinées aux agriculteur(-trice)s afin d'accélérer l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques à l'échelon régional, tout en obtenant de meilleurs résultats pour l'ensemble du secteur.

550 millions de dollars sur cinq ans pour cinq projets pilotes [AAC, ISDE]

La durabilité à long terme se fonde sur de nouvelles approches qui stimulent une transformation à grande échelle en associant les pratiques agricoles à celles issues d'autres domaines qui s'avèrent plus prometteuses en matière de rendement pour les exploitations.

Une initiative pour promouvoir des chaînes de valeur durables permettrait d'aligner les incitatifs publics sur les mécanismes fondés sur le marché dans le cadre d'une série de collaborations multipartites axées sur les agriculteur(-trice)s et adaptées aux besoins et aux réalités des chaînes de valeur spécifiques au contexte. Des solutions seront proposées aux producteur(-trice)s dans quatre domaines principaux : le financement pour réduire les risques liés à l'adoption de nouvelles pratiques, l'apprentissage et la vulgarisation entre pairs, l'amélioration de la collecte et de la diffusion des données et les normes de rendement vérifiées en matière de durabilité.

À partir du modèle établi par le Partnership for Climate-Smart Commodities aux États-Unis³⁴, une initiative sur les chaînes de valeur agricoles durables susciterait des partenariats et des collaborations pour l'adaptation du secteur agroalimentaire canadien aux nouvelles tendances. Elle soutiendrait les marchés pour répondre aux choix climato-intelligents des parties prenantes des chaînes d'approvisionnement agroalimentaire, et favoriserait ainsi la progression vers les objectifs du Canada en matière de climat, de productivité et de développement durable.

Personnes-ressources

Gia Paola – g_paola@ducks.ca

Shaughn McArthur – shaughn.mcarthur@natureunited.ca

Carole-Anne Lapierre – calapierre@equiterre.org

Carolyn Callaghan – carolync@cwf-fcf.org

³⁴ US Department of Agriculture, « Partnerships for Climate-Smart Commodities ». <https://www.usda.gov/climate-solutions/climate-smart-commodities>

RC

RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES



INTÉGRER LE CLIMAT ET LA NATURE DANS LES POLITIQUES FISCALES, L'ÉTABLISSEMENT DES BUDGETS ET LES DÉCISIONS DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Transformer l'économie du Canada avec une politique industrielle nette zéro

À mesure que le monde se transforme sur la voie de la carboneutralité, certains pays prennent l'initiative de développer des industries nationales qui répondront aux besoins de consommation futurs compatibles avec un réchauffement de 1,5 degré, tout en renforçant la sécurité de l'énergie et de la chaîne d'approvisionnement.

L'enjeu est de taille pour le Canada en raison de la forte intensité en carbone de ses exportations principales : le pétrole brut et le bitume. Comme l'a indiqué le Groupe consultatif pour la carboneutralité du Canada, « Une politique industrielle carboneutre offrirait une certitude quant aux transformations requises, augmenterait la responsabilisation au regard de la transition vers la carboneutralité, permettrait aux Canadien(ne)s de profiter des nouvelles possibilités économiques mondiales, réduirait les risques dans un monde incertain et créerait des coalitions de soutien à l'action climatique »³⁵. Les provinces et les territoires du Canada étant diversifiés, la politique industrielle nette zéro devrait l'être également.

35 Groupe consultatif pour la carboneutralité (janvier 2023), « Concurrence et réussite dans le contexte d'un avenir carboneutre : Premier rapport annuel au Ministre de l'Environnement et du Changement climatique ». <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/carboneutralite-2050/groupe-consultatif/premier-rapport-annuel-au-ministre.html>

En partie en réponse à l'Inflation Reduction Act des États-Unis, le budget de 2023 du Canada a accordé des investissements considérables dans l'atténuation des changements climatiques et les politiques industrielles. Le gouvernement fédéral devrait s'efforcer davantage d'utiliser ses importantes dépenses d'approvisionnement afin de se procurer des matériaux propres et d'atteindre les objectifs de la Stratégie pour un gouvernement vert d'ici 2025. Il s'agit notamment d'acheter 100 % d'électricité propre pour les propriétés gouvernementales et des matériaux de construction structurelle à teneur en carbone réduite de 30 %³⁶. Les investissements qui améliorent la capacité du gouvernement à acheter des produits propres contribueraient à créer des marchés et des industries de produits à faible teneur en carbone au Canada, tout en exerçant une influence négligeable sur le cadre fiscal du pays. Les produits issus de l'agriculture et de la sylviculture devraient être inclus. Ce sont des industries terrestres dont les activités, associées à des pratiques appropriées, ont le potentiel de séquestrer le carbone et de se développer dans un monde carboneutre.

36 Gouvernement du Canada, « Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada ». <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/strategie.html>

En accord avec les conseils de la Buy Clean Industry Alliance³⁷, la Coalition pour un budget vert recommande un investissement de **845 millions de dollars sur cinq ans, commençant en 2023–2024, et réparti comme suit :**

- **500 millions de dollars sur cinq ans** pour un fonds d'incitation pour les infrastructures propres afin de stimuler le marché canadien des matériaux de construction à faible teneur en carbone commercialement viables et les pratiques connexes en compensant les coûts supplémentaires liés au recours à ces matériaux et pratiques dans les infrastructures publiques. [INFC]
- **15 millions de dollars sur cinq ans** pour renforcer les capacités du secteur public dans son ensemble afin de stimuler l'adoption de pratiques favorisant l'achat de produits propres, de créer des outils pour accroître les capacités et l'éducation en matière d'approvisionnement propre et d'offrir les services de personnel fédéral pour assurer la formation à ce sujet. [RNCAN, SPAC, ISDE]
- **300 millions de dollars sur cinq ans** pour investir dans l'innovation canadienne afin de décarboniser l'industrie, de s'assurer que les gouvernements sont prêts à acquérir des technologies émergentes et à concevoir, tester, démontrer et déployer des matériaux de construction précommerciaux innovants à faible teneur en carbone. [RNCAN, ISDE]
- **30 millions de dollars sur cinq ans** pour financer des organismes sans but lucratif et non partisans afin de concevoir et d'organiser des échanges inclusifs, réfléchis et sains sur l'énergie et le climat. [RNCAN, ECCC]

- **Déployer un Fonds pour l'avenir à l'intention des agences de développement économique régional** afin de les aider à concevoir des politiques industrielles spécifiques à chaque région et alignées sur la politique nationale³⁸. [ISDE, RNCAN]

En accord avec les conseils du Groupe consultatif pour la carboneutralité, la Coalition pour un budget vert recommande d'améliorer les rapports en temps réel, notamment en ce qui concerne les données sur les émissions au Canada, la modélisation et les évaluations des risques climatiques; les incidences des principales dépenses gouvernementales sur les objectifs climatiques du Canada; de même que les mesures de rendement importantes pour un solide plan d'emplois durables alignés sur la carboneutralité. [ECCC, RNCAN, ISDE, REC, CCIE]

Veuillez également consulter ces autres recommandations dans le présent document : Promouvoir des emplois durables pour un Canada carboneutre (plus haut), Vers une économie plus circulaire grâce au réemploi et à la réparation (plus loin) et Réorienter le financement public national et les subventions vers des sources d'énergie de remplacement des combustibles fossiles (plus loin).

Personnes-ressources

Scott MacDougall – scottm@pembina.org
 Andréanne Brazeau – abrazeau@equiterre.org



Photo : Zia Syed

37 Clean Energy Canada, « 2023 Federal Pre- Budget Consultations ». <https://cleanenergycanada.org/report/submission-2023-pre-budget-consultations/>

38 Potentiellement inspiré de la proposition suivante : <https://liberal.ca/fr/notre-plateforme/assurer-la-prosperte-des-travailleurs-et-des-communautés-au-fur-et-a-mesure-que-nous-nous-approchons-de-l'objectif-de-la-carboneutralite/>

Conditions relatives au climat et à la biodiversité dans les dépenses fédérales

Le Canada a besoin d'une approche pangouvernementale pour s'assurer que les principales réglementations, politiques et dépenses gouvernementales s'alignent sur ses objectifs de réduction des émissions et d'arrêt et d'inversion de la perte de biodiversité, ainsi que sur la Stratégie nationale d'adaptation. Il est essentiel de veiller à ce que les principales allocations budgétaires fédérales soient utilisées de la manière la plus efficace possible et que les bénéficiaires des fonds participent à la réalisation des objectifs du Canada en matière d'atténuation des effets des changements climatiques, de protection de la nature et d'adaptation³⁹.

L'application de conditions ambitieuses en matière de climat et de biodiversité au financement renforcerait la gouvernance carboneutre axée sur l'adaptation et les effets positifs pour la nature par l'intégration des priorités dans les programmes et au sein des ministères, y compris les grands mécanismes fédéraux comme la Banque de l'infrastructure du Canada et le Fonds de croissance du Canada. Le défaut d'appliquer les conditions pourrait entraîner des dépenses inefficaces ou risquées (p. ex., dans des solutions non éprouvées ou coûteuses), ce qui créerait des coûts de renonciation pour les dépenses en faveur du climat.

Tous les ministères ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ces conditions. À notre avis, ces conditions revêtent une importance particulière pour le BCP, le BPM, ISDE, RNCAN, Finances, TC, le MPO et la BIC, étant donné le rôle de ces ministères et organismes dans l'évolution des secteurs public et privé du Canada vers des résultats carboneutres et positifs pour la nature, et dans l'amélioration de la résilience.

Recommandations

1. **Employer une optique intégrée des changements climatiques et de la biodiversité dans l'évaluation des propositions du budget de 2024.** Le budget de 2024 devrait publier un résumé de son impact global sur le climat et la biodiversité, réalisé à l'aide de méthodologies transparentes et d'indicateurs mesurables, comprenant également une évaluation par rapport à des scénarios à 1,5 degré. De plus, cette

optique intégrée du climat et de la nature devrait faire partie des Rapports sur les répercussions⁴⁰ qui figurent dans les budgets fédéraux. [BCP, Finances, ECCC]

- **Aligner les dépenses réalisées par les grands mécanismes, les programmes et les budgets⁴¹ sur des scénarios à 1,5 degré et positifs pour la nature à l'aide de conditions et critères rigoureux.** [Tous les ministères]
 - a. Dans tous les domaines et programmes, rendre l'accès aux financements substantiels conditionnel à l'engagement des bénéficiaires des secteurs privé et public d'atteindre les objectifs du Canada en matière de climat et de nature.
 - i. **Pour le financement lié au climat**, les bénéficiaires doivent présenter : 1) des objectifs de réduction des émissions pour 2030 et 2050 équivalents à ceux du Canada ou les dépassant; 2) des plans pour atteindre ces objectifs s'appuyant sur la recommandation du Groupe d'experts de haut niveau sur les engagements de zéro émission nette des entités non étatiques, selon laquelle les engagements envers la carboneutralité doivent s'aligner sur des trajectoires de 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité; et 3) une divulgation consciencieuse des risques pour le climat et la nature.
 1. **Pour l'électricité⁴²**, exiger des provinces qu'elles s'engagent à apporter des améliorations systématiques à leurs réseaux d'électricité, notamment en imposant aux services publics la mise en place de plans carboneutres (*voir la rubrique Faire progresser la mise en place d'un réseau électrique zéro émission basé sur les énergies renouvelables, plus haut dans le présent document*).
 2. **En ce qui concerne le financement pour l'adaptation** accordé aux municipalités, provinces et territoires qui disposent d'un

39 IIDD, « Conditions vertes : Principes et conditions pour une relance économique verte au Canada après la pandémie de la COVID-19 ». <https://www.iisd.org/system/files/2020-07/green-strings-covid-19-canada-fr.pdf>

40 Gouvernement du Canada, « Rapport sur les répercussions du budget de 2022 ». <https://www.budget.canada.ca/2022/report-rapport/gdql-egdqv-02-fr.html>

41 Dont la Banque de l'infrastructure du Canada, le Fonds de croissance du Canada, l'Accélérateur net zéro, les crédits d'impôt à l'investissement, d'autres dépenses relatives à l'électricité et aux infrastructures, et les ententes bilatérales à l'égard de la nature.

42 Y compris le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre, la Banque de l'infrastructure du Canada, de même que le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification.

plan d'adaptation ou qui souhaitent en élaborer un, ces plans doivent être alignés sur des scénarios à 1,5 degré (*voir la rubrique Accroître les investissements de base en matière d'adaptation pour renforcer la résilience aux changements climatiques, plus loin dans le présent document*).

- ii. **Pour le financement lié à la nature**, les récipiendaires doivent avoir établi des objectifs et élaboré des plans alignés sur l'objectif du Canada d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, notamment en protégeant au moins 30 % des terres et des océans, également d'ici 2030, et en appuyant les initiatives de conservation dirigées par des Autochtones.
- iii. Le financement doit être assorti de pénalités et de mesures correctives si les conditions ne sont pas remplies (p. ex., les subventions seraient converties en prêts si l'engagement de carboneutralité n'est pas établi dans un délai raisonnable).
- b. **S'assurer que les critères de sélection maximisent les résultats positifs pour le climat et la nature, et qu'ils se fondent sur :**
 - i. la plus importante réduction nette de GES par dollar investi;
 - ii. l'accent mis sur des solutions éprouvées pour réaliser des réductions à court terme qui permettraient au Canada d'atteindre son objectif de 2030 plutôt que sur des technologies émergentes qui produiront des résultats à plus long terme;
 - iii. l'utilisation des meilleures technologies pour les projets de réduction des émissions industrielles;
 - iv. des projets qui soutiennent la création d'emplois à long terme et cohérents avec l'objectif zéro émission nette, et qui intègrent pleinement des éléments de transition durable (p. ex., le recyclage, le perfectionnement des compétences, des ententes sur les avantages communautaires), tout en mettant l'accent sur les collectivités méritant l'équité;
 - v. les fonds versés pour l'infrastructure; à titre d'illustration, le financement pour les infrastructures linéaires (p. ex., les autoroutes et les chemins de fer) devrait être assorti de l'obligation d'incorporer des considérations et des mesures d'atténuation pour la faune, comme des passages inférieurs et supérieurs ainsi que des clôtures;

- vi. les **accords bilatéraux sur la nature** prévoyant l'octroi de fonds fédéraux pour la protection de la nature aux provinces et aux territoires. Ces accords devraient comporter l'exigence d'un engagement à obtenir des résultats supplémentaires mesurables et spécifiques en matière de conservation qui répondent aux normes convenues et contribuent de manière significative aux objectifs de protection de 30 % des terres, y compris les initiatives de conservation menées par des Autochtones.

3. Soutenir la transparence et la responsabilité à l'égard des résultats en matière de climat et de nature en imposant aux programmes et aux participants des exigences strictes en ce qui a trait aux rapports.

- a. Les renseignements sur les ententes de financement doivent être rendus publics, et les bénéficiaires devraient être tenus de divulguer les renseignements sur les investissements effectués et les résultats mesurables obtenus, particulièrement en ce qui concerne les réductions des GES, la protection et la restauration de la nature, de même que la création ou le maintien d'emplois.
- b. Le gouvernement devrait fournir en temps utile des rapports publics de surveillance et d'évaluation permettant de déterminer si les fonds contribuent à la réalisation des objectifs en matière de carboneutralité et de protection de la nature, et s'ils atteignent les bons types de demandeurs et de projets.

4. Veiller à ce que l'autorité autochtone soit respectée, notamment par l'intégration du consentement libre, préalable et éclairé ainsi que par l'adhésion à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) dans la divulgation d'informations sur les projets et les accords de financement de nation à nation (p. ex., par des transferts directs aux bénéficiaires autochtones).

Voir également, ailleurs dans le présent document, Transformer l'économie du Canada avec une politique industrielle nette zéro (plus haut), et Réorienter le financement public national et les subventions vers des sources d'énergie de remplacement des combustibles fossiles (plus loin).

Personnes-ressources

- Bernard Soubry - bsoubry@iisd.ca
- Scott MacDougall - scottm@pembina.org
- Andréanne Brazeau - abrazeau@equiterre.org
- Shaughn McArthur - shaughn.mcarthur@natureunited.ca

La tarification du carbone au Canada exige davantage de certitudes pour faire débloquer des investissements dans la décarbonisation

Le Canada occupe une position de premier plan en matière de tarification du carbone pour fixer la valeur de la réduction des émissions. Il a formulé des propositions intéressantes de contrats fondés sur les différences afin de rehausser la certitude et d'améliorer la capacité d'investissement du système de tarification. Il lui faut maintenant intervenir très rapidement avec des propositions pour confirmer cette certitude.

L'une des propositions consiste à utiliser les 15 milliards de dollars du Fonds de croissance du Canada pour mettre en place une première série de contrats fondés sur les différences afin de soutenir la valeur des crédits carbone, et éventuellement le prix du carbone. Ces contrats sont absolument nécessaires en 2023 et doivent être finalisés pour permettre au pays d'atteindre son objectif climatique de 2030, de rivaliser avec les États-Unis pour développer une industrie et des chaînes d'approvisionnement sobres en carbone, et soutenir des emplois et une prospérité économique durables à long terme.

Le Canada a également proposé de tenir des consultations sur la conception d'un système diversifié de contrats fondés sur les différences. La nécessité d'un tel programme s'impose également de toute urgence. Le gouvernement fédéral doit donc procéder à ces consultations en 2023 et se fixer des délais ambitieux pour la conception et la mise en œuvre d'un tel système. Le Canada assume un rôle de chef de file mondial dans l'élaboration de ce vaste programme. En commençant par une série limitée de contrats avant la mise au point du programme en question, on adopte une approche d'apprentissage par la pratique qui concilie l'urgence de réduire les émissions nationales, la concurrence avec les États-Unis pour les investissements et des paris mesurés pour adapter et généraliser des politiques novatrices. Le Canada devrait également s'engager à diffuser les caractéristiques de ces contrats, les projets auxquels ils sont associés, les rapports sur les performances de ce programme et les enseignements tirés, afin que les Canadiens et les populations d'autres pays puissent s'en inspirer et profiter du leadership du Canada.

Puisque le système canadien de tarification du carbone se fonde sur une combinaison de politiques fédérales, provinciales et territoriales, le gouvernement fédéral devrait mobiliser les provinces et les territoires lors de la conception des contrats fondés sur les différences. Ce faisant, il prendrait en compte leurs enjeux communs en matière de réduction des émissions, d'attraction des investissements et de création d'emplois durables, ainsi

que de saine politique budgétaire. Il s'avère plus prudent d'investir dans les politiques de tarification du carbone existantes que d'offrir de nouveaux financements ou allègements fiscaux.

Investissement recommandé :

Le Fonds de croissance du Canada devrait s'acquitter d'urgence de son mandat qui consiste à « aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne à grande vitesse et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité » en consacrant son budget actuel de 15 milliards de dollars à une première série de contrats fondés sur les différences signés en 2023. Ces contrats devraient d'abord se concentrer sur les secteurs difficiles à décarboniser qui présentent un faible risque d'actifs délaissés et lancer des appels d'offres concurrentiels ou ciblés pour favoriser des réductions d'émissions rentables dans l'ensemble de l'économie. Le programme devrait rendre compte de son rôle dans le financement des secteurs, de ses coûts et revenus, des leçons apprises, des détails contractuels et des réductions d'émissions obtenues. Pour pouvoir conclure ces contrats, les systèmes fédéraux et provinciaux de tarification du carbone doivent rendre publics les prix des crédits. De plus, leurs taux de resserrement doivent s'ajuster de manière prévisible sur l'engagement du Canada en faveur de la carboneutralité d'ici 2050. Il faudra mettre en place des processus transparents pour surveiller la gestion du marché des crédits et formuler des recommandations à ce sujet, comme la création d'une commission nationale d'échange de crédits carbone. [ECCC, Finances]

Personne-ressource

Scott MacDougall – scottm@pembina.org



Photo : V. Velizarov

Réorienter le financement public national et les subventions vers des sources d'énergie de remplacement des combustibles fossiles



Photo : Frank Mezhi

Le Canada a adopté des politiques visant à mettre fin aux subventions et au financement public international des projets de combustibles fossiles sans dispositif de réduction. Dans la foulée, le Canada doit maintenant combler les lacunes des politiques existantes et mettre en place une politique visant à mettre fin au financement public national des combustibles fossiles.

Le Canada s'est engagé pour la première fois à supprimer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles en 2009 lors du sommet du G20, et a récemment publié son cadre d'évaluation des subventions aux combustibles fossiles⁴³. Il s'est également engagé à mettre fin au financement public national des combustibles fossiles et à publier un plan à cet effet d'ici l'automne 2024^{44,45}.

43 Gouvernement du Canada, « Subventions inefficaces aux combustibles fossiles – Cadre d'évaluation pour auto-examen par le gouvernement du Canada ». <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/subventions-inefficaces-combustibles-fossiles/cadre-evaluation.html>

44 Parti libéral du Canada, « Éliminer les subventions et le financement public de l'industrie des combustibles fossiles ». <https://liberal.ca/fr/notre-plateforme/eliminer-les-subventions-et-le-financement-public-de-lindustrie-des-combustibles-fossiles/>

45 Gouvernement du Canada, « Subventions inefficaces aux combustibles fossiles – Cadre d'évaluation pour auto-examen par le gouvernement du Canada ». <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/subventions-inefficaces-combustibles-fossiles/cadre-evaluation.html>

Entre-temps, les subventions et aides fédérales aux combustibles fossiles se sont élevées à un total d'au moins 20,2 milliards de dollars en 2022, lequel comprend les transferts directs et les pertes fiscales, ainsi que le financement public⁴⁶. Le financement public national représente une part importante du soutien aux combustibles fossiles au Canada et n'est pas couvert par les politiques d'élimination progressive existantes. Exportation et développement Canada a fourni au moins 4,3 milliards de dollars par an en moyenne pour des projets de combustibles fossiles nationaux entre 2019 et 2021^{47,48}.

En raison de l'urgence de la crise climatique qui oblige à réduire rapidement les émissions, les nouveaux investissements publics doivent se concentrer sur les systèmes énergétiques carboneutres et éviter de prolonger la dépendance aux combustibles fossiles. Conformément au principe du pollueur-payeur, les coûts associés à la réduction des émissions dans la production pétrolière et gazière et dans d'autres industries fortement émettrices devraient être assumés par ces secteurs.

46 Environmental Defense, « 2022 Federal Fossil Fuel Subsidies ». <https://environmentaldefense.ca/federal-fossil-fuel-subsidies-tracking/>

47 Public Finance for Energy Database. <http://energyfinance.org>

48 Remarque : Un financement public supplémentaire de 5,9 milliards de dollars a été offert, mais les données ne sont pas suffisamment transparentes pour permettre de déterminer la part nationale du financement.

Recommandations

1. Comblen les lacunes dans les subventions aux combustibles fossiles et les politiques relatives au financement public international. [Finances, ECCC]

- a. Publier les résultats de l'autoexamen du Canada, attendu depuis longtemps, d'ici l'automne 2023, y compris un inventaire complet de toutes les subventions et aides fédérales, fiscales et non fiscales, accordées aux combustibles fossiles, ainsi qu'une justification de toutes celles qui sont jugées « efficaces ». [Finances, ECCC]
- b. Comblen les lacunes dans les politiques existantes en matière de subventions et de financement public afin de cesser de soutenir la production pétrolière et gazière « limitée », y compris par le captage et le stockage du carbone. [Finances, RNCAN, ISDE, ECCC]

- c. Créer un mécanisme central pour la transparence, la responsabilité et l'application des politiques actuelles afin de s'assurer qu'elles sont respectées dans tous les ministères. Ce mécanisme pourrait inclure des audits gouvernementaux annuels des dépenses des ministères. [ECCC]
- d. Veiller à ce que le budget de 2024 reflète la politique actualisée, notamment par l'élimination des subventions fiscales (p. ex., réduction des frais de développement, incitatif à l'investissement accéléré)⁴⁹. [Finances]

2. Mettre fin au financement public national des combustibles fossiles, en particulier par Exportation et développement Canada (EDC), d'ici le budget de 2024. [Finances, AMC]

- a. En s'appuyant sur la politique internationale du Canada en matière de financement public, introduire une politique visant à mettre fin au soutien d'EDC aux combustibles fossiles sur le territoire du pays, laquelle comprendra des lignes directrices limitatives rigoureuses qui incluent le soutien indirect et s'alignent au minimum sur celles de la politique internationale⁵⁰.
- b. Aligner l'ensemble du portefeuille d'EDC sur les engagements du Canada en matière de climat et sur un scénario rigoureux de 1,5 °C. Redresser notamment l'objectif d'EDC en matière de réduction des investissements à forte intensité de carbone et élaborer des plans concrets pour limiter ces investissements afin de soutenir la transition vers l'énergie propre.
- c. Accroître la transparence sur les opérations de financement public par l'intermédiaire d'EDC et les émissions de gaz à effet de serre associées aux investissements.

En ce qui concerne l'élimination des subventions nuisibles à la nature, veuillez consulter la rubrique Aligner les politiques et les investissements sur l'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité d'ici 2030, plus loin dans le présent document.

Personne-ressource

Laura Cameron – lcameron@iisd.ca

⁴⁹ Voir la page 10 pour une liste des mesures. <https://www.iisd.org/system/files/2021-02/fossil-fuel-subsidies-canada-covid-19.pdf> (en anglais)

⁵⁰ Gouvernement du Canada (2022). <https://www.canada.ca/fr/ressources-naturelles-canada/nouvelles/2022/12/le-gouvernement-du-canada-donne-suite-a-un-important-engagement-climatique-international-visant-a-cesser-d-apporter-un-nouveau-soutien-public-direct.html>



Vers une économie plus circulaire grâce au réemploi et à la réparation



Photo : Raeng

Le Canada doit adopter la circularité et délaissier la production et la consommation linéaires afin de moderniser ses activités industrielles et son économie. Une économie circulaire est un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités »⁵¹. En 2020, le taux de circularité au Canada n'était que de 6 %⁵², un problème qui doit être abordé dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles.

Dans ce modèle circulaire, les premières stratégies consistent à « repenser » la production afin de minimiser la consommation de ressources vierges et de réduire l'extraction à la source. Ensuite, on met l'accent sur l'« optimisation » de l'utilisation des produits et le prolongement de leur durée de vie, notamment par la promotion du réemploi et de la réparation. Enfin, les ressources retrouvent une nouvelle vie grâce au recyclage⁵³.

Le soutien financier fait défaut aux stratégies prioritaires d'économie circulaire, y compris en ce qui concerne le

51 RECYC-QUÉBEC (2022), Lexique. <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/lexique/>

52 Le comité d'experts sur l'économie circulaire au Canada (2021), Conseil des académies canadiennes (CAC). « Un tournant décisif ». https://www.rapports-cac.ca/wp-content/uploads/2022/01/Un-tournant-decisif_digital.pdf

53 Équiterre (2022), « Pour des appareils électroménagers et électroniques réparables au Canada ». <https://www.equiterre.org/en/resources/rapport-pour-des-appareils-electromenagers-et-electroniques-reparables-au-canada>

réemploi et la réparation. À cet égard, plusieurs parties prenantes participant au symposium sur le réemploi coorganisé par ECCC en 2022 ont souligné « les difficultés à passer d'un financement soutenu par le gouvernement à des initiatives [de réemploi] à plus grande échelle »⁵⁴. En effet, les efforts et le financement sont principalement axés sur le recyclage.

Réemployer pour réduire l'usage unique

Le Canada a mis en place plusieurs politiques publiques visant à réduire l'utilisation des articles de plastique à usage unique, notamment un cadre de gestion de ces produits et l'adoption d'une feuille de route visant à renforcer la gestion des produits de plastique jetables et à usage unique en septembre 2022⁵⁵. Cependant, aucun financement n'est prévu pour soutenir les initiatives de réemploi, lesquelles, selon la Coalition pour un budget vert, seraient essentielles pour déployer avec succès des solutions de rechange avec des articles réutilisables, en particulier dans le secteur de l'alimentation. Un financement accru des entreprises pour la conception d'articles réutilisables permettrait au public d'avoir un meilleur accès à des solutions zéro déchet.

54 Jacinthe Séguin et Laurie Giroux (2023), « RAPPORT SUR CE QUE NOUS AVONS ENTENDU : Symposium sur le réemploi et dialogue sur les politiques de réemploi au Canada, 2022 ». https://plasticactioncentre.ca/wp-content/uploads/2023/03/Symposium-sur-le-reemploi-et-Dialogue-sur-les-politiques-RAPPORT-SUR-CE-QUE-NOUS-AVONS-ENTENDU_FEB23-final-2.pdf

55 Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) (2019), « Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique ». <https://ccme.ca/fr/res/strategievisantlatteintezrodchetdeplastique.pdf>

Accès aux réparations pour soutenir l'économie canadienne et la population

Au Canada, le secteur de la réparation se compose principalement de petites et moyennes entreprises. En 2021, 61,8 % des 36 407 entreprises de réparation recensées étaient des micro-entreprises, et 38 %, des petites entreprises⁵⁶. Une étude socio-économique et environnementale du secteur canadien du remanufacturing et du processus de conservation de la valeur, réalisée pour le compte d'ÉCC, a analysé l'expansion de ces activités d'ici 2030 dans le contexte d'une économie circulaire. Les résultats suggèrent que ces activités pourraient générer des revenus annuels de 47 à 51 milliards de dollars et créer de 402 000 à 452 000 emplois, démontrant ainsi le potentiel économique prometteur de ce secteur.

Les Canadiennes et Canadiens ont, dans une proportion de 91 %, acheté au moins un appareil ménager ou électronique au cours des deux dernières années. En 2019, les ménages canadiens ont dépensé 972 dollars pour des appareils de ce type. Cependant, seulement 18,6 % des personnes interrogées ont fait réparer une défectuosité de leur dernier appareil acheté. Ainsi, 63,4 % des personnes qui se sont procuré des appareils électroménagers ont dû les faire réparer dans un délai moyen de 2,6 ans suivant l'achat⁵⁷.

Le gouvernement s'est engagé à créer un crédit d'impôt de 15 %, jusqu'à concurrence de 500 dollars, « pour couvrir le coût des réparations effectuées par des techniciens » afin de « prolonger la durée de vie des appareils électroménagers »⁵⁸. Cependant, les crédits d'impôt ne réduisent pas le paiement initial d'une réparation, ce qui baisse la motivation à procéder dans cette voie. C'est pourquoi nous préférons une approche différente.

En France, les autorités ont mis en place un fonds de réparation à l'automne 2022, lequel atteindra 102 millions d'euros (150 millions de dollars canadiens) en 2028, pour couvrir l'ensemble du secteur des appareils électroménagers et électroniques. Ce fonds permet aux

personnes dont un appareil devient défectueux après l'expiration de la garantie d'obtenir un rabais au moment de la réparation⁵⁹.

Investissements recommandés :

Le gouvernement fédéral devrait encourager les initiatives visant le réemploi pour remplacer les articles de plastique à usage unique et faciliter l'accès aux réparations en réduisant le coût.

- **87 millions de dollars sur trois ans** pour la mise en place d'un fonds de réparation destiné à réduire les coûts de réparation des appareils électroniques et électroménagers, **puis 87 millions de dollars par an, en continu.** [ISDE, Finances]
- **100 millions de dollars sur trois ans** pour la création d'un fonds visant le réemploi destiné à soutenir les entreprises et les organisations qui conçoivent des contenants et emballages réutilisables pour remplacer les produits de plastique à usage unique, **puis 35 millions de dollars par an, en continu, jusqu'à la mise en œuvre effective de contenants et d'emballages réutilisables au Canada.** [ÉCC, ISDE]

Personne-ressource

Amélie Côté – acote@equiterre.org



Photo : James Kovin

56 Gouvernement du Canada (2023). « Entreprises – Statistiques relatives à l'industrie canadienne ». <https://ised-isde.canada.ca/app/ixb/cis/summary-sommaire/811>

57 Équiterre (2022), « Pour des appareils électroménagers et électroniques réparables au Canada ». <https://www.equiterre.org/en/resources/rapport-pour-des-appareils-electromenagers-et-electroniques-reparables-au-canada>

58 Gouvernement du Canada (2012), « Lettre de mandat de la vice-première ministre et ministre des Finances ». <http://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-de-la-vice-premiere-ministre-et-ministre-des-finances>

59 Équiterre (2022), « Annexe 8, Description et enjeux du fonds réparation en France ». https://cms.equiterre.org/uploads/Initiatives/150_Pour-des-objets-durables-et-r%C3%A9parables/EQT_rapport_reparation_annexe8.pdf



ACTION CLIMATIQUE PAR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Introduction

Au cours des dernières années, le Canada a pris des engagements mondiaux de plus en plus ambitieux ainsi que d'importantes mesures budgétaires et politiques en matière d'atténuation du climat, lesquels ont mené à l'ensemble d'actions présentées dans le Plan de réduction des émissions (PRE) de 2022. Le budget de 2023 a marqué un tournant dans l'action climatique et son financement, notamment dans le secteur de l'électricité propre.

Si l'on peut se féliciter des récents efforts déployés pour atteindre l'objectif actuel de réduction des GES de 40 à 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005, nombreux sont ceux qui, à l'instar de la Coalition pour un budget vert, considèrent que cet objectif demeure largement insuffisant pour que le pays s'acquitte de sa juste part dans la lutte mondiale visant à limiter le réchauffement planétaire à moins de 1,5 °C. Par conséquent, les principaux ONG canadiens voués à la protection de l'environnement réclament des mesures qui permettront de réduire les émissions de 60 % par rapport à 2005 d'ici 2030 à l'échelon national, ainsi qu'un plus grand nombre d'interventions à l'échelon international⁶⁰.

60 Christian Holz, « Deriving a Canadian Greenhouse Gas reduction target in line with the Paris Agreement's 1.5°C goal and the findings of the IPCC Special Report on 1.5°C ». <https://climateactionnetwork.ca/wp-content/uploads/2019/12/CAN-Rac-Fair-Share-%E2%80%94-Methodology-Backgrounder.pdf>

En outre, la quantité et la nature des solutions de financement sont encore inférieures aux recommandations des experts pour s'attaquer efficacement à la crise climatique et réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. Alors que le GIEC estime qu'il faut investir environ 2,5 % du PIB chaque année dans le système énergétique pour limiter le réchauffement à 1,5 °C⁶¹, les dépenses fédérales canadiennes en matière d'atténuation des changements climatiques ne représentent que 0,5 % du PIB⁶². Un rapport récent du Centre canadien de politiques alternatives indique que la décarbonisation rapide de tous les secteurs de notre économie nécessiterait d'investir 2 % du PIB du Canada au cours des cinq prochaines années pour un total de 287 millions de dollars, soit une moyenne de 57 milliards de dollars par an, en sus des dépenses prévues pour l'année 2022-2023⁶³.

61 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2019), « Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Résumé à l'intention des décideurs ». https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

62 Centre canadien de politiques alternatives (2023), « Spending What It Takes ». <https://policyalternatives.ca/publications/reports/spending-what-it-takes> (en anglais seulement).

63 Ibid.

RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES

En ce qui concerne la nature des solutions à mettre en œuvre, le GIEC indique clairement que les réductions nettes d'émissions dans le système énergétique proviendront d'une orientation plus marquée vers l'énergie solaire et éolienne, tandis que le captage et stockage du carbone fossile viennent en dernier lieu. Du côté des infrastructures, les solutions clés comprennent des bâtiments et des véhicules plus écologiques, ainsi que la priorité aux transports en commun et aux transports actifs⁶⁴.

Une action efficace dans ces secteurs nécessite un effort concerté de la part de tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, territorial, autochtone et municipal), de l'industrie et des entreprises, des syndicats, de la société civile, des collectivités et des individus. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer en tant que chef de file pour positionner les investissements et les politiques de manière à favoriser les réductions d'émissions, ainsi que pour créer une certitude sur le marché et attirer les investissements privés qui garantiront une économie nette zéro durable pour l'ensemble de la population canadienne.

Les États-Unis ayant adopté leur *Inflation Reduction Act* (loi sur la réduction de l'inflation) dotée d'un budget de 390 milliards de dollars, leur plus important texte législatif de lutte contre les changements climatiques à ce jour, laquelle est soutenue par l'*Infrastructure Act* (1,2 milliard de dollars) et le *CHIPS and Science Act* (280 milliards de dollars), le Canada doit définir sa propre vision de ses activités économiques futures. *Pour un complément d'information, voir les recommandations figurant ailleurs dans ce document, en particulier dans la première section, Intégrer le climat et la nature dans les politiques fiscales, l'établissement des budgets et les décisions de dépenses du gouvernement, en commençant par Transformer l'économie du Canada avec une politique industrielle nette zéro.*

En outre, alors que les déploiements mondiaux de l'énergie photovoltaïque et des véhicules électriques sont bien plus avancés que les scénarios des experts dans de nombreux pays du monde, le Canada est à la traîne dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour soutenir ces technologies. En résumé, le Canada devra allouer plus d'argent pour assurer la décarbonisation complète de son économie d'une manière équitable et opportune afin de s'acquitter de sa juste part de l'effort mondial et d'assurer sa prospérité future.

Le présent document propose des mesures fiscales et budgétaires choisies stratégiquement que la Coalition pour un budget vert considère comme les meilleures options pour assurer la progression de la réduction des émissions au cours des années à venir, ce qui se traduira par des avantages pour le climat et l'environnement, de même que pour l'économie, tout en améliorant l'équité, la santé humaine, l'abordabilité et la qualité de vie.

Pour réussir sa transition, le Canada doit poursuivre ses efforts et profiter des progrès déjà réalisés dans les secteurs de l'électricité et des transports. Il doit également orienter et planifier l'élimination progressive de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Le budget de 2024 doit soutenir de nouvelles réductions des émissions et poursuivre l'important travail d'édification d'un monde équitable, carboneutre et respectueux de la nature, conformément à l'urgence de la crise.

Pour les recommandations principales de la Coalition pour un budget vert en matière d'action climatique, voir les rubriques suivantes, plus haut dans le présent document :

1. *Une vague de rénovation pour des maisons résilientes au climat et une énergie résidentielle abordable*
2. *Faire progresser la mise en place d'un réseau électrique zéro émission basé sur les énergies renouvelables*
3. *Promouvoir des emplois durables pour un Canada carboneutre*

64 GIEC (2023), « Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report (AR6) – Summary for Policymakers ». https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf (en anglais seulement).

Garantir des données précises fondées sur des mesures pour le méthane issu de l'industrie pétrolière et gazière

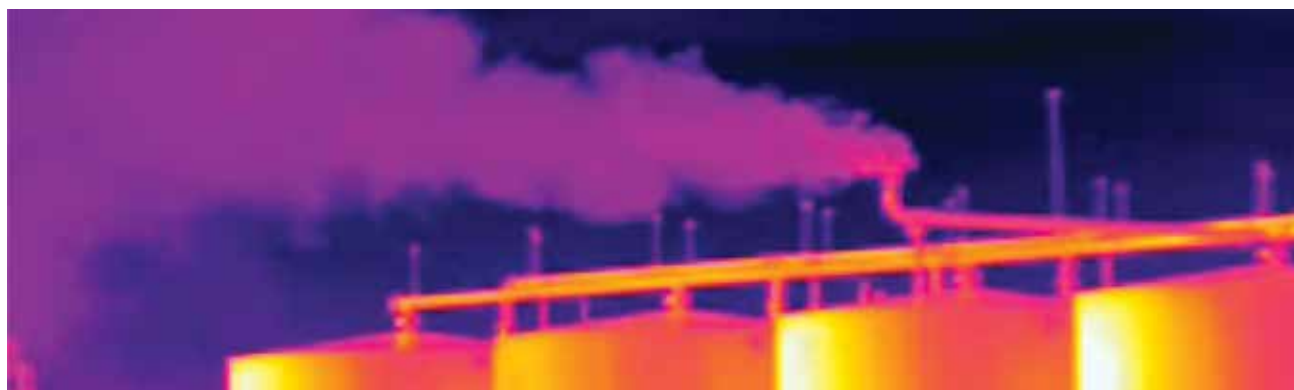


Photo : Clean Air Taskforce

Le méthane est un puissant gaz à effet de serre dont l'incidence sur le réchauffement climatique est plus de 80 fois supérieure à celle du dioxyde de carbone; il est donc impératif de réduire énergiquement les émissions de méthane. L'application d'interventions relatives au méthane constitue une possibilité précoce de réduction rapide et massive des émissions dans le secteur pétrolier et gazier. ECCC va de l'avant avec de nouvelles réglementations sur le méthane afin de respecter l'engagement pris par le gouvernement de veiller à ce que l'industrie pétrolière et gazière élimine au moins 75 % des émissions de méthane d'ici 2030.

Le rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable sur les réductions d'émissions grâce à la réglementation sur les gaz à effet de serre⁶⁵ a mis en évidence des problèmes liés à la précision des estimations actuelles sur le méthane et a recommandé de passer à des estimations fondées sur des mesures.

Les estimations actuelles des émissions de méthane reposent sur des données communiquées par l'industrie, lesquelles se sont révélées inexactes. La stratégie canadienne sur le méthane reconnaît que le relevé actuel sous-estime les émissions dans une proportion qui s'étend de 25 à 90 %.

La lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles prévoit la création d'un centre d'excellence pour la réduction des émissions de méthane issues de l'exploitation pétrolière et gazière.

Les spécialistes de la recherche du Canada se situent à l'avant-garde des efforts mondiaux visant à mesurer

avec précision ces émissions, mais il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les gouvernements des provinces, les universités, l'industrie et les organismes environnementaux.

La Coalition pour un budget vert formule les recommandations suivantes :

1. financer la poursuite des initiatives d'évaluation périodique (auxquelles ECCC a participé) qui permettra de suivre les progrès par rapport aux objectifs;
2. mettre en place un centre de données pour favoriser la transparence et la collaboration entre les principales parties intéressées.

Pour atteindre ses objectifs relatifs au méthane, le Canada doit disposer d'un registre des émissions et d'un centre de données sur ce gaz, ce qui lui permettrait de se positionner comme leader mondial dans ce domaine.

Investissement recommandé :

75 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2024 pour des initiatives de mesure du méthane et un centre de données sur ce gaz afin de favoriser la transparence et la collaboration entre les parties prenantes. Le centre de données pourrait être hébergé au Centre d'excellence sur le méthane de RNCAN. [RNCAN]

Personnes-ressources

Jan Gorski – jgorski@pembina.org
Tom Green – tgreen@davidsuzuki.org

65 Bureau du vérificateur général du Canada, « 2023 — Rapports 1 à 5 du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada ». https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_202304_05_f_44243.html

TRANSPORTS

Préserver et améliorer les services de transport collectif

Le Canada ratera certainement de huit millions de tonnes son objectif de réduction des émissions de GES pour 2030 dans le secteur des transports, puisque les réductions attribuables aux véhicules personnels zéro émission se produiront en grande partie après cette date. Les expert(e)s s'accordent à dire que l'augmentation des services de transport collectif est le meilleur moyen de stimuler une croissance de la fréquentation, mais celle-ci ne pourra se faire à l'échelle nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques du pays qu'avec un financement fédéral pour le fonctionnement.

La politique du gouvernement fédéral, qui consiste à financer les immobilisations mais pas le fonctionnement, a entraîné une explosion du nombre de véhicules de transport collectif inutilisés qui dorment dans des garages, alors que nous savons que huit passagers seulement dans un autobus rendent celui-ci plus efficace que les véhicules personnels. La STM de Montréal ne déploie que 1 343 autobus sur un parc de 2 031 et, dans l'ensemble du pays, le nombre d'autobus inutilisés s'élève à près de 2 000. Le Canada compte aujourd'hui moins d'autobus en service aux heures de pointe qu'en 2012.

Le fait de financer les immobilisations mais pas le fonctionnement aggrave les inégalités sociales et régionales. Cette orientation du financement favorise les projets ferroviaires, alors que les usagers à faible revenu et racisés dépendent de manière disproportionnée du transport par autobus. En outre, il désavantage les projets d'expansion — comme les services d'autobus express — qui peuvent être réalisés rapidement et contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques à court terme. L'accent mis sur les immobilisations est également en décalage avec les tendances post-pandémiques dans les modes de déplacement : la reprise de la fréquentation des autobus a été plus rapide que celle du rail.

La crise du budget de fonctionnement met en évidence le besoin de longue date pour des solutions permanentes. Le déploiement du fonds permanent pour les transports collectifs devrait être accéléré pour débiter en 2024 plutôt qu'en 2026, et il devrait être lié à des normes d'aménagement du territoire et à l'acquisition d'autobus zéro émission.

Investissement total recommandé
[INFC] : **5,25 milliards de dollars en 2024–2025, 4,5 milliards de dollars en 2025–2026, puis 1,5 milliard de dollars par an, en continu**

1. Octroyer un financement équivalent au **fonds d'urgence provincial pour le fonctionnement** des transports collectifs en renouvelant le financement d'urgence accordé en 2022. (**750 millions de dollars en 2024-2025**)
2. Augmenter le **fonds permanent pour le transport collectif** et en accélérer le déploiement :
 - a. **3 milliards de dollars par an en 2024 et 2025**, destinés à de grands projets d'immobilisations, plus :
 - b. **1,5 milliard de dollars par an, en continu**, pour un financement de base supplémentaire, réparti de la manière suivante :
 - a. Outre l'engagement actuel de 3 milliards de dollars par an pour les grands projets d'immobilisations associé à des *ententes relatives à des politiques de soutien*, la Coalition pour un budget vert recommande de créer un volet de financement de base qui ira directement aux municipalités, sur le modèle du programme de la taxe sur l'essence de l'Ontario. Ce volet financerait à la fois les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement pour améliorer les services d'autobus, réduire les tarifs pour les usagers à faible revenu et électrifier les parcs. Il devra en outre préciser que les fonds ne doivent pas dépasser 75 % des dépenses municipales pour le transport collectif afin d'inciter les municipalités à augmenter les dépenses pour ce mode de transport à partir de leurs propres sources de revenus. (**1 milliard de dollars par an, en continu**)
 - b. Créer une subvention de 0,86 dollar pour chaque trajet supplémentaire dépassant les niveaux de fréquentation de 2019, et indexer la subvention en fonction de l'inflation. Cette mesure incitera les réseaux de transport collectif à s'adapter aux tendances de déplacement post-pandémiques afin d'attirer de nouveaux usagers, d'augmenter les services après la reprise de la fréquentation et de veiller à ce que les subventions pour le fonctionnement s'appliquent efficacement à l'augmentation des services plutôt qu'à celle des coûts. (**500 millions de dollars par an, en continu**)

Personne-ressource

Gideon Forman – gforman@davidsuzuki.org

Décarbonisation des véhicules moyens et lourds

Les émissions des véhicules utilitaires moyens et lourds (VML) constituent une priorité pour le Canada en matière d'objectifs climatiques, car elles représentent environ 35 % des émissions de gaz à effet de serre du pays liées aux transports, celui-ci devenant de ce fait le plus important sous-secteur. Les émissions du fret devraient dépasser celles des voitures particulières au pays d'ici 2030. En mars 2022, le plan de réduction des émissions pour l'horizon 2030 a fixé des cibles ambitieuses : 35 % des nouvelles ventes de VML seront zéro émission d'ici 2030, et 100 % d'ici 2040, dépendamment de la faisabilité⁶⁶. Toutefois, la panoplie actuelle de politiques concernant ces véhicules ne permettra pas d'atteindre de tels objectifs sans un soutien supplémentaire à court terme pour couvrir le coût de l'adoption de véhicules zéro émission (VZE).

1. Programme pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE)

Le budget de 2022 a annoncé 547,5 millions de dollars sur quatre ans pour le Programme d'incitatifs destiné aux véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE), qui offre jusqu'à 200 000 dollars ou 50 % du coût d'achat du VZE⁶⁷. Pour atteindre l'objectif de 50 % de ventes de VML d'ici 2030, nous estimons que le gouvernement fédéral devra augmenter son soutien financier d'environ 4 milliards de dollars jusqu'à cette échéance, date à laquelle les VML devraient atteindre la parité avec les véhicules diesel pour ce qui est du coût total de possession.

Investissement recommandé : 4 milliards de dollars sur six ans (jusqu'en 2029–2030) pour le Programme iVMLZE [TC].

2. Programme de transport écoénergétique de marchandises

RNCan lance, en 2023, le volet 2 du Programme de transport écoénergétique de marchandises⁶⁸. Ce programme prévoit un partage des coûts à hauteur de 50 %, jusqu'à un maximum de 5 millions de dollars, pour les propriétaires de camions qui remplacent leurs systèmes d'échappement diesel par d'autres technologies plus propres. L'amélioration consiste, en général, à retirer certains composants mécaniques du véhicule (p. ex., le moteur ou la transmission) pour les remplacer par des systèmes plus récents et moins polluants, comme un moteur au gaz naturel comprimé⁶⁹ ou un système de propulsion électrique, et dans certains cas, par un prolongateur d'autonomie à l'hydrogène (réservoirs d'hydrogène)⁷⁰. Nous appuyons cette initiative et recommandons d'élargir la portée du programme pour inclure la modernisation des moteurs électriques. La mise à niveau d'un camion diesel avec un moteur électrique coûte environ les deux tiers du prix d'achat d'un nouveau camion électrique (200 000 dollars au lieu de 300 000)⁷¹. La France et l'État de New York, par exemple, intègrent déjà les moteurs électriques dans leurs programmes de mise à niveau. Un apport financier sera nécessaire pour garantir qu'un nombre suffisant de camions bénéficient d'un soutien dans le cadre du Programme de transport écoénergétique de marchandises.

Investissement recommandé : Au moins 1 milliard de dollars pour le Programme de transport écoénergétique de marchandises [RNCan]

Personne-ressource

Adam Thorn – adamt@pembina.org

66 Gouvernement du Canada, « Plan de réduction des émissions pour 2030 ». <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/reduction-emissions-2030.html>

67 Gouvernement du Canada, « Incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission ». <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-zero-emission/vehicules-moyens-lourds-zero-emission/incitatifs-vehicules-moyens-lourds-zero-emission>

68 Gouvernement du Canada, « Appel à projets pour le volet 2 du Programme de transport écoénergétique de marchandises ». <https://www.canada.ca/fr/ressources-naturelles-canada/nouvelles/2023/08/appel-a-projets-pour-le-volet-2-du-programme-de-transport-ecoenergetique-de-marchandises.html>

69 Robert Giorgis (2019), « Gas Technology Institute: Medium- and Heavy-Duty Vehicle Technologies – Thirteen-Liter Dual-Fuel Natural-Gas Engine Demonstration », California Energy Commission, numéro de publication : CEC-600-2019-026. <https://www.energy.ca.gov/sites/default/files/2021-05/CEC-600-2019-026.pdf>

70 Hydrogen Central, « New System Retrofits Diesel Engines to Run on 90 Per Cent Hydrogen ». <https://hydrogen-central.com/new-system-retrofits-diesel-engines-run-90-per-cent-hydrogen/>

71 Fleet Owner, « Diesel trucks may get new life in electrified world ». <https://www.fleetowner.com/emissions-efficiency/electric-vehicles/article/21169611/diesel-trucks-may-get-new-life-in-electrified-world>

L'électrification des autobus scolaires : Une solution à portée de main pour la décarbonisation des transports

Les autobus scolaires peuvent jouer un rôle essentiel dans la décarbonisation des transports, car leurs trajets sont prévisibles, sur de courtes distances, et ils peuvent se recharger à une base centrale.

Bien que le Fonds pour les transports en commun à zéro émission (FTCZE) et le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ) offrent un soutien financier fédéral, il est essentiel d'aborder les questions de la suffisance et de l'accessibilité du financement dans le contexte de politiques en évolution.

S'appuyant sur des études et des consultations exhaustives, la Coalition pour un budget vert a élaboré une recommandation détaillée visant à accélérer les progrès dans le déploiement et l'utilisation des autobus scolaires électriques (ASE) au Canada, principalement par l'amélioration de l'efficacité des programmes fédéraux actuels.

Cette recommandation détaillée offre des conseils s'adressant à quatre domaines prioritaires :

1. garantir une offre suffisante d'ASE;
2. veiller à ce que le financement fédéral des ASE soit suffisant et facilement accessible;
3. faciliter la collecte de données et le partage des connaissances;
4. renforcer les connaissances et l'expertise des exploitant(e)s de parcs et de la main-d'œuvre en matière d'ASE.

Veillez consulter greenbudget.ca/recommandations/2024-fr/lelectrification-des-autobus-scolaires-une-solution-a-portee-de-main-pour-la-decarbonisation-des-transports-recommandation-detaillee/?lang=fr pour une recommandation plus détaillée de la Coalition pour un budget vert sur les autobus scolaires électriques.

Personnes-ressources

Marc-André Viau – maviau@equiterre.org

Thomas Arnason McNeil – thomas.arnasonmcneil@ecologyaction.ca



Photo : Aly Ambler

Réduire les émissions de carbone du secteur du transport routier grâce aux vélos à assistance électrique, à l'équité et à des subventions

En mars 2022, par le biais de son Plan de réduction des émissions, le Canada a officialisé son objectif voulant que 100 % des véhicules neufs vendus soient zéro émission d'ici 2035, et a établi de nouveaux objectifs, soit que les véhicules zéro émission (VZE) représentent 20 % des ventes d'ici 2026, et 60 % d'ici 2030. Le Canada adoptera prochainement un règlement visant à augmenter l'offre de VZE.

Toutefois, une modélisation récente révèle que les politiques annoncées ou en vigueur en 2022 étaient largement insuffisantes pour atteindre ces objectifs⁷². Ce défi est amplifié par la part toujours croissante des gros véhicules énergivores, comme les véhicules utilitaires sport (VUS), dans les ventes de véhicules neufs. Les véhicules énergivores représentaient plus de 80 % des ventes en 2022, tandis que les VZE ne comptaient que pour 8,9 %. Par voie de conséquence, le Canada possède le parc automobile le plus polluant au monde, et les efforts d'électrification de nos voitures et camions, y compris les investissements massifs à cet effet, sont réduits à néant.

L'atteinte des objectifs du Canada en matière de ventes de VZE et la réduction des émissions de carbone des transports nécessitera l'adoption d'une combinaison de mesures globales et cohérentes axées sur la transformation de ce secteur. Le transport représente la deuxième plus importante dépense des ménages après le logement. Cette dépense doit être allégée, en particulier pour les Canadiennes et Canadiens qui adoptent un mode de transport écologique.

Pour parvenir à des réductions substantielles d'émissions de GES et transformer le réseau de transport du Canada, la Coalition pour un budget vert recommande de prioriser les solutions qui contribuent à réduire le nombre de véhicules personnels sur nos routes, de même que leur taille. Plus précisément, la transition devrait se faire par le recours à des modes de transport actif, collectif et partagé dans la mesure du possible (*voir Préserver et améliorer les services de transport collectif, plus haut dans ce document*), et être soutenue par une électrification réfléchie et équitable qui stimule rapidement la demande et l'offre de VZE.

1. Récompenser les choix de mobilité durable par des subventions pour les vélos à assistance électrique et un nouveau programme de mise à la casse

Pour une transition équitable vers une mobilité à faibles émissions et écoénergétique, il est temps de se concentrer sur l'abandon des véhicules personnels au profit de modes de transport collectif et actif, comme le covoiturage et le vélo. Des études expriment clairement le fait que la transition du parc automobile canadien vers des véhicules entièrement électriques ne suffira pas pour atteindre les objectifs climatiques du pays. En outre, la transition du parc automobile ne résoudra pas les autres problèmes liés à la dépendance à l'égard des voitures ou des camions personnels, comme la circulation, la sécurité et la santé publique. Si l'on veut réduire le nombre de véhicules sur les routes, il est essentiel de récompenser les personnes qui laissent leur voiture à la maison ou s'en défont, en particulier lorsque l'on cible les ménages à faible revenu, comme c'est le cas à Denver, au Colorado⁷³.

Le gouvernement fédéral pourrait également s'inspirer des programmes EV Assist de la Nouvelle-Écosse et Bonus vélo de la France qui prévoient tous deux un remboursement partiel des coûts liés à l'achat d'un VAE. Le programme EV Assist de la Nouvelle-Écosse est la portion la plus souscrite du programme d'incitatifs pour les VZE dans cette province, et elle a d'ailleurs contribué à accroître la diversité socio-économique des participantes et participants du programme, offrant des avantages en matière d'équité et d'abordabilité, en plus des bienfaits connexes associés aux déplacements à vélo⁷⁴.

En France, une subvention est offerte aux citoyen(ne)s qui « mettent à la casse » un vieux véhicule, voiture ou camion, et le remplacent par un VZE, un vélo électrique ou un vélo ordinaire dans le cadre d'un volet « conversion » de ses programmes; cette subvention peut

72 John Axsen et Chandan Bhardwaj (2022), « Modelling a Zero-Emission Vehicle Standard and Subsidies in Canada's Light-Duty Vehicle Sector (2023-2035) », START. https://cms.equiterre.org/uploads/Clean_Car_Standard_Technical_Report_FINAL_ENG.pdf (rapport commandé par Environmental Defence et Équiterre, en anglais seulement)

73 Subvention de base de 350 dollars pour un vélo à assistance électrique (VAE) traditionnel et de 500 dollars pour une version cargo; subvention destinée aux ménages à faible revenu de 1 200 dollars pour un VAE traditionnel et de 1 400 dollars pour une version cargo; subvention de 1 400 dollars pour les VAE adaptés achetés par des personnes handicapées.

74 EV Assist Nova Scotia (2022), « Rebates ». <https://evassist.ca/rebates/>

RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES

être partiellement combinée avec celle qui est offerte pour l'achat d'un VZE. Une telle approche mériterait d'être explorée au Canada⁷⁵. Les considérations en matière d'équité sont bien intégrées dans la conception des programmes de la France.

Investissement recommandé : 250 millions de dollars sur deux ans [TC]

- **75 millions de dollars** pour élargir le programme iVZE afin de soutenir l'achat de 50 000 vélos à assistance électrique en offrant, par exemple, une subvention à l'achat de 50 % aux ménages à faible revenu (jusqu'à un maximum de 2 000 dollars), et de 20 % aux ménages à revenu moyen ou élevé (jusqu'à concurrence de 1 000 dollars).
- **175 millions de dollars** pour créer un nouveau programme de mise à la casse.
- Intégrer les considérations en matière d'équité dans la conception de ces nouveaux programmes ou volets.

2. Améliorer l'accessibilité des véhicules zéro émission à la population

Afin d'accroître l'accessibilité des VZE pour les Canadiennes et les Canadiens, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a recommandé que le gouvernement du Canada permette l'admissibilité des modèles d'occasion de ces véhicules à des incitatifs, en s'inspirant notamment des mesures similaires qui existent au Québec, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique. Le Comité a de plus recommandé d'adapter les incitatifs du programme iVZE en fonction du revenu des ménages⁷⁶.

De telles considérations peuvent favoriser une hausse de l'adoption de VZE en ciblant les personnes et les ménages à faible revenu. Lorsque les solutions de rechange à la possession d'une automobile ne sont pas viables, il faut éviter que les personnes et les ménages à faible revenu

75 Service-Public.fr, « Bonus vélo : les aides de l'État étendues jusqu'au 31 décembre 2023 ». [https://www.ecologie.gouv.fr/prime-conversion-bonus-ecologique-toutes-aides-en-faveur-lacquisition-vehicules-propres](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906#:~:text=Le%20bonus%20est%20de%20400,%C3%AAtes%20en%20situation%20de%20handicap;Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (2023), « Prime à la conversion, bonus écologique : toutes les aides en faveur de l'acquisition de véhicules propres ». <a href=)

76 Comité permanent de l'environnement et du développement durable (2021), « Rapport 3 – La route à suivre : inciter la production et l'achat des véhicules zéro émission au Canada ». <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/ENVI/Reports/RP11209745/envirp03/envirp03-f.pdf>

soient laissés pour compte. Des études révèlent qu'en plus d'accroître l'équité, le fait de cibler les incitatifs sur les ménages à faible revenu rend les programmes de subvention à l'achat plus rentables, « car les ménages plus riches sont plus susceptibles d'acheter un VE sans aucune subvention »⁷⁷.

Le programme *Roulez vert* du Québec offre un rabais pour un VZE d'occasion égal à 50 % de la subvention qui s'appliquerait au même véhicule s'il était neuf (jusqu'à concurrence de 3 500 dollars), mais le véhicule ne peut être admissible à une redevance qu'une seule fois. De son côté, l'Ontario offre une redevance plus modeste de 1 000 dollars lors de l'immatriculation d'un véhicule d'occasion entièrement électrique, sans limites quant au nombre d'immatriculations donnant droit à la redevance⁷⁸.

En outre, un plus grand nombre de familles au Canada pourraient profiter du programme iVZE si un plafond de revenu était fixé pour l'admissibilité. Par exemple, pour être admissible à l'incitatif total à l'achat en Colombie-Britannique, une personne doit avoir un revenu inférieur à 80 000 dollars, et une redevance plus faible est offerte aux personnes qui gagnent moins de 100 000 dollars par an⁷⁹. En Californie, en plus du plafond de revenu pour l'admissibilité à une redevance, l'État offre des incitatifs plus élevés aux ménages à faible revenu, et le seuil d'admissibilité à ces subventions est établi en fonction de la taille du ménage (de 51 520 à 178 640 dollars américains)⁸⁰.

Recommandations [TC] :

- Actualiser le programme de subventions iVZE :
 - inclure les VZE d'occasion dans le programme de subventions iVZE;
 - adapter les incitatifs à l'achat de VZE au revenu des ménages et plafonner l'admissibilité en fonction de leur revenu (p. ex., 100 000 dollars).

Personne-ressource

Marc-André Viau – maviau@equiterre.org

77 Ben Sharpe et Gordon Bauer (2021), « Low-income households could benefit the most from EVs, but we need policy fixes to make that happen », Electric Autonomy Canada. <https://electricautonomy.ca/2021/04/13/ev-equity-incentive-policies/>

78 Toutefois, le véhicule doit être enregistré et assuré par le même propriétaire pendant au moins 12 mois pour être admissible à nouveau.

79 Colombie-Britannique (2023), « Passenger Vehicle Rebates ». <https://goelectricbc.gov.bc.ca/personal-rebate-offers/passenger-vehicle-rebates/>

80 Amin Asadollahi et Trevor Rous (2020), « La route vers une mobilité à faible empreinte carbone : Un système de redevance-remise pour les véhicules légers au Canada ». https://legacy.equiterre.org/sites/fichiers/rapport_route_vers_mobilite_a_faible_empreinte_carbone.pdf

Transport maritime

Le secteur du transport maritime est l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) au monde. S'il s'agissait d'un pays, il se classerait sixième rang des plus gros pollueurs de la planète. Le Canada doit donc prendre des mesures pour faire face aux conséquences de la navigation maritime sur le climat et veiller à ce que ce secteur s'acquitte de ses responsabilités. Les perturbations, les marées noires, les collisions avec les cétacés et la pollution par les navires peuvent entraîner de graves répercussions sur les habitats essentiels, de même que sur la sécurité alimentaire et la santé des Autochtones et des collectivités.

Investissement total recommandé : 135 millions de dollars sur cinq ans

Accélérer la carboneutralité dans le transport maritime

1. **Navires zéro émission : 20 millions de dollars sur deux ans** pour la R. et D. et les essais en mer afin que la totalité des navires dans les eaux intérieures canadiennes ne produisent plus d'émissions d'ici 2030. [TC]
2. **Fonds d'innovation pour la réduction des émissions de GES : 10 millions de dollars sur deux ans** dans un fonds d'innovation pour la réduction des GES, afin de fournir des services de consultation et de renforcement des capacités pour contribuer à la conception, à la modernisation et aux essais des technologies pour l'assistance éolienne, l'énergie solaire, l'électrification, l'autonomie, la numérisation et les appendices de coque. [TC, RNCAN]
3. **Combustibles de remplacement : 100 millions de dollars sur cinq ans** pour garantir la disponibilité de combustibles de remplacement dans les ports nationaux en vue de décarboniser complètement le transport maritime canadien avant 2050. On devrait se limiter uniquement aux combustibles très avantageux en matière d'émissions de GES sur le cycle de production et d'utilisation, y compris les émissions liées aux changements d'affectation des terres. Le gaz naturel liquéfié, le gaz de pétrole liquéfié et les autres combustibles fossiles devraient être formellement exclus. [TC, ECCC, INFC]
4. **Tarifification du carbone pour les carburants des navires : 5 millions de dollars sur deux ans** pour élaborer et mettre en œuvre un instrument de politique visant à inclure explicitement le transport maritime national dans le système canadien de tarification du carbone. [TC, ECCC, MPO]

Outils pour la production de recettes :

- **Fonds de lutte contre la pollution des navires** : Exiger la perception de droits auprès des navires et leur dépôt dans ce fonds en vue de les consacrer aux programmes décrits précédemment. [TC]
- **Redevance liée au tourisme de croisière** : Exiger la perception d'une redevance pour chaque passager qui accoste dans un port canadien afin de financer une initiative, équivalente au programme de gardiens autochtones ou à l'Ocean Ranger Program de l'Alaska, de surveillance et d'application des exigences fédérales relatives aux rejets en milieu marin. [TC]
- **Fonds d'assurance** : Établir un fonds d'assurance juridiquement contraignant et payé par le secteur maritime pour les conséquences sur la santé publique et l'environnement des collectivités locales et des communautés autochtones. Ce fonds garantirait une indemnisation adéquate de ces personnes en cas de perturbation ou catastrophe potentielle. [TC]

Personne-ressource

Sam Davin – sdavin@wwfcanada.org

Photo : Thais Morais



La participation du Canada au financement international de la lutte contre les changements climatiques

Le Canada s'est engagé à fournir un financement de 5,3 milliards de dollars sur cinq ans (2021-2026) pour la lutte contre les changements climatiques afin de soutenir les pays en développement dans leur transition vers une économie à faibles émissions et leur résilience aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Toutefois, la Coalition pour un budget vert recommande plutôt une contribution annuelle de 3,5 milliards de dollars en tant que juste part de l'engagement de 100 milliards de dollars des pays industrialisés, en raison de la responsabilité du Canada dans les émissions mondiales cumulées depuis les années 1850.

La Coalition pour un budget vert reconnaît l'importance du rôle du Canada en tant que codirigeant du Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques. Tout en encourageant des promesses de participations financières plus importantes

et un suivi dans l'investissement des fonds, nous recommandons : 1) la production de rapports transparents sur le montant de l'aide fournie sous forme de subventions par rapport aux prêts, avec la valeur d'« équivalent-subvention » indiquée pour les prêts, les capitaux propres et les garanties de prêt; 2) l'octroi des prêts réservé aux projets qui génèrent des revenus ou des économies permettant le remboursement.

Investissement recommandé :
14 milliards de dollars sur quatre ans
[AMC, ECCC]

Personnes-ressources

Anne Lambert – anne@ICFCanada.org
Will Bulmer – wbulmer@WWFCanada.org



Photo : Lachlan Cruikshank



ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Accroître les investissements de base en matière d'adaptation pour renforcer la résilience aux changements climatiques

Les changements climatiques représentent une menace pour les collectivités et les écosystèmes du Canada. D'après l'Organisation météorologique mondiale, les températures moyennes de la planète atteindront des niveaux record au cours des cinq prochaines années et dépasseront probablement le seuil de 1,5 °C pendant au moins un mois durant cette période⁸¹. Nous pouvons nous attendre à une augmentation de la fréquence et de la violence des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui rend l'adaptation plus difficile, et donc plus urgente. En juin 2023, le gouvernement fédéral a publié la première Stratégie nationale d'adaptation (SNA) du Canada⁸², laquelle trace la voie à suivre pour améliorer la résilience aux changements climatiques au pays dans cinq systèmes interconnectés : résilience aux catastrophes, santé et bien-être, nature et biodiversité, infrastructures, et économie et travailleur(-euse)s.

Le gouvernement fédéral calcule qu'il a investi plus de

6,5 milliards de dollars depuis 2015 dans l'**adaptation de base**, soit dans des programmes et des initiatives conçus pour améliorer directement l'adaptation⁸³.

La Coalition pour un budget vert recommande d'augmenter d'un ordre de grandeur les investissements de base en matière d'adaptation au cours de la prochaine décennie et de créer un centre national d'adaptation pour soutenir la mise en œuvre de la SNA.

Comme le fait remarquer une évaluation indépendante de la SNA réalisée par l'Institut climatique du Canada, « L'ampleur des mesures et investissements proposés dans le Plan d'action ne suffira pas à combler le déficit d'adaptation croissant à l'échelle nationale »⁸⁴. Bien que le gouvernement ait annoncé un « acompte » annuel de 1,6 milliard de dollars pour l'adaptation en novembre 2022, ce montant ne représente qu'une augmentation moyenne d'environ 200 millions de dollars. En outre, d'autres enveloppes de financement de l'adaptation prendront fin en 2024.

81 Bulletin sur les prévisions annuelles à décennales du climat à l'échelle mondiale. https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11173 (en anglais seulement)

82 <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/strategie-nationale-adaptation/strategie-complete.html>

83 <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2023/06/document-dinformation-financement-de-ladaptation-aux-changements-climatiques.html>

84 <https://institutclimatique.ca/wp-content/uploads/2022/12/Vers-un-Canada-plus-sur-et-resilient.pdf>



Photo : Michael Weidner

« Finaliser cette stratégie nationale est une étape essentielle. Pour qu'elle produise les résultats sur lesquels les Canadiens comptent, d'importants nouveaux investissements seront nécessaires, ainsi qu'une attention soutenue et une action coordonnée de la part des gouvernements à travers le pays. »

— Ryan Ness, directeur de l'adaptation à l'Institut climatique du Canada, 27 juin 2023

Accroître les investissements réalisés à ce jour et combler les lacunes

Les programmes et initiatives existants, tels que ceux énumérés dans le document d'information d'ECCC, *Financement de l'adaptation aux changements climatiques*⁸⁵, peuvent être rapidement élargis ou transposés à plus

85 Gouvernement du Canada (juin 2023), « Financement de l'adaptation aux changements climatiques ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2023/06/document-dinformation--financement-de-ladaptation-aux-changements-climatiques.html>

grande échelle. Parmi les exemples figurent le Fonds pour les infrastructures naturelles et les mesures incitatives pour intégrer les infrastructures naturelles dans des projets soutenus par d'autres volets fédéraux de financement des infrastructures naturelles (INFC), le Fonds du programme de maladies infectieuses et de changements climatiques (ASPC) et le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (INFC)^{86,87}.

Les volets de financement actuels présentent des lacunes. Les priorités pour les nouveaux investissements de base en matière d'adaptation comprennent notamment les éléments suivants :

86 Une priorité pour le financement complémentaire du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes consiste à soutenir la planification d'urgence et la reprise après sinistre dans les collectivités défavorisées et à faible revenu.

87 Une liste complète des mesures fédérales d'adaptation figure à l'annexe 3 du Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada, y compris les investissements de base en matière d'adaptation et d'autres programmes. <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/climate-plan/national-adaptation-strategy/GCAAP-Rapport-FR.pdf>

- soutenir l'autonomie alimentaire des peuples autochtones ainsi que la résilience des écosystèmes qui sont une source essentielle de nourriture et d'eau potable;
- intégrer des mesures visant à faire progresser l'équité, la justice climatique et environnementale (un principe directeur de la SNA) dans tous les investissements de base en matière d'adaptation et dans les interactions avec les collectivités touchées;
- intégrer des mesures visant à promouvoir l'adaptation des forêts, des prairies, des milieux humides et des écosystèmes aquatiques dans les plans de restauration et de protection;
- lutter contre les inondations et l'érosion à l'échelon des bassins versants, au-delà des frontières municipales et provinciales ou territoriales, en mettant l'accent sur les solutions d'infrastructures naturelles et en incluant une collaboration régionale pour la surveillance de la santé des bassins versants et l'évaluation de l'hydrologie afin de gérer les régimes d'écoulement pendant les périodes de précipitations sporadiques;
- offrir un soutien ciblé aux gouvernements locaux pour l'accès à des outils de prévision comme les cartes d'inondation et aux fonds d'atténuation des catastrophes. *Voir également la recommandation pour la création d'un Fonds municipal pour l'action climatique, plus loin dans le présent document.*

Centre national d'adaptation

Un Centre national d'adaptation permettrait de mieux faire connaître le programme d'adaptation, de faciliter l'accès au financement de base de l'adaptation, de favoriser la coordination et la collaboration entre les ministères fédéraux et avec d'autres parties prenantes, et de soutenir l'intégration des considérations sur l'adaptation dans d'autres programmes gouvernementaux. Le succès de la SNA du Canada repose sur des mécanismes de coordination efficaces.

Investissements recommandés :

- **Au moins 8 milliards de dollars par an au cours des huit prochaines années pour les programmes d'adaptation de base** [RNCAN, INFC, ECCC, SC, RCAANC et d'autres ministères].
- **25 millions de dollars sur deux ans pour créer un Centre national d'adaptation** [ECCC] chargé de promouvoir la SNA, de favoriser la coordination et de faciliter l'accès des collectivités aux programmes et fonds fédéraux.

Outre les investissements de base en matière d'adaptation, le financement des interventions et du rétablissement en cas de catastrophe ainsi que d'autres programmes dont l'adaptation est un résultat secondaire maintiendront leur importance.

Des recommandations détaillées pour des investissements supplémentaires dans les programmes suivants relatifs à l'adaptation sont présentées plus haut dans ce document :

- *Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques (voir Une décennie de restauration : Notre cheminement commun vers la réalisation de la cible 2).*
- *Fonds pour la restauration des infrastructures d'habitats et Fonds de restauration du Canada pour la cible 2 (voir Une décennie de restauration : Notre cheminement commun vers la réalisation de la cible 2).*
- *Aires protégées et de conservation autochtone.*

De plus, tous les programmes fédéraux de financement des infrastructures doivent être alignés sur la SNA. L'objectif climatique d'Infrastructure Canada devrait être renforcé et élargi pour s'appliquer à tous les investissements fédéraux dans les infrastructures. Les effets des changements climatiques nécessiteront des investissements accrus dans le renouvellement et la résilience des infrastructures.

La Coalition pour un budget vert soutient la demande de la Nation métisse pour le financement de la préparation aux situations d'urgence.

Voir également la rubrique Fonds municipal pour l'action climatique, plus loin dans le présent document.

Personne-ressource

Clarissa Samson – csamson@davidsuzuki.org

Fonds municipal pour l'action climatique

Toute réduction importante des émissions au Canada passe par un financement climatique ciblé pour les municipalités et les communautés. Près de la moitié, des émissions au pays proviennent en grande partie d'activités réalisées en milieu urbain. Par ailleurs, les administrations municipales, responsables à 60 % des coûts d'infrastructure, ne perçoivent que 10 % des recettes fiscales. Par conséquent, au moment où elles doivent intensifier leur action climatique, elles font face à une croissance constante de leur déficit en infrastructures municipales. Il devient donc impossible de financer adéquatement toute action climatique énergique à partir de l'assiette foncière, et les programmes de financement actuels s'avèrent trop restrictifs. Les derniers budgets fédéraux comportaient principalement des financements limités et non permanents pour aider les municipalités à réduire leurs émissions et à investir dans d'autres priorités, comme les infrastructures. Pour toutefois permettre aux municipalités d'agir sur les urgences climatiques locales, il faut constituer un mécanisme de financement permanent.

Rares sont les options de financement souples et fiables en matière de climat. On doit absolument éviter les subventions et les prêts ponctuels ou les exigences de fonds de contrepartie qui canalisent les montants vers les municipalités qui sont en mesure de concevoir des projets et de rédiger des demandes de subvention. Un financement durable à long terme permettant des actions communautaires cohérentes en matière climatique devrait également s'adapter aux différents besoins des municipalités. Dans la foulée d'investissements antérieurs, tel que le programme quinquennal Municipalités pour l'innovation climatique, un nouveau fonds pour le climat fournirait aux municipalités les ressources pour adopter des mesures et mettre en œuvre des plans d'action climatique qui ne sont pas financés par d'autres sources. Les projets soutenus par ce fonds devront par conséquent démontrer leurs avantages en matière de réduction des émissions et de renforcement de la résilience climatique.

Recommandation :

La Coalition pour un budget vert recommande la création d'un nouveau fonds, en complément des sources de financement existantes, destiné aux municipalités pour les fins suivantes :

- Élaboration de plans climatiques, collecte et acquisition de données climatiques, et interprétation. Les énormes lacunes en matière de données cohérentes

sur les émissions de GES à l'échelon municipal doivent être comblées pour garantir une action climatique efficace et une méthodologie cohérente. Il faut également prévoir un financement pour réaliser des évaluations normalisées des risques climatiques.

Des ressources existent, notamment climatedata.ca, mais la plupart des municipalités ne disposent pas de l'expertise ni des moyens pour les exploiter dans leurs interventions. L'équité devrait figurer comme une exigence dans de tels plans, afin d'inclure les effets et les avantages pour les collectivités à faible revenu.

- Mesures d'atténuation des effets des changements climatiques. Comme susmentionné, un financement dédié à la mise en œuvre de plans d'action qui visent des résultats fondés sur des preuves factuelles et scientifiques.
- Résilience climatique et Infrastructures résilientes, au-delà de la portée actuelle du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.
- Soutien à la mobilisation complète des municipalités et des communautés autochtones dans la planification et la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation, prenant acte de la nature locale de la résilience face à l'aggravation des effets des changements climatiques qui touchent de manière disproportionnée les personnes à faible revenu et vulnérables.

Investissement recommandé :
3 milliards de dollars par an jusqu'en 2030-2031, au moins, pour créer un fonds municipal pour l'action climatique. [INFC]

Voir également les rubriques Faire progresser la mise en place d'un réseau électrique zéro émission basé sur les énergies renouvelables et Accroître les investissements de base en matière d'adaptation pour renforcer la résilience aux changements climatiques, plus haut dans le présent document.

Personne-ressource

Julius Lindsay – jlindsay@davidsuzuki.org



JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

Bureau de la justice environnementale

La Coalition pour un budget vert recommande de financer la création d'un Bureau de la justice environnementale, permanent et de haut niveau, hébergé par ECCC, qui aura pour fonctions principales :

- d'encadrer l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de racisme environnemental et de justice environnementale, et de soutenir sa mise en œuvre;
- de collaborer avec la Direction générale de l'application de la loi d'ECCC pour faire progresser la justice environnementale par le biais de la mise en œuvre de la législation fédérale sur l'environnement dans les collectivités mal desservies;
- de mettre au point un outil de détection et de cartographie accessible au public qui superpose les données environnementales et sociodémographiques;
- de nouer des partenariats et de gérer un nouveau fonds de subventions pour la justice environnementale à l'intention des collectivités.

Contexte

Au Canada, les collectivités racialisées et défavorisées supportent bien souvent un fardeau disproportionné en raison de la dégradation de l'environnement et des risques évitables pour la santé liés à l'environnement, en particulier la pollution et les substances toxiques dans les produits de consommation. L'injustice environnementale exacerbe les effets des changements climatiques et d'autres inégalités dont souffrent ces collectivités.

Le gouvernement du Canada doit renforcer les capacités institutionnelles, investir dans la recherche et élaborer des politiques afin de garantir que les programmes, les politiques, les investissements et les lois en matière de protection de l'environnement prennent en compte les inégalités sociales dans le but de faire progresser la justice environnementale.

Photo : Joris Buegels

RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES

La justice environnementale est le traitement équitable et la participation significative de toutes les personnes, sans égard à la race, à la couleur, à l'origine nationale ou au revenu, en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois, des règlements et des politiques en matière d'environnement. Un traitement équitable signifie qu'aucun groupe de personnes ne doit supporter une part disproportionnée des conséquences environnementales négatives résultant des activités ou des politiques industrielles, gouvernementales et commerciales⁸⁸.

Source : U.S. EPA Office of Environmental Justice

Stratégie nationale

Le projet de loi C-226 sur la *Stratégie nationale relative au racisme environnemental et à la justice environnementale* donne au ministre de l'Environnement et du Changement climatique le mandat d'élaborer une stratégie visant à faire progresser la justice environnementale et à évaluer, prévenir et combattre le racisme environnemental. La Coalition pour un budget vert note qu'ECCC a réaffecté des ressources en 2022 pour amorcer les travaux et préparer les consultations sur cette stratégie.

Nous recommandons que le budget de 2024 confirme le financement pour achever l'élaboration de la stratégie et établir officiellement un Bureau de la justice environnementale permanent et de haut niveau. Ce Bureau fournirait la capacité institutionnelle nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie, en continu, ainsi que les exigences de justice environnementale connexes dans les modifications récentes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (projet de loi S-5). Ce Bureau offrirait également des services consultatifs sur la conception des programmes fédéraux afin d'assurer que ceux qui concernent le climat et la nature bénéficient aux collectivités qui, historiquement, ont eu à souffrir des atteintes à l'environnement.

L'Office of Environmental Justice de l'EPA, créé au début des années 1990, constitue un modèle en la matière. En 2021, le président Biden a créé un conseil consultatif sur la justice environnementale relevant de la Maison-Blanche afin de « donner une plus grande visibilité aux questions de justice environnementale dans toute l'administration fédérale »⁸⁹.

⁸⁸ Environmental Protection Agency, « Learn About Environmental Justice, U.S. EPA ». <https://www.epa.gov/environmentaljustice/learn-about-environmental-justice>

⁸⁹ <https://www.whitehouse.gov/environmentaljustice/white-house-environmental-justice-advisory-council/>

Investissement recommandé :
125 millions de dollars sur cinq ans,
puis 25 millions de dollars par an, en
continu [ECCC]

Application des lois environnementales

L'application inéquitable des lois sur la protection de l'environnement contribue au racisme environnemental et à l'injustice environnementale. La priorité de la justice environnementale sera de tenir les pollueurs responsables des violations qui pèsent indûment sur les collectivités où vivent des personnes noires, autochtones et de couleur ainsi que des ménages à faible revenu. Ces collectivités sont toutefois confrontées à une multiplicité d'obstacles dans l'accès à la justice.

En 2022, le ministère américain de la Justice (DoJ) a annoncé une nouvelle stratégie globale d'application de la justice environnementale et a créé un bureau dédié à la justice environnementale. L'Office of Environmental Justice du DoJ soutient les enquêtes et les litiges relatifs aux violations ayant une incidence sur la justice environnementale, ainsi que la sensibilisation des collectivités confrontées à des problèmes de justice environnementale.

Le Bureau de la justice environnementale canadien devrait jouer un rôle similaire. La Direction générale de l'application de la loi d'ECCC a besoin de ressources supplémentaires, lesquelles lui permettraient de prioriser et de renforcer les activités de mise en conformité et d'exécution qui auront le plus d'effet sur les collectivités les plus touchées par les atteintes à l'environnement. Les fonds provenant des amendes, des ordonnances du tribunal et des versements volontaires résultant des mesures d'exécution devraient être affectés aux projets qui bénéficient à la collectivité concernée et font progresser la justice environnementale.

Investissement recommandé :
200 millions de dollars sur cinq ans,
puis 40 millions de dollars par an, en
continu [ECCC]

Outil de détection et de cartographie

La Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022 comporte l'engagement d'améliorer la collecte de données désagrégées (c'est-à-dire des données qui peuvent être ventilées par catégories significatives de race ou d'origines ethnoculturelles). Toutefois, ces informations

ne figurent pas dans d'importantes bases de données et d'indicateurs environnementaux, comme l'Inventaire national des rejets de polluants, les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement et les rapports sur la qualité de l'air ambiant.

L'Office of Environmental Justice de l'EPA a conçu un outil de détection et de cartographie en ligne, l'EJScreen, qui fournit un ensemble de données et une approche cohérente au niveau national pour intégrer les indicateurs environnementaux et sociodémographiques. Nous recommandons à ECCCC de mettre au point un outil de détection en consultation avec le public, lequel devrait inclure des données sur la condition autochtone, la race, le revenu et d'autres indicateurs sociodémographiques. Il permettra non seulement de repérer les lieux susceptibles de présenter des problèmes de justice environnementale et des risques pour la santé d'origine environnementale, mais aussi de mesurer et de suivre l'efficacité de la nouvelle stratégie. Les bases de données et les indicateurs environnementaux fédéraux devraient également être élargis pour permettre l'analyse de la justice environnementale.

Investissement recommandé :
30 millions de dollars en 2024 pour la mise au point de l'outil, puis **10 millions de dollars par an, en continu, à partir de 2025** pour la collecte de données sur une base permanente. [ECCC]

Partenariats de collaboration et subventions

Le Bureau canadien de la justice environnementale sera à même de jouer un rôle de rassembleur en réunissant les ministères et organismes fédéraux concernés (p. ex., des groupes de travail interministériels), en tirant parti de l'expertise externe (p. ex., un comité consultatif indépendant), en explorant la collaboration avec les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux, et en mobilisant les collectivités. Nous recommandons également la création d'un nouveau fonds de subventions communautaires pour la justice environnementale qui sera géré par le Bureau de la justice environnementale. Ce fonds permettrait notamment aux groupes communautaires d'embaucher des experts techniques, de participer à des processus consultatifs et de financer des solutions locales.

Investissement recommandé [ECCC] :

- **10 millions de dollars sur cinq ans, puis 2 millions de dollars par an, en continu**, pour soutenir les partenariats de collaboration;
- **150 millions de dollars sur cinq ans** pour les subventions communautaires.

Investissement total recommandé [ECCC] : 555 millions de dollars sur cinq ans, puis 77 millions de dollars par an, en continu.

Personnes-ressources

Lisa Gue – lgue@davidsuzuki.org
 Jacqueline Wilson – jacqueline@cela.ca
 Muhannad Malas – mmalas@ecojustice.ca



Photo : Mapbox

Renouvellement du Plan de gestion des produits chimiques : Protéger la population canadienne tout entière contre les substances chimiques toxiques et la pollution

Dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC), ECCC et SC évaluent, gèrent et visent à réduire les risques posés par les substances chimiques. Lancé en 2006, le PGPC a récemment été renouvelé dans le budget de 2021 (476,7 millions de dollars sur trois ans).

La Coalition pour un budget vert recommande que le financement du PGPC soit reconduit sur une base permanente dès que possible.

Le renouvellement implique la nécessité de ressources supplémentaires pour mettre en œuvre les récentes modifications de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Le projet de loi S-5⁹⁰ est devenu une loi en juin 2023, laquelle a mis à jour le cadre législatif de gestion des produits chimiques pour la première fois depuis plus de vingt ans. Entre autres changements, les modifications reconnaissent le droit à un environnement sain et exigent que les évaluations prennent en compte les effets cumulatifs des produits chimiques, de même que leurs répercussions sur les populations vulnérables⁹¹.

La Coalition pour un budget vert recommande que les nouveaux fonds affectés au PGPC soient investis dans le renforcement des capacités scientifiques et politiques pour de nouvelles approches importantes, notamment :

- le recensement des substances cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction et les autres substances chimiques à risque maximal, et la priorisation de leur interdiction;
- l'évaluation des effets cumulatifs des produits chimiques et leurs classes;
- la mise en place de nouveaux mécanismes pour surveiller et gérer l'exposition à des substances chimiques toxiques dans les produits de consommation;

90 *Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), apportant des modifications connexes à la *Loi sur les aliments et drogues* et abrogeant la *Loi sur la quasi-élimination du sulfonate de perfluorooctane*. Voir <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-5/sanction-royal>

91 La LCPE définit une population vulnérable comme un « groupe de particuliers au sein de la population du Canada qui, en raison d'une plus grande sensibilité ou exposition, peut courir un risque accru d'effets nocifs sur la santé découlant de l'exposition à des substances ».

- un examen complet des mesures requises pour protéger les droits des peuples autochtones et la nature contre les risques du génie génétique appliqué aux animaux;
- la résolution des lacunes dans les données de recensement les populations les plus vulnérables afin de les protéger contre les effets nuisibles de la pollution;
- les demandes d'informations concernant les rejets, en particulier ceux issus de l'hydrofracturation et des bassins de résidus;
- la création et l'application du cadre nécessaire à la mise en œuvre du droit à un environnement sain dans l'administration de la LCPE, notamment en ce qui concerne la pollution de l'air.

La Coalition pour un budget vert recommande également que le PGPC soit financé par le budget des services votés afin de maintenir et renforcer la capacité scientifique pour cet important travail exigé par la loi.

Alors que le programme se centrera sur l'évaluation d'un lot initial de 4 300 substances « hautement prioritaires », Santé Canada et ECCC doivent conserver la capacité d'évaluer de nouvelles substances et de mettre à jour les évaluations à la lumière des nouvelles données et méthodes scientifiques, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de contrôle pour le nombre croissant de substances déterminées comme toxiques au sens de la LCPE. Ainsi, le travail continu de gestion des produits chimiques exige une capacité permanente.

Investissement recommandé : 200 millions de dollars en 2024–2025, puis 300 millions de dollars par an, en continu, à compter de 2025–2026 pour renouveler le Plan de gestion des produits chimiques et appliquer les nouvelles exigences législatives. [ECCC, SC]

Personnes-ressources

Lisa Gue — lgue@davidsuzuki.org
Elaine MacDonald — emacdonald@ecojustice.ca
Jane McArthur — jane@cape.ca

Programmes d'emploi destinés aux jeunes, favorisant l'édification d'un avenir plus équitable et davantage inclusif pour la conservation

Alors que les collectivités, les entreprises et l'industrie cherchent à interagir de manière plus intégrée avec la nature et à trouver des solutions naturelles aux défis mondiaux, comme les changements climatiques, les conditions météorologiques extrêmes et la perte de biodiversité, l'expérience de la conservation sera un atout de plus en plus important pour les jeunes qui cherchent à entrer sur le marché du travail. Traditionnellement, au Canada, les travailleur(-euse)s du secteur de la conservation ne sont pas issus de milieux diversifiés, mais cette situation est en train de changer. Aujourd'hui plus que jamais, les Autochtones et les jeunes, qu'ils ou elles soient racisé(e)s, handicapé(e)s ou aux prises avec des obstacles à l'emploi, recherchent et trouvent des occasions d'emplois menant à des carrières dans le domaine de la conservation.

Le financement des programmes d'emploi destinés aux jeunes produit des résultats positifs qui intègrent notamment des avantages communautaires et économiques pour la localité, le bien-être de l'écosystème, la création de parcours professionnels pour les jeunes, une meilleure santé mentale et physique, et le développement d'un sentiment d'inclusion et d'appartenance.

La Coalition pour un budget vert a accueilli avec satisfaction l'octroi de 802 millions de dollars annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2022 pour la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ), Emplois d'été Canada (EEC) et le projet pilote d'aide au revenu de la Stratégie d'emploi pour les jeunes des Premières Nations qui sera réalisé jusqu'en 2024-2025. Toutefois, l'efficacité et les avantages de ces programmes pour les employé(e)s et les employeur(-euse)s demeurent encore limités par les exigences du programme (nombre de jeunes embauché(e)s par montant de financement), lesquelles empêchent les stages à temps plein de plus de quatre mois.

La Coalition pour un budget vert recommande au gouvernement de poursuivre et d'améliorer le soutien qu'il apporte aux organismes de conservation de la nature et à d'autres organisations pour développer la main-d'œuvre de demain.

Investissements et améliorations recommandés : [EDSC en partenariat avec PC et ECCC]

- Pour la Stratégie emploi et compétences jeunesse, Emplois d'été Canada, les programmes d'emploi pour les jeunes Autochtones et l'initiative « Emplois verts » de Parcs Canada :
 - modifier les règles de financement des programmes pour permettre des périodes de travail d'au moins six mois, à temps plein et à des niveaux de salaire appropriés selon les régions;
 - **80 millions de dollars en 2024-2025** afin de permettre pour 20 % de ces périodes de travail une durée deux fois plus longue, soit d'environ six à huit mois, tout en facilitant l'embauche du même nombre de jeunes;
 - **500 millions de dollars par an, en continu, à compter de 2025-2026**, pour créer un financement permanent incluant la possibilité pour 25 % des jeunes embauché(e)s de conserver leur emploi pour environ six à huit mois.
- Collaborer avec les ONG environnementaux et les communautés de financement pour accroître le financement de contrepartie afin d'élargir la portée et les avantages de ces programmes pour l'emploi des jeunes dans le secteur de l'environnement.

Personnes-ressources

Emily McMillan – emcmillan@naturecanada.ca

Gia Paola – g_paola@ducks.ca

PROTECTION ET RÉTABLISSEMENT DE LA NATURE AU CANADA — RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES



Photo : Thom Holmes

Introduction

En décembre 2022, le Canada a accueilli la 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB) à Montréal. La COP15 accusait deux ans de retard sur le calendrier, mais a débouché sur l'adoption d'une entente historique pour la protection de la nature : le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM)⁹². Au cours de la conférence, le ministre canadien de l'Environnement et du Changement climatique s'est engagé⁹³ à collaborer avec les détenteurs de droits et les parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie nationale pangouvernementale en matière de biodiversité et d'une loi sur la responsabilité à l'égard des objectifs du Canada en ce qui concerne la biodiversité, notamment la protection d'au moins 30 % des terres et des océans d'ici 2030. Le ministre a également fait part de son intention de revoir les subventions nuisibles à la biodiversité.

Pour satisfaire aux ambitions du CMBKM, les pays se sont engagés à élaborer des stratégies et des plans d'action

92 ONU – Programme pour l'environnement, « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ». <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

93 Gouvernement du Canada, « Déclaration de l'honorable Steven Guilbeault sur l'ouverture du segment de haut niveau de la COP15 ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/12/declaration-de-l-honorable-steven-guilbeault-sur-louverture-du-segment-de-haut-niveau-de-la-cop15.html>

nationaux cohérents en matière de biodiversité, ainsi que les plans de financement connexes. Le plan de financement de la biodiversité du Canada devrait détailler les besoins pour atteindre les cibles du CMBKM et les mécanismes par lesquels le gouvernement fédéral peut catalyser de nouveaux investissements pour les atteindre (p. ex., les budgets et impôts fédéraux, le financement mixte, les fonds d'impact, les obligations pour la biodiversité, les paiements pour les services écosystémiques et les mécanismes de compensation). Le plan financier du Canada en faveur de la biodiversité devrait être étayé par une solide hiérarchie de mesures d'atténuation⁹⁴ visant, premièrement, à éviter et à minimiser les impacts sur les habitats naturels et, deuxièmement, à mettre en œuvre des mesures de compensation afin de parvenir, à tout le moins, à une absence de perte nette de biodiversité et, si possible, à un gain net. Les recommandations de la Coalition pour un budget vert présentées ci-dessous soulignent quelques-uns des principaux éléments qui devraient figurer dans un plan de financement de la stratégie sur la biodiversité à l'horizon 2030 et sont détaillées dans les rubriques Protéger, Restaurer, Gérer, et Intégrer la biodiversité et mobiliser les ressources financières.

94 Cent quatre-vingt-quinze États parties à la Convention des Nations unies sur la biodiversité ont spécifiquement approuvé et recommandé l'utilisation de la hiérarchie des mesures d'atténuation comme clé de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'énergie, de l'exploitation minière et des infrastructures.

Index des recommandations

	Cibles du CMBKM
Protéger les écosystèmes terrestres et océaniques	
→ Aires protégées et de conservation autochtone	1, 3, 22
→ Espèces en péril	4
→ Connectivité écologique	1, 2, 3, 4, 12
→ Zones clés pour la biodiversité	1, 2, 3, 4
→ Fonds de dotation pour renforcer la conservation de terres par le secteur privé	1, 3, 4
→ Conserver les océans du Canada	
• Planification du réseau d'aires marines protégées	1, 3
• Planification de l'espace marin (PEM)	1, 3
Restaurer les écosystèmes terrestres et aquatiques dégradés	
→ Une décennie de restauration : Notre cheminement commun vers la réalisation de la cible 2	
• Créer un organisme de coordination de la restauration	2
• Soutenir une réserve nationale de semences pour la restauration des terres	2
• Établir et affecter des fonds pour atteindre les objectifs de restauration du Canada	2
Gérer et utiliser la biodiversité de façon durable	
→ Gérer les pêches en haute mer	
• Faire progresser l'approche écosystémique dans la gestion des pêches	5, 9, 10
• Mettre en place un programme moderne de surveillance des prises et d'observation des pêches	5, 9, 10
• Renouveler et moderniser le Fonds des pêches de l'Atlantique	8, 9, 10, 11
→ Pollution sonore sous-marine	7, 21
→ Gestion de l'eau douce	11
→ Gérer et réduire les effets négatifs sur la biodiversité	6, 7, 12
• Contrôler les impacts économiques, sociaux et environnementaux des espèces envahissantes	6
• Faire progresser l'approche « Une seule santé »	7, 12
• Collecte de données pour étayer l'évaluation réglementaire des pesticides	7, 21
• Arrêter et inverser le déclin des populations d'oiseaux	1, 2, 3, 4, 7
Intégrer la biodiversité et mobiliser les ressources financières	
→ Aligner les politiques et les investissements sur l'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité d'ici 2030	1, 2, 3, 4, 14, 15, 18, 19
→ Augmenter la part du Canada à l'aide internationale à la biodiversité	19, 20
→ Données, recherches, informations et connaissances précises pour améliorer la surveillance et la prise de décisions fondées sur des données probantes	1, 2, 3, 4, 6, 8, 11, 21
• Cataloguer, mettre à jour et développer les inventaires géospatiaux	1, 2, 3, 4, 6, 8, 11, 21
• Comprendre, cartographier et surveiller les écosystèmes côtiers de carbone bleu du Canada	1, 2, 3, 4, 6, 8, 11, 21

Protéger les écosystèmes terrestres et océaniques



Photo : Thom Holmes

En décembre 2022, les aires protégées ne comprenaient que 13,6 % de la surface terrestre et 14,7 % de la surface marine du Canada⁹⁵. Le nombre d'espèces en péril continue de s'élever. Il est donc urgent de prendre des mesures pour respecter l'engagement du Canada de protéger au moins 30 % des terres, des eaux douces et des océans d'ici 2030, et de rétablir les espèces en péril. Plus de 40 %⁹⁶ des terres et des océans touchés par les engagements du Canada ont fait l'objet de revendications territoriales autochtones. Par conséquent, une grande partie des progrès nécessaires en matière de protection dépend de la reconnaissance par les gouvernements de la Couronne de la compétence et des titres autochtones, de même que de la cogestion effective des terres et des océans protégés avec les gouvernements autochtones, dans le cadre d'un fédéralisme coopératif.

Le financement accordé à l'initiative du Patrimoine naturel dans le budget de 2018 a engagé 1,3 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir la protection des terres et des eaux douces du Canada, de même que le rétablissement

des espèces en péril. Ce financement a produit des effets positifs importants, notamment le soutien d'initiatives de conservation menées par des Autochtones. Comme ce soutien prend fin cette année, il est nécessaire de renouveler et d'améliorer l'investissement à long terme dans le Patrimoine naturel. Si les enseignements tirés des cinq dernières années sont mis en pratique, ce nouvel investissement devrait permettre d'élargir et d'optimiser le soutien au travail essentiel des partenaires autochtones, des autres ordres de gouvernement et des ONG visant à mettre en œuvre les cibles du CMBKM axées sur la protection et l'intendance permanentes des terres, de l'eau douce et de la faune.

Les investissements fédéraux ont également appuyé des progrès notables dans la conservation des océans, dont près de 1 milliard de dollars sur cinq ans octroyés dans le budget de 2021. Cependant, il est nécessaire d'investir des sommes supplémentaires et à plus long terme pour réaliser les composantes océaniques du CMBKM, en particulier pour soutenir la cible 1 au moyen d'une planification plus efficace et intégrée du réseau d'aires marines protégées (AMP) et de la planification de l'espace marin (PEM).

Les investissements dans la conservation procurent des avantages environnementaux et collectifs importants.

95 Gouvernement du Canada, « Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/base-donnees-aires-protgees-conservation.html>

96 Gouvernement du Canada, « Fiche d'information : La mise en œuvre des accords définitifs ». <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fr/1100100030580/1542728997938>

Aires protégées et de conservation autochtone (APCA)

La réalisation des objectifs de conservation du Canada visant à protéger 30 % des terres et des océans d'ici 2030 (cible 3 du CMBKM) nécessite une nouvelle approche pour financer et soutenir la conception, la mise en œuvre et la gestion des visions et des plans d'utilisation des terres et de l'eau par les communautés autochtones au fil du temps. L'article 26 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) exige des États qu'ils reconnaissent et protègent juridiquement le « droit des Autochtones de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis ».

La Coalition pour un budget vert est heureuse du soutien que le gouvernement du Canada accorde aux priorités de conservation et d'intendance autodéterminées par les Autochtones, y compris les investissements dans au moins quatre initiatives de financement de projets pour la permanence (FPP) dirigées par des Autochtones et le lancement d'un réseau de gardiens des Premières Nations annoncé lors de la COP15^{97,98}. Cependant, les programmes de financement actuels ne suffisent pas à répondre à la demande ni à l'ampleur des ressources nécessaires⁹⁹. La plus grande part des fonds actuellement engagés dans les APCA sont consacrés à l'établissement de nouvelles aires protégées et de conservation. Peu de fonds sont réservés à la planification de l'espace ou à l'intendance à long terme. Le programme des gardiens autochtones est encore en phase « pilote », mais la demande pour de tels programmes dépasse déjà largement les possibilités¹⁰⁰. Dans les faits, il s'avère que le modèle fédéral actuel de « financement de programmes » ne permet pas de faire progresser adéquatement les relations de nation à nation nécessaires à la réconciliation et à la mise en œuvre des droits des Autochtones.

L'intendance à long terme repose sur un financement

97 Cabinet du premier ministre, « Protéger plus d'espaces naturels en partenariat avec les peuples autochtones ». <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2022/12/07/protéger-plus-despaces-naturels-partenariat-les-peuples>

98 Gouvernement du Canada, « Lancement du nouveau Réseau des gardiens des Premières Nations ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/12/lancement-du-nouveau-reseau-des-gardiens-des-premieres-nations.html>

99 L'Initiative de leadership autochtone, « Les nations autochtones au Canada créent un nouveau modèle de conservation ». <https://www.nationaliteautochtone.ca/publications/nationsautochtonescrentnouveaumodeledeconservation>

100 Social Ventures Australia (2016), « Analysis of the Current and Future Value of Indigenous Guardian Work in Canada's Northwest Territories ». Current and potential value of Indigenous guardian work in Canada FINAL.docx (Indigenousguardianstoolkit.ca)

durable que les communautés autochtones peuvent consacrer aux priorités de renforcement des capacités et du leadership. Comme le souligne la recommandation 4.12 du rapport historique *Nous nous levons ensemble* du Cercle autochtone d'experts, « il faut un modèle de financement plus rationalisé, prévisible et souple »¹⁰¹. Les mécanismes de financement permanent — y compris les fonds de dotation et le financement de projets pour la permanence — conçus en collaboration avec les peuples autochtones et gérés et mis en œuvre par des institutions dirigées par des Autochtones, peuvent apporter la confiance et la prévisibilité dont les promoteurs de projets ont besoin pour se lancer dans des initiatives de conservation nouvelles et ambitieuses qui respectent leurs valeurs socio-économiques et culturelles.

Les gouvernements de la Couronne, les ONG et d'autres partenaires doivent également disposer d'un financement à long terme, lequel leur donnera assurément les capacités requises pour soutenir efficacement les initiatives de conservation dirigées et codirigées par des Autochtones.

Les principales considérations suivantes devraient orienter l'attribution de financements à long terme pour soutenir les efforts dirigés et codirigés par des Autochtones en vue de l'atteinte des cibles 1 et 3 du CMBKM :

- créer des fonds d'établissement d'APCA (terrestres et marines), semblables au Fonds du Défi pour la cible 1; [ECCC, PC]
- créer et approvisionner un fonds de Financement de projets pour la permanence qui soutiendra l'établissement à long terme d'APCA; [ECCC, PC]

101 Cercle autochtone d'experts, « Nous nous levons ensemble : atteindre l'objectif 1 du Canada en créant des aires protégées et de conservation autochtones dans l'esprit et la pratique de la réconciliation », p. 51. http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/pc/R62-548-2018-fra.pdf



- augmenter le financement à long terme des programmes des gardiens autochtones et des réseaux fondés sur les distinctions¹⁰²;
- soutenir les initiatives de planification de l'utilisation des terres et des relations foncières dirigées ou codirigées par des Autochtones;

102 Ces recommandations sont conformes aux priorités partagées 42, 47 et 96 du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. La priorité partagée 42 est formulée comme suit : « Au moyen d'une consultation et d'une collaboration et de partenariats concrets avec les gouvernements, organisations communautés autochtones et autres partenaires, promouvoir les aires marines protégées et de conservation autochtone afin de soutenir les engagements du Canada en matière de réconciliation et de conservation du milieu marin ». La priorité partagée 47 énonce : « Continuer de favoriser le leadership autochtone en matière de conservation au moyen d'initiatives telles que le programme Gardiens autochtones, l'Initiative de partenariats autochtones et la conservation par zone menée par les Autochtones qui permettront d'assurer un maintien des capacités jusqu'en 2026, incluant le financement de projets pour la permanence ». La priorité partagée 96 stipule : « En coordination avec d'autres mesures du Plan d'action, faire progresser les politiques et les initiatives sur le terrain dans les lieux patrimoniaux qu'il a pour rôle d'administrer afin de soutenir et de revitaliser les relations et les liens des peuples autochtones avec les terres, les eaux et la glace qui sont essentiels au bien-être général des communautés et des personnes autochtones. Une série d'initiatives qui se traduiront par des possibilités économiques et d'emploi seront mises en œuvre, y compris, entre autres, des programmes de gardiens autochtones améliorés et durables, le soutien à l'apprentissage de la langue et de la culture sur le terrain par et pour les peuples autochtones, y compris les jeunes, le changement de nom de lieux par les Autochtones et la revitalisation des histoires de ces lieux, la promotion de l'éducation du public pour faire comprendre les histoires autochtones et les approches de gestion, et d'autres initiatives basées sur des politiques qui favorisent la continuité et la revitalisation culturelles. Ce travail sera guidé par le Cercle d'intendance autochtone, un groupe diversifié de dirigeants autochtones qui donneront des conseils sur la façon dont Parcs Canada peut soutenir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. »

- prévoir un financement à long terme pour encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux, les ONG et d'autres parties prenantes à soutenir de manière significative les initiatives de conservation dirigées et codirigées par des Autochtones, et leur donner les moyens de ce faire.

Investissement recommandé : Les besoins de financement devraient être déterminés par les gouvernements et organisations autochtones nationaux et régionaux, et les fonds devraient être octroyés de manière à refléter les diverses distinctions et besoins des communautés autochtones. Dans l'intervalle, la Coalition pour un budget vert soutient un investissement minimum de 1 milliard de dollars par an en financement permanent, qui sera augmenté à 1,5 milliard de dollars par an d'ici 2030. [ECCC, PC]

Personnes-ressources

Shaughn McArthur – Shaughn.mcarthur@natureunited.ca
Alison Woodley – awoodley@cpaws.org

Espèces en péril

Alors que l'investissement du budget de 2021 dans le Patrimoine naturel bonifié a ajouté 377 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les mesures de rétablissement des espèces prioritaires, le renouvellement du programme principal dans le budget de 2023 se chiffrait à beaucoup moins et pour une période plus courte par rapport aux niveaux de 2018, soit à 184 millions de dollars sur trois ans. Pendant ce temps, les populations d'espèces en péril continuent de décliner, les menaces pesant sur les populations d'animaux sauvages dans tout le pays augmentent et la liste des espèces figurant à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) continue de s'allonger. Il sera nécessaire d'augmenter les ressources dans le budget de 2024 et de renforcer les interventions sur le plan politique afin de remplir les responsabilités légales en vertu de la LEP et les engagements pris dans le CMBKM.

Investissement recommandé :
313 millions de dollars sur deux ans,
puis 293 millions de dollars par an, en
continu. [ECCC, MPO, PC]

Personnes-ressources

David Browne – davidb@cwf-fcf.org
 Emily Giles – egiles@wwfcanada.org

Photo : Jeremy Hines



Connectivité écologique

La connectivité écologique revêt une importance vitale pour garantir l'efficacité des réseaux d'aires protégées qui préservent la nature. Il devient donc primordial de s'attaquer aux principales menaces qui pèsent sur la biodiversité : la perte et la fragmentation d'habitats, et les changements climatiques. Un certain nombre d'objectifs et de cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal soulignent la contribution fondamentale de la connectivité écologique au bon fonctionnement des écosystèmes et à la santé des espèces, de même qu'à l'atteinte des cibles du cadre. Le gouvernement fédéral doit investir dans un fonds de connectivité à l'échelle nationale afin de soutenir les travaux menés par les gouvernements de la Couronne et les gouvernements autochtones, des ONG et des intérêts privés en vue de conserver les zones considérées comme importantes pour la connectivité écologique, de créer des mesures d'atténuation efficaces pour améliorer la connectivité des paysages fragmentés et de faire progresser la conservation de la connectivité.

Investissement recommandé :
500 millions de dollars sur cinq ans
 [ECCC, PC]

Personne-ressource

Anna Pidgorna – apidgorna@cpaws.org

Zones clés pour la biodiversité

Les zones clés pour la biodiversité (ZCB) sont des sites qui contribuent de manière significative à la pérennité de la biodiversité à l'échelle mondiale et qui sont essentiels à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹⁰³. De nombreuses ZCB seront situées dans le sud du Canada, notamment dans des zones urbaines et leurs environs immédiats, et leur conservation apportera des avantages à la population canadienne (cibles 11 et 12). Une initiative visant à déterminer les ZCB au Canada a débuté en 2019, et le travail de repérage de ZCB écosystémiques supplémentaires se poursuivra jusqu'en décembre 2025. Les efforts de conception et de mise en œuvre de plans nationaux de surveillance et d'intendance pour les ZCB s'intensifieront lorsque la période de repérage du programme approchera de sa

¹⁰³ Les ZCB sont une composante essentielle de l'aménagement du territoire (cible 1) afin de garantir que nous orientons les interventions de conservation vers les endroits les plus critiques pour la nature. La détermination des ZCB soutiendra la conception stratégique des aires protégées et de conservation (cible 3), concentrera les efforts de restauration sur les écosystèmes prioritaires (cible 2) et appuiera le rétablissement des espèces en péril (cible 4) par la conservation des habitats essentiels.

PROTECTION ET RÉTABLISSEMENT DE LA NATURE AU CANADA

fin. Le renouvellement du financement de l'initiative du Patrimoine naturel devrait inclure des fonds pour finaliser la détermination des zones clés pour la biodiversité du Canada. Il devrait également comprendre la mise en œuvre d'un programme de surveillance et d'intendance visant à réduire à près de zéro, d'ici 2030, la perte de zones d'une importance particulière en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d'une grande intégrité écologique (cible 1).

Investissement recommandé : 3 millions de dollars sur six ans [ECCC, PC]

Personne-ressource

David Browne – davidb@cwf-fcf.org

Fonds de dotation pour renforcer la conservation de terres par le secteur privé

Le secteur des fiducies foncières joue un rôle important dans la mise en œuvre des cibles du CMBKM et la protection des terres dans les régions les plus menacées du Canada. La Coalition pour un budget vert recommande la création d'un Fonds de dotation pour la conservation du Canada, sur le modèle du Fonds du Canada pour l'investissement en culture¹⁰⁴ ou du Fonds municipal vert, afin de renforcer la conservation des terres par le secteur privé en assurant une stabilité financière à long terme aux fiducies foncières et aux autres organisations qui détiennent des terres privées conservées à perpétuité. Un tel fonds permettrait d'atteindre les cibles 1, 3 et 4 du CMBKM, et favoriserait l'acquisition et l'intendance efficace de terres protégées¹⁰⁵.

104 Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture encourage les investissements du secteur privé, les partenariats et l'adoption de pratiques d'affaires saines pour aider les organismes artistiques et patrimoniaux à être mieux reconnus et enracinés dans leurs communautés grâce à des mesures incitatives en matière de dotation.

105 Le secteur des fiducies foncières du Canada a démontré sa capacité à conserver et à gérer efficacement des terres. La révision en 2019 des Normes et pratiques des fiducies foncières canadiennes a bénéficié du soutien renouvelé et de l'adhésion du secteur pour assurer sa réussite et sa capacité à long terme. À l'instar du secteur culturel, la communauté des fiducies foncières doit exister sur le plan organisationnel — elle doit disposer de bureaux à long terme, d'une expertise juridique, ainsi que de moyens de communication, d'éducation et de sensibilisation pour gérer efficacement les terres protégées et en acquérir d'autres, tout en luttant contre les effets des changements climatiques et la menace immédiate de perte de biodiversité.

Investissement recommandé : 300 millions de dollars sur trois ans, avec contrepartie équivalente provenant de sources privées [ECCC]

Personne-ressource

Renata Woodward – info@acoc.ca

Conserver les océans du Canada

La planification des réseaux d'aires marines protégées (AMP) et de l'espace marin (PEM) sont des outils essentiels pour mettre en œuvre la cible 1 du CMBKM dans les zones côtières et les océans. La cible 1 demande que l'on veille « à ce que toutes les zones fassent l'objet d'un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d'affectation des terres et de la mer » et vise à arrêter la perte d'aires d'une grande importance en matière de biodiversité et d'une très forte intégrité écologique.

Si l'on veut arrêter et inverser le déclin actuel de la biodiversité des océans, il est essentiel que les réseaux d'aires marines protégées deviennent la priorité principale de toute initiative de planification du territoire. La planification de l'espace marin peut améliorer la performance des réseaux d'AMP en garantissant que la gestion de toute utilisation marine hors des AMP est complémentaire des objectifs de conservation, et que, par conséquent, elle soutient la connectivité entre les AMP et prévoit l'aménagement de zones tampons autour des AMP.

Planification du réseau d'aires marines protégées

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mener à terme les réseaux d'AMP dans cinq biorégions marines prioritaires, mais aucun n'a encore été achevé. En assurant une connectivité écologique entre les aires protégées, les réseaux d'AMP renforcent les avantages de la conservation et répondent plus efficacement aux conséquences des changements climatiques en permettant aux espèces de se déplacer entre les sites tout en restant protégées. Les processus de planification des réseaux d'AMP dans la biorégion du plateau Nord en Colombie-Britannique et dans la région de la plate-forme Néo-Écossaise de la baie de Fundy sont les plus avancés, mais il reste beaucoup à faire et une mise en œuvre réussie nécessitera un financement important. La planification d'un réseau d'AMP constitue un processus intégré et inclusif qui requiert un investissement considérable pour assurer l'implication concrète des intervenant(e)s, le soutien des scientifiques, le renforcement des capacités et la mobilisation des organisations partenaires, y compris les

autres organismes fédéraux, ainsi que les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux.

Investissement recommandé :
160 millions de dollars sur cinq ans pour achever les processus de planification des réseaux d'AMP déjà en cours et pour lancer la planification de réseaux d'AMP dans quatre autres biorégions d'ici 2030 [MPO, PC, ECCC]

Personnes-ressources

Sabine Jessen – sjessen@cpaws.org
 Kilian Stehfest – kstehfest@davidsuzuki.org

Planification de l'espace marin (PEM)

La planification de l'espace marin (PEM) est une approche inclusive, globale et stratégique de l'utilisation et de la gestion de l'espace océanique et des ressources marines qui a pour but de protéger les écosystèmes, d'assurer leur durabilité, et de réduire les chevauchements et les conflits entre les utilisations. La PEM optimise les avantages collectifs des activités humaines tout en assurant une protection à long terme de la nature. Nombre de pays dans le monde entier ont recours à ce processus¹⁰⁶.

La PEM nécessite de nouvelles modalités de gouvernance qui rassemblent les différents ordres de gouvernement, y compris les gouvernements autochtones et les diverses parties prenantes qui ont un intérêt pour l'environnement océanique. C'est au moyen d'une approche participative et d'une gouvernance globale que l'on assurera le succès de la PEM. Les nouveaux accords de gouvernance, en particulier avec les peuples autochtones, sont un élément essentiel de la réussite de la PEM et nécessiteront du soutien en matière de capacité et un financement permanent. L'établissement de relations et la garantie d'une implication efficace des Autochtones et des parties prenantes exigent une certitude quant au financement qui ne peut être satisfaite par des engagements budgétaires à court terme.

Le gouvernement du Canada procède actuellement à la PEM dans cinq régions, à savoir : le sud de la Colombie-Britannique, le plateau de Terre-Neuve et du Labrador, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, ainsi que la plateforme Néo-Écossaise et la baie de Fundy¹⁰⁷. Dans la cinquième région, la côte nord du Pacifique (également connue sous le nom de biorégion du plateau Nord) en Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral peut

¹⁰⁶ UNESCO-COI/Commission européenne (2021), *Guide international MSP global sur la planification de l'espace marin/maritime*, Paris, UNESCO, Manuels et guides de la COI, no 89. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379196_fre

¹⁰⁷ Pêches et Océans Canada, « Planification spatiale marine ». <https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/planning-planification/index-fra.html>

renforcer le travail des Premières Nations côtières (PNC) et du gouvernement provincial dans le cadre de leur processus de planification de l'espace marin, le Partenariat de planification marine. Le MPO travaille déjà avec les PNC et la province à l'élaboration conjointe d'un réseau d'AMP, le résultat prioritaire du processus de PEM¹⁰⁸. Il est prévu que les plans d'origine pour les cinq régions soient achevés en 2024, mais un financement permanent est nécessaire pour poursuivre les processus de collaboration, soutenir la mise en œuvre et la consultation, de même que pour lancer la PEM dans d'autres régions.

L'investissement initial pour la PEM a été réalisé en 2018, et a fait l'objet d'une prolongation d'un an en 2023.

Investissement recommandé :
75 millions de dollars par an sur cinq ans, puis 15 millions de dollars par an sur une base continue [MPO, ECCC, PC, RNCAN, TC]

Personnes-ressources

Sabine Jessen – sjessen@cpaws.org
 Kilian Stehfest – kstehfest@davidsuzuki.org



Photo : K. Makagonova

¹⁰⁸ MaPP (Partenariat de planification marine). <http://mappocean.org>

Restaurer les écosystèmes terrestres et aquatiques dégradés

Une décennie de restauration : Notre cheminement commun vers la réalisation de la cible 2

**Investissement total recommandé :
1,045 milliard de dollars sur sept
ans, jumelé à la réorientation de
2,55 milliards de dollars de fonds
existants axés sur l'atteinte de la cible 2.**

Cet investissement vise à garantir que, d'ici 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, aquatiques intérieures, côtières et marines dégradées fassent l'objet d'une restauration efficace afin d'améliorer la biodiversité, les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité. [RNCan, ECCC, PC, MPO, AAC]

Contexte : Il sera nécessaire de disposer d'un plan très ambitieux et de déployer des efforts vigoureux pour atteindre la cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal visant la restauration de 30 % des habitats terrestres, d'eau douce et côtiers, de même que pour réhabiliter 19 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres à la suite de l'engagement de relever le Défi

de Bonn. La réalisation des objectifs de restauration du Canada exigera :

- l'engagement de fournir des fonds et de fixer des cibles pour la restauration des terres, zones côtières et habitats d'eau douce dégradés;
- la mobilisation et le soutien des responsables de la gestion des terres et des eaux ayant compétence et autorité sur les habitats dégradés (peuples autochtones, gestionnaires des terres fédérales, gestionnaires des terres d'autres ordres de gouvernement, propriétaires fonciers privés);
- des politiques et programmes garantissant le partage des retombées avec les peuples autochtones participant à l'économie de la restauration;
- une augmentation du nombre de professionnels de la restauration qui travailleront à définir et appliquer les approches requises en vue de l'atteinte des cibles pour des régions et des habitats précis (p. ex., terrestre : restauration active et passive, incendies, restauration du couvert végétal, contrôle des espèces envahissantes);
- l'établissement d'un inventaire des besoins régionaux en matière de fournitures de restauration, principalement des semences et des arbres, afin de créer au fil du temps une réserve adéquate adaptée aux régions.



Photo : Ducks Unlimited

Créer un organisme de coordination de la restauration

L'organisme de coordination favorisera la collaboration au sein du gouvernement fédéral et entre les autres ordres de gouvernements et les secteurs, soutiendra les travaux visant à définir des bases de référence et à fixer des cibles, et dirigera ses efforts vers l'atteinte des buts suivants :

- l'amélioration de l'intégration des programmes actuels de restauration afin d'en mesurer l'impact et de maximiser les efforts de toutes les parties prenantes;
- le soutien au travail d'affectation et d'augmentation des fonds existants, ou la création de nouveaux fonds;
- l'établissement d'objectifs nationaux clairs en matière de restauration des habitats dégradés dans le cadre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB);
- l'élaboration de politiques favorisant et promouvant l'utilisation de plantes locales et indigènes dans la restauration et la réhabilitation;
- la création d'une réserve substantielle de semences indigènes qui n'épuisera pas les sources naturelles de semences;
- le soutien à la restauration dirigée par des Autochtones et à leur participation à l'économie de la restauration, y compris au système d'approvisionnement en semences et en arbres indigènes;
- le soutien aux acteurs du secteur agricole afin qu'ils contribuent à la restauration des habitats dégradés, par exemple sur les terres marginales et les zones riveraines, et pour qu'ils constituent une réserve de semences indigènes sur les terres agricoles.

20 millions de dollars sur six ans
[RNCan ou ECCC]

Soutenir une réserve nationale de semences pour la restauration des terres

Pour que le Canada puisse atteindre la cible 2, il lui faudra disposer d'environ 95 millions de kilogrammes de semences d'herbes et de fleurs sauvages indigènes écologiquement appropriées. La réserve actuelle est insuffisante.

- Soutenir l'évaluation des besoins en semences indigènes réalisée par les Autochtones et la définition des priorités en matière de restauration.
- Renforcer les capacités horticoles au sein des communautés autochtones afin de permettre une participation plus équitable à l'économie de la restauration.
- Créer un groupe de travail interministériel chargé de déterminer les besoins en semences indigènes pour la restauration des terres fédérales et de s'attaquer aux obstacles liés aux délais d'approvisionnement et de financement afin de fournir une demande assurée au secteur des semences indigènes.
- Fonder et doter en personnel des centres de développement de matériel végétal indigène dans chaque lieu prioritaire afin de recueillir et de suivre les semences de type sauvage, et aussi de coordonner l'approvisionnement en semences avec les producteurs locaux.
- Appuyer la formation dans les emplois régionaux de rétablissement des plantes indigènes, de même que les lignes directrices sur les meilleures pratiques.
- Mettre sur pied un programme écorégional de suivi et d'étiquetage des semences (en collaboration avec l'Association canadienne des producteurs de semences et/ou la Society for Ecological Restoration [SER] des États-Unis) sans frais pour les producteurs de plantes indigènes.

50 millions de dollars sur six ans
[RNCan, AAC, ECCC]



Photo : Jeffrey Eisen

**Établir et affecter des fonds pour
atteindre les objectifs de restauration du
Canada**

3,53 milliards de dollars sur sept ans

- **2,55 milliards de dollars, fonds existants**
- **plus 975 millions de dollars, nouveau financement**

L'affectation des fonds des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux existants à la réalisation des objectifs présentés ci-dessous, qu'appuieraient des infrastructures et des capacités majeures, ouvrirait la voie à des progrès considérables :

- Utiliser les fonds existants pour participer à l'atteinte des objectifs du Canada relatifs à la restauration d'habitats terrestres et aquatiques dégradés.
2,55 milliards de dollars sur sept ans [ministères multiples, voir le tableau sur la page suivante]
- Créer le Fonds de restauration pour la cible 2 du Canada afin de réhabiliter les habitats terrestres dégradés qui ne sont pas admissibles au Fonds des solutions climatiques axées sur la nature ou au Programme 2 milliards d'arbres. **500 millions de dollars sur sept ans** [ECCC, RNCan]
- Établir un nouveau fonds pour les projets de restauration d'habitats afin d'améliorer les actifs de conservation existants sur les terres publiques et privées, et de prolonger leur durée de vie et leur fonctionnalité. Ce fonds amplifiera et protégera leurs avantages relatifs au climat et à la biodiversité.
150 millions de dollars sur quatre ans [ECCC]
- Établir un nouveau volet de financement pour mettre en œuvre les techniques des laboratoires vivants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour les meilleures pratiques de restauration des habitats dégradés en vue de la séquestration du carbone à la ferme. **25 millions de dollars sur cinq ans** [AAC]

- Élargir le Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques afin d'y inclure les habitats terrestres et côtiers, et soutenir un programme fédéral aux fins suivantes :
 - établir et maintenir des partenariats en vue de restaurer l'habitat du poisson détérioré ou détruit dans les bassins versants prioritaires et pour les espèces ciblées;
 - soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans régionaux de restauration des habitats;
 - augmenter la capacité des organismes autochtones et non gouvernementaux à réaliser des projets de restauration de grande qualité d'habitats du poisson;
 - restaurer et améliorer l'habitat du poisson grâce à des projets à frais partagés définis dans les plans de restauration régionaux;
 - mettre sur pied un programme de passage des poissons pour rétablir l'accès aux habitats pour les espèces ciblées dans les bassins versants prioritaires.

250 millions de dollars sur six ans [MPO]

- Élargir le Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada pour réhabiliter les habitats terrestres, d'eau douce et côtiers du réseau canadien de parcs et de lieux historiques nationaux, comprenant notamment le financement intégral de la stratégie sur les semences du sud de l'Alberta pour la restauration. **50 millions de dollars sur six ans** [PC]

Personnes-ressources

David Browne – davidb@cwf-fcf.org

Gia Paola - g_paola@ducks.ca

Will Bulmer - wbulmer@wwfcanada.org

Ventilation des fonds actuels vers l'atteinte des objectifs de restauration du Canada

Programme	Fonds actuels (\$ CA)	Durée	Les fonds peuvent-ils être employés pour la restauration d'habitats dégradés?	La restauration est-elle prioritaire pour ce fonds?	Possibilités
Fonds des solutions climatiques axées sur la nature	1,4 milliard \$	10 ans (2021-2031)	Oui	Non	Consacrer 20 % (280 millions \$) du fonds à des solutions axées sur la nature : plantation d'arbres riverains; restauration des milieux humides, des prairies et des pâturages, et du couvert forestier.
2 milliards d'arbres	3,19 milliards \$	10 ans (2021-2031)	Oui	Partiellement	Consacrer 70 % (2,2 milliards \$) du budget à la restauration des habitats forestiers dégradés. Se concentrer sur les lieux prioritaires, les aires protégées et de conservation autochtone (APCA) et les bassins versants prioritaires du Plan d'action sur l'eau douce (PAED).
Solutions agricoles pour le climat — Laboratoires vivants	185 millions \$ (Laboratoires vivants)	10 ans (2021-2031)	Oui	Non	Créer un nouveau volet de financement (25 millions \$) pour mettre en œuvre les techniques des laboratoires vivants d'AAC pour les meilleures pratiques de restauration des habitats dégradés en vue de la séquestration du carbone à la ferme.
Stratégie nationale d'adaptation	1,6 milliard \$, dont 530 millions pour le Fonds municipal vert	5 ans (2022-2027)	Oui	Partiellement	Consacrer 10 % (53 millions \$) du Fonds municipal vert à la restauration d'écosystèmes dégradés qui contribueraient à prévenir et à atténuer les phénomènes météorologiques extrêmes.
Programme d'intendance de l'habitat	6,5 millions \$	1 an (2022-2023)	Oui	Partiellement	Consacrer 30 % (1,95 million \$) du fonds à la restauration de l'habitat des espèces prioritaires.
Habitat faunique Canada — Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada	1,2 million \$ par an		Oui	Oui	Augmenter la valeur du timbre à 16 \$ et affecter 30 % (0,72 million \$) des fonds d'Habitat faunique Canada à la restauration.
Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques	7,5 millions \$	5 ans (2022-2027)	Oui	Oui	Allouer 250 millions \$ supplémentaires et élargir le fonds pour couvrir les bassins versants prioritaires du PAED.
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	4 416 439 \$ (total des fonds alloués par ECCC)	2015-2016 (dernière mise à jour des fonds fédéraux recensés)	Oui	Oui	Maintenir les priorités en place.
Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada	14,7 millions \$	5 ans (2021-2026)	Oui	Oui	Affecter 50 millions \$ supplémentaires à la restauration des habitats dégradés.

Gérer et utiliser la biodiversité de façon durable



Photo : Nick Hawkins

En tant que signataire du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), le Canada s'est engagé à accroître l'abondance des espèces sauvages indigènes pour atteindre des niveaux sains et résilients, à préserver la diversité génétique au sein des populations d'espèces sauvages (objectif A) et à veiller à utiliser et gérer durablement la biodiversité (objectif B) afin de favoriser un développement durable d'ici 2050. Pour arrêter et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 et pour vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050, une gestion et une utilisation efficaces des ressources naturelles s'imposent. Un certain nombre de cibles du CMBKM final mentionnent cette gestion efficace, notamment : la cible 4 sur la conservation des espèces, la cible 5 sur une utilisation, des prélèvements et le commerce durables des espèces sauvages, la cible 6 sur l'élimination, la réduction ou l'atténuation des incidences des espèces exotiques envahissantes, la cible 7 sur la réduction de risques liés à la pollution, la cible 9 sur une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, la cible 10 sur une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, et la cible 11 sur la restauration, la préservation et le renforcement des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.

L'atteinte de ces objectifs implique de :

Gérer les pêches en haute mer

Tant à l'échelon mondial que canadien, l'exploitation brutale de la faune se classe comme le deuxième facteur direct de perte de biodiversité¹⁰⁹ ou de sa dégradation. La pêche commerciale représente de loin le plus grand prélèvement d'espèces sauvages canadiennes pour un volume total de 805 000 tonnes de poissons en 2021¹¹⁰. En dépit du cadre juridique et politique rigoureux de la gestion des pêches au Canada, les réserves halieutiques ont subi des déperditions en série et les populations de poissons ont diminué en moyenne de 21 % entre 1970 et 2016¹¹¹.

Pour répondre aux ambitions du CMBKM en ce qui concerne l'utilisation des espèces sauvages (cible 5) et affronter les difficultés occasionnées par le réchauffement rapide des océans, il faut réaliser une transition du régime actuel de gestion monospécifique vers une approche écosystémique de la gestion des pêches. Cette transition

109 J. Ray et coll. (2021). <https://www.facetsjournal.com/doi/10.1139/facets-2020-0075>

110 Gouvernement du Canada, « Débarquements ». <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq-fra.htm>

111 Gouvernement du Canada, « Indices des espèces canadiennes ». <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/indice-especes-canadiennes.html>

doit s'ancrer sur des données scientifiques solides, des évaluations des stocks, une mise en œuvre rigoureuse des politiques, et un système moderne d'observation des pêches et de surveillance des prises.

Faire progresser l'approche écosystémique de la gestion des pêches

En 2011, le Canada s'est engagé à mettre en œuvre une approche écosystémique des pêches (AEP) dans le cadre des objectifs d'Aichi (objectif 9 pour le Canada). Malgré l'adoption de longue date de l'AEP par le MPO, sa mise en œuvre, opportuniste et incohérente, n'a rien de global, ce qui explique pourquoi le Canada n'a finalement pas atteint son objectif à l'échéance de 2020¹¹². L'engagement a été renouvelé dans le cadre du CMBKM au titre des cibles 5 et 9. Il est donc crucial de mobiliser les ressources nécessaires afin de progresser rapidement vers la réalisation de cet engagement et en garantir le succès. Comme l'a récemment souligné le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes¹¹³, les changements climatiques se répercutent déjà fortement sur les océans et les stocks de poissons du Canada, ne faisant qu'accroître l'urgence de passer à l'AEP.

On dispose préalablement des outils législatifs et réglementaires essentiels pour rendre opérationnelle l'approche écosystémique grâce au Cadre pour la pêche durable (CPD) et aux dispositions relatives aux stocks de poissons de la *Loi sur les pêches*. Le CPD constitue le principal outil pour garantir la durabilité des pêches canadiennes. Toutefois, cet élément fondamental n'est toujours pas complètement effectif jusqu'à présent,

puisque moins d'un tiers des stocks de poissons canadiens sont considérés comme sains, et que 37 % n'ont pas été évalués totalement¹¹⁴. La Coalition pour un budget vert prend acte des investissements importants réalisés dans les budgets précédents grâce à la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches* actualisée et recommande de poursuivre à partir des progrès cruciaux que ces investissements ont permis de réaliser.

Les dispositions relatives aux stocks de poissons servent de cadre essentiel à l'application de la Politique sur l'approche de précaution du MPO ainsi qu'à la prise en compte de la biologie des poissons et des conditions environnementales dans la gestion des pêches — des aspects fondamentaux de l'approche écosystémique. Le MPO travaille déjà sur un plan opérationnel pour employer ces outils dans une approche écosystémique, mais une telle intervention exige impérativement un soutien financier pour mobiliser les capacités nécessaires. En outre, il faut des fonds pour combler les lacunes immédiates dans les données afin de permettre la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches pour les espèces prioritaires, principalement les poissons-proies.

Investissement recommandé :
175 millions de dollars sur cinq ans
[MPO]

Personnes-ressources

Shannon Arnold – sarnold@ecologyaction.ca
Kilian Stehfest – kstehfest@davidsuzuki.org



Photo : Nick Hawkins

112 Biodivcanada, « Objectif 9 ». <https://www.biodivcanada.ca/strategie-et-plan-daction-de-biodiversite-nationale/buts-et-objectifs-canadiens-pour-la-biodiversite-dici-2020/objectif-9>

113 Chambre des communes, « Les sciences au ministère des Pêches et des Océans ». <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/FOPO/rapport-8/page-30>

114 Oceana, « Audit des pêches 2022 ». <http://fisheryaudit.ca/>

Mettre en place un système moderne de surveillance des prises et d'observation des pêches

La surveillance des prises de pêche s'avère essentielle pour la science, la conformité, l'amélioration du rendement commercial des flottes et la vérification des normes. Les évaluations et la gestion des populations de poissons au Canada, y compris pour les espèces en péril, reposent largement sur la présence d'observateur(-trice)s en mer et sur le contrôle à quai. Partout sur la planète, des voix se sont élevées pour augmenter radicalement la surveillance, la déclaration et la transparence afin de garantir des pêches durables.

Le Canada prône l'amélioration des systèmes de conformité et de surveillance dans les pays du monde entier en dirigeant des efforts à l'adoption des systèmes d'inspection en haute mer, en finançant des systèmes de surveillance mondiaux et en participant à des négociations sur les normes de surveillance électronique. Cependant, au Canada, la surveillance des pêches ne parvient pas à atteindre les niveaux de couverture visés dans un vaste éventail de pêches, même s'il s'agit de niveaux excessivement bas pour une nation de pêcheurs de premier plan. Le vérificateur général du Canada a d'ailleurs décelé de graves lacunes dans les programmes de surveillance des pêches au Canada.

L'année 2024 sera une année charnière pour les investissements destinés au remaniement des systèmes et au financement des besoins détectés lors de la phase actuelle d'évaluation des risques des travaux en cours pour la politique nationale de surveillance des prises. Le Canada sera également tenu d'adopter les normes internationales de surveillance électronique et devra s'assurer de la mise en place d'une norme nationale. Par conséquent, la Coalition pour un budget vert suggère au gouvernement d'investir directement dans les domaines essentiels du système afin de lancer une réorganisation immédiate.

Investissement recommandé : 60 millions de dollars sur trois ans [MPO]

- Soutenir les coûts initiaux des projets pilotes de surveillance électronique et l'augmentation de la couverture pour les pêches à haut risque. (30 millions de dollars)
- Établir des normes de surveillance électronique, des politiques de gestion des données et des outils modernes de traitement des données, et constituer des groupes de travail. (20 millions de dollars)

- Promouvoir le recrutement et la formation pour des emplois d'observateurs bien rémunérés, en particulier dans des entreprises communautaires et autochtones. (10 millions de dollars)

Personnes-ressources

Shannon Arnold — sarnold@ecologyaction.ca, Kilian Stehfest — kstehfest@davidsuzuki.org

Renouveler et moderniser le Fonds des pêches de l'Atlantique

La Coalition pour un budget vert recommande le renouvellement et la réorganisation du Fonds des pêches de l'Atlantique pour se concentrer sur l'amélioration de la durabilité, la réduction des incidences sur les écosystèmes et le soutien des stratégies d'adaptation dans les secteurs de la pêche, des mollusques et crustacés, de l'aquaculture de plantes marines et de la transformation dans la région de l'Atlantique.

Investissement recommandé : 250 millions de dollars sur cinq ans [MPO]

- Soutenir les initiatives qui réduisent les incidences sur les écosystèmes, favorisent l'adaptation à l'évolution des conditions océaniques et contribuent aux efforts d'atténuation des effets des changements climatiques.
- Veiller à ce que les allocations de fonds s'accompagnent de critères précis, de procédures de sélection cohérentes et de processus décisionnels transparents.
- S'assurer que les petites entreprises ont accès aux financements, de même que les organismes sans but lucratif, les flottilles côtières, l'aquaculture régénératrice de coquillages et de plantes marines, ainsi que les entreprises et organisations autochtones et communautaires.
- Investir dans la recherche, le développement et la mise en œuvre de projets visant à améliorer la durabilité des engins de pêche et des pratiques aquacoles.

Personnes-ressources

Shannon Arnold — sarnold@ecologyaction.ca, Kilian Stehfest — kstehfest@davidsuzuki.org

Pollution sonore sous-marine

Dans les vastes étendues de l'océan, la faune et la flore marines communiquent efficacement au moyen du son pour percevoir leur environnement. Les bruits impulsifs, en particulier l'activité sismique, les sonars et le battage de pieux, peuvent causer des dommages temporaires ou permanents aux espèces aquatiques menacées. Les émissions de bruit en continu, principalement causées par le trafic maritime, provoquent un masquage sonore et réduisent la capacité des espèces aquatiques à communiquer, à ressentir le danger, à s'alimenter et à s'accoupler. Le bruit sous-marin compromet aussi l'aptitude des cétacés en péril à décoder leur environnement, et il constitue une menace majeure pour le rétablissement de deux espèces prioritaires dans le cadre de l'initiative de protection des baleines du Canada, de même qu'un facteur de stress important pour la troisième.

Investissement recommandé : 200 millions de dollars sur cinq ans pour :

établir et mettre en œuvre des objectifs scientifiques régionaux en matière de bruit sous-marin dans les principaux écosystèmes canadiens, notamment la mer des Salish, le Saguenay–Saint-Laurent et l'Arctique de l'Est; concevoir et mettre en place des cadres régionaux de gestion du bruit pour atteindre ces objectifs; commencer l'application des cadres de gestion, y compris leur intégration dans d'autres programmes gouvernementaux. [MPO, TC]

Pour atteindre la cible 7 du Cadre mondial de la biodiversité, cet investissement devrait donner priorité aux interventions suivantes :

- Soutenir les initiatives de Transports Canada visant à réduire le bruit sous-marin des navires et les incidences des perturbations, comme l'Initiative pour des navires silencieux; l'achèvement des travaux du groupe consultatif national sur la réduction du bruit sous-marin des navires, de même que l'opérationnalisation du plan de gestion de la pollution sonore sous-marine et des exigences en matière d'objectifs pour les propriétaires et les exploitant(e)s de navires, en plus des travaux complémentaires au sein de l'Organisation maritime internationale. [TC]
- Soutenir le MPO pour le développement et l'intégration de la surveillance du bruit dans la mise en œuvre en cours des aires marines protégées et de leurs réseaux, des AMCEZ (autres mesures de conservation efficace par zone), des aires protégées et de conservation autochtone, et des habitats essentiels pour les mammifères marins à risque. Les données devraient être rendues publiques. [MPO]
- Mandater le MPO et TC pour collaborer à l'application, à la mise en œuvre adaptative et à l'expansion, le cas échéant, des initiatives de TC pour la gestion du bruit et des perturbations des navires que subissent les baleines en péril. [MPO, TC]

Personne-ressource

Will Bulmer – wbulmer@wwfcanada.org



Photo : iStock

Gestion de l'eau douce

La gestion et l'intendance durables des milieux d'eau douce au Canada constituent l'un des grands enjeux de notre époque et une occasion exceptionnelle pour le pays de jouer un rôle prépondérant en matière de ressources naturelles sur la scène mondiale.

Les investissements récents, bien que prometteurs, constituent uniquement la première étape vers une approche nationale coordonnée de la protection de toutes les ressources en eau douce du Canada, essentielles à la santé et à la prospérité de la nation. Il faut des investissements continus dans les ressources en eau douce pour protéger et restaurer nos grands lacs et systèmes fluviaux, ainsi que les bassins versants environnants qui les alimentent.

Investissement total recommandé : 675 millions de dollars sur cinq ans, et 200 millions de dollars au cours des cinq années suivantes (2029–2034)

- **475 millions de dollars sur cinq ans pour étendre les pratiques de gestion de l'eau douce à l'échelle nationale :**
 - **280 millions de dollars** de financement supplémentaire pour le Plan d'action sur l'eau douce afin d'améliorer la qualité de l'eau, de gérer la quantité d'eau et de protéger la biodiversité aquatique grâce à des plans d'action pour les bassins versants et des interventions dans l'eau à l'échelon national, en commençant par :
 - le fleuve Saint-Jean (Wolastoq) et son bassin versant;
 - les Grands Lacs;
 - le système fluvial du Saint-Laurent;
 - le bassin du lac Winnipeg;
 - le fleuve Fraser;
 - le fleuve Mackenzie;
 - le bassin du fleuve Columbia en Colombie-Britannique.

L'ordre de priorité des investissements devrait être établi en collaboration avec les peuples autochtones sur la base d'une analyse de risque fondée sur la recherche scientifique. [ECCC]

- **195 millions de dollars** pour pallier le manque de financement dans le reste du pays pour des projets portant sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la

vérité et la réconciliation par le renforcement des capacités et les partenariats avec les peuples autochtones, la restauration de l'habitat, la technologie et l'innovation dans le domaine de l'eau, la surveillance communautaire de l'eau, le rétablissement des populations de poissons, la planification et l'infrastructure naturelle. [ECCC]

- **400 millions de dollars sur dix ans** pour s'ajouter au Watershed Security Fund de la Colombie-Britannique afin de résoudre les problèmes concernant la quantité d'eau et sa qualité, et d'améliorer les milieux d'eau douce pour le saumon du Pacifique et la truite arc-en-ciel dans le bassin du fleuve Fraser et d'autres bassins versants prioritaires (coordonner ce financement avec l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique). [ECCC]

Une grande partie des vastes ressources en eau douce du Canada se trouve sur les terres des peuples autochtones qui en ont assumé la gestion depuis des temps immémoriaux. Leurs droits inhérents, leurs connaissances traditionnelles et leur compréhension de ces écosystèmes doivent constituer l'élément central de tous les plans ou interventions. Un financement supplémentaire pour les écosystèmes d'eau douce devrait aider directement les efforts de gestion de l'eau menés par les Autochtones et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) au Canada.

Personnes-ressources

Liz Hendriks — ehendriks@wwfcanada.org
Gia Paola — g_paola@ducks.ca

Photo : Laro Photo



Gérer et réduire les conséquences négatives sur la biodiversité

Contrôler les impacts économiques, sociaux et environnementaux des espèces envahissantes

L'incidence des espèces envahissantes sur les écosystèmes, les habitats et les espèces indigènes est catastrophique et souvent irréversible. Au Canada, on considère fréquemment et de plus en plus souvent les espèces envahissantes comme une menace majeure pour les espèces en péril¹¹⁵, et leurs conséquences sur l'économie se chiffrent en milliards de pertes annuelles. Au début des années 1960, les espèces envahissantes coûtaient à l'Amérique du Nord 2 milliards de dollars par an, et ce chiffre est passé à plus de 26 milliards de dollars annuellement depuis 2010¹¹⁶. Les conséquences sur les secteurs agricole, sylvicole, halieutique et touristique sont majeures. À lui seul, le secteur agricole canadien estime que les plantes envahissantes constituent une perte économique annuelle de 2,2 milliards de dollars¹¹⁷.

Investissement recommandé : 250 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans

Prévenir les nouvelles introductions d'espèces envahissantes dans l'ensemble du territoire en découvrant les principales voies d'arrivée et s'y attaquer en fournissant de l'éducation, des ressources, de la formation et du soutien. [ECCC, SP, ACIA, AAC]

- Élaborer, mettre en œuvre et surveiller un Cadre national pour des initiatives de détection précoce et de réaction rapide afin d'intervenir promptement et efficacement contre les espèces envahissantes nouvelles et émergentes. [ACIA, AAC, ECCC, MPO, RNCan, SC]
- Encourager et soutenir les partenariats intersectoriels, la collaboration, ainsi que le leadership et les connaissances des autochtones en matière de planification, de contrôle, de surveillance et de déclaration afin de restaurer et d'améliorer l'habitat en prévenant la prolifération des espèces envahissantes. [ECCC, MPO, AAC, ACIA, RNCan, SP]
- Garantir et encourager l'accès à des données scientifiques, à une gestion et à des rapports rigoureux afin de fournir des recherches et des données accessibles et transparentes permettant d'évaluer les politiques et les programmes pour en garantir l'efficacité. [ECCC, MPO] *Voir aussi Données, recherches, informations et connaissances précises pour améliorer la surveillance et la prise de décisions fondées sur des données probantes.*

Personne-ressource

Gia Paola — g_paola@ducks.ca



Photo : Nick Hawkins

115 McCune et coll. (2013); Woo-Durand et coll. (2020). <https://cdnsiencepub.com/doi/pdf/10.1139/er-2020-0032?download=true>

116 R. Crystal-Ornela et coll. (2021). <https://neobiota.pensoft.net/article/58038/>

117 Environnement Canada (2010).

Promouvoir l'approche « Une seule santé »

Beaucoup s'accordent aujourd'hui à reconnaître l'interdépendance de la santé des humains, de celle des animaux, domestiques et sauvages, et des écosystèmes. Le Cadre mondial de la biodiversité invite les pays à le mettre en œuvre en tenant compte de l'approche « Une seule santé »¹¹⁸. Si on la compare aux secteurs de l'élevage et de la santé publique, l'approche actuelle du Canada en matière de santé des espèces sauvages manque de ressources et de proactivité. La Coalition pour un budget vert recommande au gouvernement fédéral de financer l'Approche pancanadienne pour la santé de la faune, comme suit :

Investissement recommandé : 120 millions de dollars sur cinq ans

- **45 millions de dollars** pour le Réseau canadien de la santé de la faune et d'autres organismes de coordination non gouvernementaux, pour renforcer les capacités professionnelles au Canada, coordonner le suivi et la surveillance, et fournir un accès aux diagnostics, à la gestion des données et à la synthèse des informations accessibles dans tout le pays. [ECCC]
- **20 millions de dollars** pour des programmes accordant un financement fondé sur la demande afin d'aider les partenaires non gouvernementaux à mettre sur pied des programmes « Une seule santé », y compris pour la santé de la faune nordique. [ECCC, ASPC]
- **45 millions de dollars** pour renforcer la capacité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à instaurer des programmes de santé de la faune en collaboration avec des partenaires du secteur de l'élevage et de la santé publique. [ECCC, ACIA]
- **10 millions de dollars** pour la gouvernance et les outils de communication ciblés pour les chasseurs autochtones, des programmes d'échanges professionnels, des bourses de recherche et des rapports sur l'état de santé de la faune sauvage. [ECCC]

Personne-ressource

David Browne — davidb@cwf-fcf.org

Collecte de données pour soutenir l'évaluation réglementaire des pesticides

L'Agence de réglementation de lutte antiparasitaire (ARLA) manque souvent de données sur les concentrations environnementales et les modes d'utilisation des pesticides qu'elle a la responsabilité d'évaluer et de réglementer, entre autres, des informations sur le moment, le lieu et la quantité des épandages. Il s'agit là d'une lacune inacceptable. En 2021, le gouvernement a investi 50 millions de dollars sur trois ans pour renforcer la surveillance des pesticides, notamment par un programme pilote de surveillance de l'eau et la mise au point d'un système de déclaration pour recueillir des données sur l'emploi des pesticides. Les enseignements tirés de cette phase pilote incitent à développer et à généraliser ce programme. Une collecte systématique des données sur l'utilisation localisée des pesticides et des données de surveillance environnementale plus complètes permettrait à l'ARLA d'analyser les tendances, de valider les modèles utilisés dans le cadre des réévaluations et des examens spéciaux, de détecter les alertes précoces, et de mieux planifier et cibler les activités de mise en conformité et d'application de la législation. Néanmoins, la surveillance de l'environnement ne sera jamais exhaustive, ce qui ne doit pas servir de prétexte pour ignorer la modélisation préventive des estimations d'exposition. La collecte de ces données est également nécessaire pour mesurer les progrès accomplis par le Canada dans la réalisation de la cible 7 du Cadre mondial de la biodiversité (réduction au moins de moitié des risques globaux liés aux pesticides d'ici 2030).

En juin 2023, le gouvernement a annoncé des propositions de modifications réglementaires visant à renforcer la prise en compte des espèces en péril dans les évaluations des risques liés aux pesticides. La Coalition pour un budget vert recommande que le Service canadien de la faune d'ECCC reçoive un financement pour diriger ces travaux, et pour évaluer et suivre les risques globaux que les pesticides font peser sur la biodiversité.

Investissement recommandé : 95 millions de dollars sur cinq ans

- **40 millions de dollars sur cinq ans** (avec renouvellement en 2029) pour élargir et prolonger le nouveau programme de surveillance des pesticides dans l'eau. [ARLA, en collaboration avec ECCC]

¹¹⁸ À l'échelon international, le Canada a soutenu la Déclaration commune du G7 de février 2021 et la Déclaration de Rome de mai 2021 appelant à renforcer et à améliorer la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » pour la prévention et le contrôle de maladies susceptibles de se transmettre de l'animal à l'homme et inversement.

- **25 millions de dollars sur cinq ans** pour mettre en route un système de collecte de données sur l'utilisation des pesticides, **plus 5 millions de dollars en 2024** pour concevoir un portail public afin de communiquer en temps réel les données sur l'utilisation des pesticides. [ARLA, en collaboration avec AAC]
- **25 millions de dollars sur cinq ans** pour soutenir la prise en compte des espèces en péril dans les évaluations des pesticides, et pour évaluer et surveiller les risques globaux pour la biodiversité liés à l'utilisation des pesticides au Canada. [ECCC]

Personnes-ressources

Lisa Gue — lgue@davidsuzuki.org
 Elaine MacDonald — emacdonald@ecojustice.ca
 Fe de Leon – deleonf@cela.ca
 Beatrice Olivastri – beatrice@foecanada.org

Photo : Ted Cheskey



Arrêter et inverser le déclin des populations d'oiseaux

Les 451 espèces d'oiseaux indigènes du Canada contribuent à la santé des forêts et des autres écosystèmes : ces oiseaux participent au contrôle des parasites, à la pollinisation, à la dispersion des graines et au cycle des nutriments. Au Canada, l'activité humaine continue de faire disparaître un nombre important d'oiseaux en dépit des protections prévues par la plus ancienne législation canadienne sur la nature, la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Il est nécessaire d'intervenir et d'investir de façon ciblée pour restaurer les populations d'oiseaux migrateurs et protéger leurs habitats, y compris les aires d'hivernage des oiseaux migrateurs du Canada en Amérique latine. Les habitats d'hivernage sont essentiels pour répondre aux besoins énergétiques de l'incubation (*voir également Augmenter l'aide internationale du Canada en matière de biodiversité, plus loin dans ce document*). Les interventions et investissements suivants sont préconisés pour répondre de toute urgence aux cinq principales menaces qui pèsent sur tous les oiseaux : la perte d'habitat, les pesticides et les contaminants, les espèces envahissantes et les chats, les collisions et la crise climatique¹¹⁹.

Investissement recommandé : 42 millions de dollars durant six ans [ECCC, PC]

- Investir dans des programmes de restauration et de protection des habitats, ainsi que dans des activités qui s'attaquent aux cinq menaces liées à l'activité humaine pesant sur les oiseaux dans les paysages urbains et ruraux. (**18 millions de dollars sur six ans**)
- Recenser, prioriser, protéger et restaurer les zones et habitats essentiels pour les oiseaux des prairies, les insectivores aériens et les oiseaux de rivage. (**18 millions de dollars sur six ans**)
- Maintenir des programmes scientifiques rigoureux, y compris l'éducation et le soutien à la science participative pour guider les efforts de conservation (*voir aussi Données, recherches, informations et connaissances précises pour améliorer la surveillance et la prise de décisions fondées sur des données probantes, plus loin dans ce document*). (**6 millions de dollars sur six ans**)

Personnes-ressources

Ted Cheskey – tcheskey@naturecanada.ca
 Gia Paola – g_paola@ducks.ca

¹¹⁹ Oiseaux Canada, « Les principaux dangers qui guettent l'avifaune canadienne », <https://www.oiseauxcanada.org/conservier-les-oiseaux/les-principaux-dangers-qui-guettent-lavifaune-canadienne>

Intégrer la biodiversité et mobiliser les ressources financières

Pour concrétiser les ambitieuses promesses énoncées dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), on doit veiller à ce que les politiques, les pratiques et les investissements publics intègrent et prennent en compte la biodiversité et les services qu'elle fournit. Les cibles 14 à 23 détaillent les outils et les solutions requises à cet effet, notamment l'incorporation de la biodiversité dans les politiques et les dépenses publiques, la divulgation de l'incidence des entreprises sur la nature, la consommation durable, les objectifs quantifiés pour la mobilisation des ressources, les mécanismes et les moyens renforcés pour la mise en œuvre, ainsi que les objectifs spécifiques en matière d'équité, d'inclusion et d'égalité de genre.

La cible 19 engage les pays à augmenter sensiblement les financements de toutes sources en faveur de la biodiversité. Pour sa part, le gouvernement canadien pourra débloquer de nouveaux investissements pour atteindre les cibles du CMBKM en recourant à tous les instruments à sa disposition, entre autres, sans toutefois s'y limiter, le budget fédéral et les impôts, le financement mixte, les fonds d'impact, les obligations liées à la biodiversité, les paiements pour les services écosystémiques et les mécanismes de compensation. D'autres dispositions seront nécessaires pour stimuler les contributions des acteurs publics et privés aux cibles du CMBKM, notamment, des données précises, des études, des informations et des connaissances qui permettront de prendre les meilleures décisions fondées sur des données probantes et d'autres politiques facilitatrices.

Les recommandations ci-dessous sont conçues pour aider le gouvernement du Canada à déployer des ressources qui permettront aux divers acteurs financiers de faire des choix plus judicieux en matière de politique et d'investissement, et à passer de comportements nuisibles à des résultats bénéfiques pour la nature.

Aligner les politiques et les investissements sur l'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité d'ici 2030

Le nouveau CMBKM engage le Canada à « identifier d'ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité... »

(cible 18). Il s'agit là de la plus grande occasion de propulser une économie favorable à la nature^{120,121}.

La cible 14 exige la pleine intégration des valeurs de la biodiversité dans les politiques, la planification et la comptabilité nationales, de même que la mise en adéquation des flux fiscaux et financiers avec les objectifs et les cibles du Cadre.

Les dépenses actuelles consacrées aux pratiques qui dégradent la nature dépassent de loin les dépenses appliquées aux techniques qui peuvent la conserver et la restaurer. Il faut agir de toute urgence pour recenser les subventions nuisibles à l'environnement au Canada¹²² et poursuivre les innovations en matière de réforme des subventions et de la fiscalité, d'établissement des budgets et d'élaboration des politiques, ainsi que de leadership à l'échelon fédéral dans la croissance des produits financiers verts, ceci dans le but d'améliorer la cohérence entre la politique économique et la politique environnementale, et de réorienter les flux des financements publics pour susciter de nouvelles possibilités économiques positives pour la nature.

120 A. Deutz et coll. (2020), *Financing Nature: Closing the global biodiversity financing gap*, Paulson Institute, The Nature Conservancy et Cornell Atkinson Center for Sustainability.

121 La cible 18 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pose aux gouvernements les exigences suivantes : « Identifier d'ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité [...] ». Cette cible est complétée par plusieurs autres accords dont le Canada est signataire. Dans le cadre du Pacte du G7 pour la nature à l'horizon 2030 (juin 2021), les gouvernements se sont engagés à « donner l'exemple en révisant les politiques nationales pertinentes, dès que possible en fonction du contexte national, et [...] mettre au point des solutions de remplacement ayant des effets positifs sur la nature »; l'Engagement des dirigeants pour la nature (septembre 2020) exhorte les signataires « [à] élimin[er] ou [à] réallou[er] les subventions et autres mesures incitatives nuisibles à la nature, à la biodiversité et au climat tout en augmentant considérablement les mesures incitatives ayant des incidences positives ou neutres pour la biodiversité sur l'ensemble des secteurs productifs. »

122 Les subventions sont des outils de politique fiscale utilisés par les gouvernements qui visent à procurer des avantages à une population ou à un secteur spécifique par le biais d'un soutien à la production, d'une aide au revenu ou d'une réduction du coût des intrants. Les subventions considérées comme nuisibles à la biodiversité sont celles qui induisent des activités de production ou de consommation qui exacerbent la perte de biodiversité, ce qui est particulièrement important dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de la sylviculture. Pour plus de détails sur les approches visant à définir les subventions nuisibles à la biodiversité, voir A. Deutz et coll. (2020), *Financing Nature: Closing the global biodiversity financing gap*, Paulson Institute, The Nature Conservancy et Cornell Atkinson Center for Sustainability, et A. Matthews et K. Karousakis (2022), « Identifying and assessing subsidies and other incentives harmful to biodiversity ». <https://doi.org/10.1787/3e9118d3-en>

Comme point de départ pour atteindre les cibles susmentionnées, la Coalition pour un budget vert recommande que le gouvernement fédéral élabore immédiatement :

- un plan visant à éliminer les subventions nuisibles à la nature. Le gouvernement du Canada devrait immédiatement lancer une initiative visant à recenser toutes les subventions néfastes pour la nature, puis — d'ici 2024 — achever un plan visant à supprimer progressivement, à repenser ou à réorienter les subventions néfastes pour la nature, et s'engager à le mettre en œuvre d'ici 2027; [Finances, ECCC, MPO, AAC, RNCan]
- une optique intégrant le climat et la nature dans l'élaboration des politiques et des budgets fédéraux. Dans le cadre du Plan climatique renforcé (2020), le gouvernement du Canada s'est engagé à créer une

« optique climatique » qui servira d'outil d'évaluation de toutes ses grandes décisions, y compris les budgets fédéraux. La biodiversité devrait être intégrée dans cet outil. De plus, les rapports d'impact inclus dans les budgets fédéraux devront s'inscrire dans l'optique du climat et de la nature. *Voir également les Conditions relatives au climat et à la biodiversité dans les dépenses fédérales, plus haut dans ce document.* [BCP, Finances, ECCC]

Personnes-ressources

Shaughn McArthur – shaughn.mcarthur@natureunited.ca

Michael Polanyi – mpolanyi@naturecanada.ca

Alison Woodley – awoodley@cpaws.org

Photo : Jeffrey Eisen



Augmenter l'aide internationale du Canada à la biodiversité

La cible 19 du CMBKM augmente les engagements des pays développés Parties de la Convention pour les porter à au moins 20 milliards de dollars américains par an d'ici 2025 et 30 milliards de dollars américains par an d'ici 2030 en faveur des pays en développement. Étant donné que la part du Canada se chiffre à 2 % du PIB mondial, son obligation serait de 400 millions de dollars américains par an d'ici 2025 et de 600 millions de dollars américains d'ici 2030 (environ 540 et 810 millions de dollars canadiens, respectivement). À l'heure actuelle, le Canada consacre environ 370 millions de dollars par an à la biodiversité internationale. Ce chiffre inclut les contributions du Canada au Fonds pour l'environnement mondial, la portion affectée à la biodiversité dans le financement climatique national, l'aide bilatérale et l'engagement annoncé lors de la Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies à Montréal de dépenser 350 millions de dollars supplémentaires sur trois ans.

La Coalition pour un budget vert accueille très favorablement l'augmentation des investissements et l'engagement du Canada à l'égard de la biodiversité internationale. Néanmoins, la prévention de la perte et de la dégradation des écosystèmes tropicaux s'avère vitale pour la biodiversité ainsi que pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. À titre d'exemple, la perte d'habitat dans les aires d'hivernage des oiseaux migrateurs du Canada perturbe leurs haltes migratoires en Amérique latine.

Pour parer immédiatement aux menaces qui pèsent sur la biodiversité, le Canada devrait trouver des moyens efficaces pour que les fonds soutiennent directement les efforts de conservation déployés sur place par les ONG et les communautés autochtones et locales. Les organismes de conservation qui collaborent avec les peuples autochtones – principaux alliés de la conservation dans les pays en développement – réalisent des gains en matière de conservation dans de vastes aires géographiques. De même, des gains peuvent être obtenus s'il est donné aux collectivités locales la possibilité de gérer les forêts et de cogérer les pêches avec les gouvernements.

D'autres interventions peuvent aborder les enjeux politiques ayant un impact sur la biodiversité, améliorer les chaînes d'approvisionnement en produits de base, contribuer à la formulation de stratégies nationales de conservation, et inclure éventuellement la conversion de dettes en investissements écologiques. Enfin, le problème des « parcs sur papier », grave et répandu, peut être résolu par des contributions du Canada aux mécanismes de financement des aires publiques protégées.

Investissement recommandé : 1,2 milliard de dollars sur deux ans [AMC, ECCC]

Pour une recommandation plus détaillée, notamment en ce qui concerne le montant de 1,2 milliard de dollars, veuillez consulter le document https://icfcanada.org/docs/GBC_intl_biodiversity_Budget-2024.pdf (en anglais seulement).

Personnes-ressources

Anne Lambert – anne@icfcanada.org
Will Bulmer – wbulmer@wwfcanada.org
Gia Paola – g_paola@ducks.ca

Données, recherches, informations et connaissances précises pour améliorer la surveillance et la prise de décisions fondées sur des données probantes

La précision des données, de la recherche, des informations et des connaissances joue un rôle essentiel pour soutenir une surveillance et une prise de décisions fondées sur des données probantes afin de mener à bien la mission mondiale visant l'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité d'ici 2030, et la vie en harmonie avec la nature d'ici 2050. Il est donc crucial de financer publiquement les données et la surveillance pour investir en connaissance de cause dans l'habitat, y compris le rétablissement des espèces en péril, la régénération de la biodiversité, l'augmentation de la séquestration du carbone et l'adaptation aux changements climatiques.

En octobre 2021, l'Union européenne a lancé Biodiversa+ dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030¹²³. Résultat d'une collaboration de partenariat, ce plan exhaustif, ambitieux et à long terme veut placer la biodiversité européenne sur la voie de la régénération d'ici 2030. Il vise à allier la science, la politique et la pratique pour un changement transformateur qui tendra à soutenir la recherche et l'innovation en matière de biodiversité, à améliorer la surveillance de la biodiversité et des services écosystémiques, à déployer des solutions axées sur la nature et l'évaluation de la biodiversité dans le secteur privé, et à assurer le soutien scientifique nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

La Coalition pour un budget vert recommande que les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

123 Commission européenne, « Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 ». https://environment.ec.europa.eu/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr?etrans=fr

adoptent une approche similaire à celle de Biodiversa+ afin d'accélérer les efforts pour atteindre les cibles et les objectifs du CMBKM.

Investissement total recommandé : 400 millions de dollars sur cinq ans

Cataloguer et mettre à jour les données géospatiales, et établir des inventaires

Le catalogage de tous les écosystèmes du Canada permettra de prendre des décisions fondées sur des données probantes afin de protéger, restaurer, régénérer et préserver l'environnement, d'élaborer des solutions climatiques axées sur la nature et de mesurer la conversion des habitats dans l'ensemble du pays. Qui plus est, l'établissement d'une base complète de données géospatiales est fondamental pour évaluer, conserver et restaurer la biodiversité avec précision. Dans le cadre de ces efforts, les éléments suivants devraient constituer des priorités absolues.

- Réaliser et terminer les évaluations des ensembles de données géospatiales existants afin de recenser les lacunes en collaboration avec les gouvernements infranationaux, les communautés et les groupes autochtones, les ONG et les autres ministères et services fédéraux. [AAC, MPO, ECCC, RNCAN, StatCan]
- Recueillir ou mettre à jour les données géographiques et sur les éléments paysagers afin d'établir les inventaires géospatiaux nationaux des habitats suivants : Inventaire canadien des milieux humides [ECCC], Inventaire national des prairies indigènes [AAC], Liste des espèces terrestres en péril [ECCC], Liste des espèces aquatiques en péril avec gestion et mises à jour continues [MPO], Inventaire forestier national [RNCAN] et Inventaire national des espèces exotiques envahissantes [ECCC]. *Voir aussi Contrôler les impacts économiques, sociaux et environnementaux des espèces envahissantes, plus haut dans ce document.*

300 millions de dollars sur cinq ans [AAC, MPO, ECCC, RNCAN, StatCan]

Personne-ressource

Gia Paola – g_paola@ducks.ca

Comprendre, protéger et restaurer les écosystèmes côtiers de carbone bleu du Canada

Les écosystèmes côtiers sains de carbone bleu – tels que les herbiers marins et les marais d'eau salée – sont bénéfiques pour le climat, la biodiversité et le développement. Les milieux humides côtiers constituent un habitat précieux pour de nombreuses espèces importantes sur le plan

économique et culturel. Ils protègent les collectivités côtières des inondations, améliorent la qualité de l'eau et agissent comme des puits de carbone. La hausse du niveau des mers, l'augmentation de la température des océans et les espèces envahissantes menacent la résilience des milieux humides côtiers, entraînant la disparition de ces écosystèmes essentiels.

Des efforts sont actuellement déployés pour cartographier les écosystèmes de carbone bleu à l'échelle nationale, mais il faut également recenser les variations locales et régionales de séquestration du carbone ainsi que l'ensemble des services écosystémiques fournis par ces habitats. Ces travaux doivent accompagner les efforts de protection, de restauration et de gestion efficace des habitats côtiers (*voir Une décennie de restauration : Notre cheminement commun vers la réalisation de la cible 2, plus haut dans ce document*), qui doivent reconnaître les interconnexions entre les systèmes terrestres et marins (*voir la sous-section Protéger les écosystèmes terrestres et océaniques, plus haut dans le présent document*) et doivent être dirigés par le MPO avec le soutien de PC, StatCan, et ECCC.

- Mettre au point des mécanismes intergouvernementaux qui prennent en compte la complexité juridictionnelle des écosystèmes côtiers et renforcent les efforts d'intendance et de protection, de restauration et de gestion des écosystèmes côtiers de carbone bleu.
- Confier aux collectivités côtières la cartographie et la surveillance des écosystèmes de carbone bleu.
- Comblent les principales lacunes en matière de connaissances grâce à la recherche effectuée à grande échelle par des collaborations multidisciplinaires, et à petite échelle par des groupes communautaires.
- Protéger et restaurer les écosystèmes côtiers de carbone bleu afin d'accroître la résilience de ces écosystèmes, de soutenir les processus côtiers essentiels et de maintenir les services écosystémiques.
- Créer un mécanisme de financement durable pour la surveillance et l'intendance des écosystèmes côtiers.

100 millions de dollars sur cinq ans [MPO]

Personnes-ressources

Marianne Fish – mfish@wwfcanada.org
Shannon Arnold – sarnold@ecologyaction.ca

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2024

Annexe 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS RECOMMANDÉS

millions de dollars

Recommandation <i>Sous-recommandation</i>	Ministères principaux probables	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	En cours (Dernière année)
RECOMMANDATIONS PRINCIPALES							
FINANCER LA PROTECTION ET LE RÉTABLISSEMENT DE LA NATURE AU CANADA	ECCC, RNCAN, MPO, PC, Finances, BCP, TC, AAC, RCAANC, SAC, ISDE, ACIA, SP, ASPC, SC, ARLA, AMC, STATCAN + BCP, FINANCES, AAC, ACIA, SP, ASPC, SC, ARLA, AMC, STATCAN						Voir Financer la protection et le rétablissement de la nature — Recommandations détaillées, ci-dessous
UNE VAGUE DE RÉNOVATION POUR DES MAISONS RÉSILIENTES AU CLIMAT ET UNE ÉNERGIE RÉSIDENIELLE ABORDABLE							
Rénovations majeures sans frais - ménages à faible revenu	RNCAN, SCHL, SC, INFC	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Stratégie nationale pour une énergie résidentielle abordable	RNCAN, INFC	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Rénovations pour les logements des Autochtones	SAC, SCHL, BIC, INFC	540	540	540	540	540	
Perfectionnement des compétences, renforcement des capacités et recrutement	RNCAN, ISDE, SC	300	300	300	300	300	2033-2034
Investissement du dernier kilomètre pour les projets de démonstration de rénovations majeures	RNCAN	25	25	25	25	25	2033-2034
Programme de garantie de prêts	SCHL, BIC, RNCAN						Pas de coûts additionnels — nous sommes d'avis que cette mesure peut être réalisée avec la capacité en place.
FAIRE PROGRESSER LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE ZÉRO ÉMISSION BASÉ SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES							
Soutien fédéral à la modernisation des réseaux							
Transmission interprovinciale	RNCAN	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Production d'électricité dirigée par des Autochtones et des collectivités	RNCAN	960	960	960	960	960	
Déploiement d'énergies propres dans les communautés autochtones éloignées	RNCAN, RCAANC, SAC, INFC	800					
Projets d'énergies propres dans les communautés méritant l'équité	RNCAN, BIC	3	3	3	3	3	
Meilleures pratiques en matière de gouvernance de l'électricité propre							
Financement aux provinces pour l'amélioration de leur système d'électricité	RNCAN	40	40	40	40	40	
Renforcement de la coopération régionale et de la recherche	RNCAN	30	30	30	30	30	
Processus de consultation	RNCAN	5					
PROMOUVOIR DES EMPLOIS DURABLES POUR UN CANADA CARBONEUTRE							
Collecte de données pour la planification	RNCAN, EDSC, StatCan, CCIE	6	6	6	6	6	
Participation des Autochtones à la gouvernance	RNCAN	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
Développement de la main-d'œuvre							
Programme de crédit pour droits de scolarité	EDSC	30	30	30	30	30	
Soutien aux travailleur(-euse)s en transition	RNCAN, ADR	50	50	50	50	50	
Planification régionale et projets créateurs d'emplois							
Planification régionale et dépenses en immobilisations	RNCAN, ADR	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	
Mesures de soutien économique pour les régions touchées par la transition	RNCAN, ADR	54	54	54	54	54	
AGRICULTURE DURABLE							
Conversion de terres évitée et maintien de l'habitat							
Stratégie nationale d'utilisation des terres	AAC, RNCAN, ECCC	9	8	8			
Programmes d'incitation à l'habitat agricole							
Programme national de conversion des cultures fourragères vivaces	AAC	100	100	100	100	100	
Maximisation du rendement des terres marginales	AAC	100	100	100	100	100	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS RECOMMANDÉS

millions de dollars

Recommandation Ministères principaux probables 2024-25 2025-26 2026-27 2027-28 2028-29 En cours (Dernière année)

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

<i>Incitatifs financiers aux producteurs</i>	AAC	200	200	200	200	200		
<i>Programme de dons agricoles</i>	AAC, Finances	Pas de coûts additionnels.						
<i>Soutenir l'accès aux terres agricoles</i>	AAC, ARC	40	40	40	40	40	25	En cours
Collecte et diffusion de données environnementales, climatiques et socio-économiques								
Données sur le carbone et comptabilisation	AAC, ECCC, StatCan	17	17	16	2	2	2	En cours
Recherche pour quantifier les avantages économiques, environnementaux et sociaux	AAC, CRSH, CRSNG	20	20	20	20	20	20	En cours
Valorisation des services écologiques	AAC	9	8	8				
Accélérer et élargir l'instauration de pratiques, technologies et innovations climato-intelligentes et produisant des résultats positifs pour la nature								
Outils, transfert de technologie et assistance technique	AAC	100	100	100	100	100		
Stratégie de santé des sols	AAC	1	2	3				
Programmes de gestion des risques de l'entreprise								
<i>Fonds pour la réduction des risques climatiques</i>	AAC	87	87	87	87	87	87	En cours
<i>Programme pour tester les innovations</i>	AAC	4	3	3				
<i>Amélioration de la transparence et de l'accessibilité des données</i>	AAC, StatCan	1	1	1	1	1		
<i>Mise en place de systèmes d'alerte précoce</i>	AAC	94	93	93				
<i>Assurance des prix du bétail</i>	AAC	70	70	70	70	70		
Initiative des chaînes de valeur durable	AAC, ISDE	110	110	110	110	110		

RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES

INTÉGRER LE CLIMAT ET LA NATURE DANS LES POLITIQUES FISCALES, L'ÉTABLISSEMENT DES BUDGETS ET LES DÉCISIONS DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Transformer l'économie du Canada avec une politique industrielle nette zéro								
Fonds d'incitation pour les infrastructures propres	INFC	100	100	100	100	100		
Pratiques d'achat de produits propres	RNCan, SPAC, ISDE	3	3	3	3	3		
Innovation canadienne pour décarboniser l'industrie	RNCan, ISDE	60	60	60	60	60		
Échanges parrainés par des organismes sans but lucratif	RNCan, ECCC	6	6	6	6	6		
Fonds pour l'avenir à l'intention des agences de développement économique régional	ISED, RNCan	Veuillez communiquer avec nous pour un complément d'information.						
Améliorer la déclaration en temps réel	ECCC, RNCan, ISDE, REC, CCIE	Pas de coûts additionnels—nous sommes d'avis que cette mesure peut être réalisée avec la capacité en place.						
Conditions relatives au climat et à la biodiversité dans les dépenses fédérales	BCP, Finances, ECCC, tous les ministères	Pas de coûts additionnels—nous sommes d'avis que cette mesure peut être réalisée avec la capacité en place.						
Régime canadien de tarification du carbone	ECCC, Finances	Pas de coûts additionnels, utilisation de fonds annoncés précédemment.						
Combustibles fossiles — réorienter le financement public national et les subventions	Finances, RNCan, ISDE, ECCC, AMC	Pas de coûts additionnels — nous sommes d'avis que cette mesure peut être réalisée avec la capacité en place.						
Vers une économie plus circulaire grâce au réemploi et à la réparation								
Fonds pour la réparation	ISDE, Finances	29	29	29	87	87	87	En cours
Fonds pour le réemploi	ECCC, ISDE	34	33	33	35	35	35	En cours

ACTION CLIMATIQUE PAR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Garantir des données précises fondées sur des mesures pour le méthane issu de l'industrie pétrolière et gazière	RNCan	15	15	15	15	15		
Préserver et améliorer les services de transport collectif								
Financement de fonctionnement d'urgence	INFC	750						
Grands projets d'immobilisations	INFC	3 000	3 000					
Volet de financement de base aux municipalités	INFC	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	En cours
Subvention par trajet	INFC	500	500	500	500	500	500	En cours
Décarboniser les véhicules moyens et lourds								
Programme iVMLZE	TC	667	667	667	667	666	666	2029-2030

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2024

millions de dollars

Recommandation <i>Sous-recommandation</i>	Ministères principaux probables	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	En cours	(Dernière année)
RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES								
Programme de transport écoénergétique de marchandises	RNCan	1 000						
Électrification des autobus scolaires	TC, ECCC, INFC, RNCan	Coût à déterminer selon la conception du programme						
Réduire les émissions de carbone du secteur du transport routier grâce aux vélos à assistance électrique, à l'équité et à des subventions								
Subventions pour les vélos à assistance électrique et programme de mise à la casse	TC	125	125					
Accroissement de l'accessibilité aux véhicules zéro émission	TC	Pas de coûts additionnels.						
Transport maritime								
Navires zéro émission	TC	10	10					
Fonds d'innovation pour la réduction des GES	TC, RNCan	5	5					
Combustibles de remplacement	TC, ECCC, INFC	20	20	20	20	20		
Tarification du carbone pour les carburants des navires	TC, ECCC, MPO	2,5	2,5					
Financement international de la lutte contre les changements climatiques par le Canada	AMC, ECCC	3 500	3 500	3 500	3 500			
ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES								
Accroître les investissements de base en matière d'adaptation								
Programmes de base en matière d'adaptation	RNCan, INFC, ECCC, SC, RCAANC et d'autres ministères	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	2031-2032
Centre national d'adaptation	ECCC	12,5	12,5					
Fonds municipal pour l'action climatique	INFC	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	2030-2031
JUSTICE ENVIRONNEMENTALE								
Bureau de la justice environnementale								
Création d'un Bureau de la justice environnementale	ECCC	25	25	25	25	25	25	En cours
Application des lois environnementales	ECCC	40	40	40	40	40	40	En cours
Outil de détection et de cartographie	ECCC	30	10	10	10	10	10	En cours
Partenariats de collaboration et subventions								
<i>Partenariats de collaboration</i>	ECCC	2	2	2	2	2	2	En cours
<i>Subventions communautaires</i>	ECCC	30	30	30	30	30		
Plan de gestion des produits chimiques	ECCC, SC	200	300	300	300	300	300	En cours
Programmes d'emploi pour les jeunes	EDSC, PC, ECCC	80	500	500	500	500	500	En cours
FINANCER LA PROTECTION ET LE RÉTABLISSEMENT DE LA NATURE — RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES								
PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET OCÉANIQUES								
Aires protégées et de conservation autochtone	ECCC, PC	1 000	1 075	1 150	1 225	1 300	1 375	Augmentation à 1,5 milliard de dollars/an d'ici 2030, puis en continu
Espèces en péril	ECCC, MPO, PC	156,5	156,5	293	293	293	293	En cours
Connectivité écologique	ECCC, PC	100	100	100	100	100		
Zones clés pour la biodiversité	ECCC, PC							
Fonds de dotation pour renforcer la conservation des terres par le secteur privé	ECCC	100	100	100				
Conserver les océans du Canada								
Planification du réseau d'aires marines protégées	MPO, PC, ECCC	32	32	32	32	32		
Planification de l'espace marin	MPO, ECCC, PC, RNCan, TC	15	15	15	15	15	15	En cours
RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET AQUATIQUES DÉGRADÉS								
Une décennie de restauration : Notre cheminement commun vers la réalisation de la cible 2								
Organisme de coordination de la restauration	RNCan ou ECCC	4	4	3	3	3	3	2029-2030
Réserve nationale de semences	RNCan, AAC, ECCC	9	9	8	8	8	8	2029-2030
Établir et affecter les fonds pour la restauration								
<i>Utiliser les fonds existants pour restaurer les habitats terrestres dégradés</i>	Ministères multiples	Pas de coûts additionnels — nous sommes d'avis que cette mesure peut être réalisée avec la capacité en place.						
<i>Créer un fonds pour la restauration — réalisation de la cible 2 du Canada</i>	ECCC, RNCan	72	72	72	71	71	71	2030-2031

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS RECOMMANDÉS

millions de dollars

Recommandation	Ministères principaux probables	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	En cours	(Dernière année)
<i>Sous-recommandation</i>								
RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES								
<i>Fonds pour la restauration des infrastructures d'habitats</i>	ECCC	37,5	37,5	37,5	37,5			
<i>Techniques des laboratoires vivants d'AAC</i>	AAC	5	5	5	5	5		
<i>Fonds pour la restauration des écosystèmes aquatiques</i>	MPO	42	42	42	42	41	41	2029-2030
<i>Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada</i>	PC	9	9	8	8	8	8	2029-2030
GÉRER ET UTILISER LA BIODIVERSITÉ DE FAÇON DURABLE								
Gérer les pêches en haute mer								
Approche écosystémique dans la gestion des pêches	MPO	35	35	35	35	35		
Système de surveillance et d'observation des prises	MPO	20	20	20				
Renouvellement et modernisation du Fonds des pêches de l'Atlantique	MPO	50	50	50	50	50		
Pollution sonore sous-marine	MPO, TC	40	40	40	40	40		
Gestion de l'eau douce								
Plan d'action sur l'eau douce	ECCC	56	56	56	56	56		
Financement de projets de gestion de l'eau douce	ECCC	39	39	39	39	39		
BC Watershed Security Fund	ECCC	40	40	40	40	40	40	2033-2034
Gérer et réduire les conséquences négatives sur la biodiversité								
Espèces envahissantes	ECCC, SP, ACIA, AAC, MPO, RNCAN, SC	50	50	50	50	50		
Approche « Une seule santé »	ECCC, ASPC, ACIA	24	24	24	24	24		
Pesticides — données pour l'évaluation réglementaire								
<i>Surveillance de l'eau</i>	ARLA, ECCC	8	8	8	8	8	8	Renouvellement du fonds en 2029
<i>Collecte de données sur l'utilisation</i>	ARLA, AAC	10	5	5	5	5		
<i>Surveillance des risques pour la biodiversité</i>	ECCC	5	5	5	5	5		
Arrêter et inverser le déclin des populations d'oiseaux	ECCC, PC	7	7	7	7	7	7	2029-2030
INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ ET MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES								
Aligner les politiques et les investissements sur l'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité d'ici 2030	Finances, ECCC, MPO, AAC, RNCAN, BCP	Pas de coûts additionnels — nous sommes d'avis que cette mesure peut être réalisée avec la capacité en place.						
Aide internationale à la biodiversité	AMC, ECCC	600	600					
Données, recherches, informations et connaissances précises pour améliorer la surveillance et la prise de décisions fondées sur des données probantes								
Inventaires géospatiaux	AAC, MPO, ECCC, RNCAN, StatCan	60	60	60	60	60		
Carbone bleu	MPO	20	20	20	20	20		

Abréviations des ministères et agences

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Finances	Ministères des Finances du Canada
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments	INFC	Infrastructure Canada
ADR	Agence de développement régional	ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique
AMC	Affaires mondiales Canada	MPO	Pêches et Océans Canada
ARC	Agence du revenu du Canada	PC	Parcs Canada
ARLA	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire	RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
ASPC	Agence de la santé publique du Canada	REC	Régie de l'énergie du Canada
BCP	Bureau du Conseil privé	RNCAN	Ressources naturelles Canada
BIC	Banque de l'infrastructure du Canada	SAC	Services aux Autochtones Canada
CCIE	Centre canadien d'information sur l'énergie	SC	Santé Canada
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines	SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada	SP	Sécurité publique Canada
EDSC	Emploi et développement social Canada	StatCan	Statistique Canada
		TC	Transports Canada



Coprésidente : Sabine Jessen, conseillère stratégique principale, Programme des océans, Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)

Coprésident : Will Bulmer, spécialiste principal, Relations gouvernementales, Fonds mondial pour la nature (WWF) Canada.

Administratrice : Shannon Arnold, directrice associée, Programmes marins, Centre d'action écologique

Administrateur : David Browne, directeur de conservation, Fédération canadienne de la faune

Administratrice : Lisa Gue, responsable, Politique nationale, Fondation David Suzuki

Administrateur : Marc-André Viau, directeur, Relations gouvernementales, Équiterre

Personne-ressource

Andrew Van Iterson, gestionnaire, Coalition pour un budget vert

avaniterson@naturecanada.ca, 613-562-3447, poste 243

300-240, rue Bank, Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Photo : Gatis Marcinkevics | Design: Terra Firma Digital Arts / terrafda.com